



CP Air renouvelle sa flotte: 14 Boeing, 7 DC-10

par François Roberge

CP Air a annoncé hier l'acquisition de nouveaux appareils de transport de passagers au coût de \$1 milliard au cours des cinq prochaines années. Ce coût inclut les sept appareils DC-10 dont CP Air a pris livraison cette année.

Un porte-parole de la société a d'ailleurs déclaré qu'il était très heureux que le Canada ait donné de nouveau l'autorisation de voler aux appareils DC-10, l'un des principaux courriers utilisés par ce transporteur.

14 Boeing 737 seront commandés officiellement à l'entreprise de Seattle dès la semaine prochaine au coût de \$30 millions pièce (coût approximatif). CP Air commandera dès l'automne quatre appareils géants de la nouvelle génération pour les transporteurs moyen-courrier.

Le choix se fera entre le Boeing 767 et l'Airbus 310, deux versions à fuselage allongé, pouvant accueillir de 200 à 240 personnes selon l'aménagement choisi.

De son côté, Air Canada devrait annoncer aussi au cours de la semaine prochaine en décision, déjà prise, d'ache-

ter soit le Boeing 767, soit l'Airbus 310.

À la suite de l'annonce hier de l'achat de 18 appareils par CP Air, une certaine confusion s'était glissée dans les coulisses du monde de l'aéronautique et l'on disait qu'Air Canada avait déjà annoncé son intention d'acquiescer 18 Boeing 767.

Au cours de la journée, un communiqué d'Air Canada précisait que la décision d'Air Canada ne serait annoncée que la semaine prochaine à l'issue d'une réunion du conseil d'administration.

Chez Boeing à Seattle, on refusait tout commentaire sur ces transactions avant

que les commandes soient émises formellement par les deux clients potentiels.

Le porte-parole de l'entreprise a toutefois déclaré que le choix des transporteurs canadiens ne mettait pas en jeu la sous-traitance accordée par Boeing au Canada et notamment le contrat de fabrication de fuselages arrière 767 donné à Canadair de Montréal pour 300 avions.

« Nous ne visons pas à donner des retombées contre des contrats, parce que toute notre sous-traitance est accordée sur une base purement concurrentielle », a ajouté le porte-parole.

Le contrat de CP Air se borne à commander des avions de Boeing sans spécifications quant aux moteurs choisis. Les Boeing 737 sont équipés normalement de moteurs PT8-17 fabriqués par United Aircraft aux États-Unis. Cependant certains transporteurs demandent des avions équipés de moteurs différents, soit de General Electric dans le cas d'American Airlines, ou de Rolls Royce dans le cas de British Overseas Airways.

Dans le cas des Boeing 767, le moteur standard est le PT9D de United, également fabriqué aux États-Unis. Mais cer-

taines compagnies demandent des moteurs de type CF6 80A de General Electric ou Rolls Royce RD 211.

Dans le cas de l'Airbus et du 767 le contrat de \$3 milliards doit accorder Air Canada sera déterminant pour plusieurs sous-traitants et fabricants canadiens du domaine de l'aéronautique.

En effet, la corporation Airbus offre au Canada de devenir partenaire du consortium qui compte déjà des partenaires français, britanniques, néerlandais et allemands.

Voir page 6: CP Air

Québec s'engage à recevoir 4,000 réfugiés indochinois

par Françoise Côté

de la Presse Canadienne

Le Québec est prêt à recevoir la moitié des 3,000 réfugiés indochinois additionnels que le Canada vient d'accepter d'accueillir, a déclaré hier M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration, à l'issue d'un entretien avec son homologue fédéral, M. Ron Atkey, avec qui il a déclaré être sur la même longueur d'ondes.

Cela porte à 4,000 le nombre de réfugiés indochinois que le Québec s'est engagé à recevoir sur les 8,000 que le Canada doit accueillir au cours de l'année. De plus, le Québec a mis sur pied un programme de parrainage qui devrait lui permettre d'accueillir quelque 900 autres réfugiés.

La rencontre entre MM. Atkey et Couture a été des plus cordiales selon le témoignage de M. Couture, qui est venu seul à la conférence de presse, puisque le ministre fédéral de l'Immigration et de l'Emploi avait déjà quitté pour un entretien avec le ministre du Travail du Québec, M. Pierre-Marc Johnson.

Au cours de la rencontre, on s'est aussi entendu sur la formation d'un comité mixte Ottawa-Québec afin de coordonner au niveau des sous-ministres l'action des deux gouvernements pour les réfugiés. Enfin, M. Ron Atkey s'est montré favorable à la demande de M. Couture concer-

nant la participation du Québec à la conférence de l'ONU sur les réfugiés qui aura lieu à Genève le 20 juillet.

Se disant confiant que la réponse du gouvernement Clark devrait être favorable, M. Couture a déjà désigné Mme Louise Gagné, secrétaire déléguée aux réfugiés, comme la représentante du Québec au sein de la délégation du Canada à Genève.

Au cours de la conférence de presse, M. Couture a lancé le programme québécois de parrainage pour l'accueil des réfugiés, qui aura cette distinction d'être le programme canadien dans le fait que le

Québec accordera au parrain une subvention de \$400 par cas parrainé de trois personnes. M. Couture dit que le programme peut être défini en terme de co-responsabilité.

Tous les groupes à caractère provincial pourront participer au programme de parrainage que le ministre fédéral de l'Immigration a reconnu. Par contre les groupes québécois qui préféreront s'inscrire plutôt dans le programme de parrainage canadien resteront libres de le faire.

« S'ils sont plus à l'aise en signant avec le fédéral, ils le feront, a dit M. Couture.

qui ajoute que ce qui compte c'est l'aide aux réfugiés. Mais dans ce cas, la subvention du Québec de \$400 ne s'appliquera pas.

Le budget total du programme québécois de parrainage pour l'exercice financier 1979-80 est de \$120,000. On prévoit 300 subventions de \$400 pour le parrainage des réfugiés par des groupes. Celles-ci seront accordées aux 300 premières demandes. Enfin toute demande de parrainage d'un deuxième cas par le même groupe ne sera étudiée qu'après considération de toutes les premières demandes présentées antérieurement.

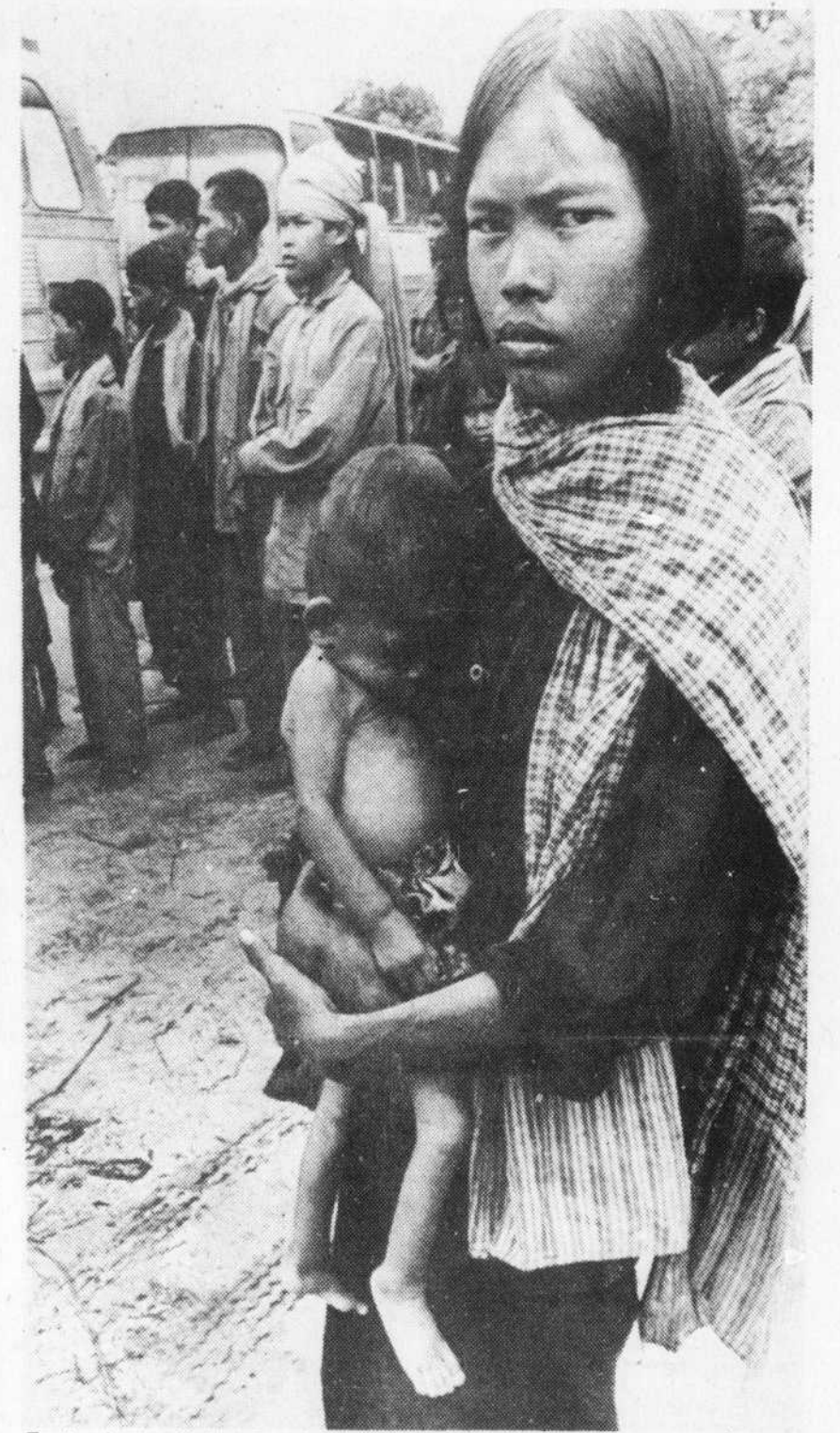
La subvention de \$400 sera versée au groupe-parrain entre la 4e et la 8e semaine après la prise en charge des parrainés par le groupe qui doit s'engager à faire rapport au ministère de l'Immigration du Québec deux fois par année après la prise en charge des réfugiés.

Pour être admissible, une association ou un groupe doit être reconnu apte à parrainer selon les règlements du ministère de l'Immigration et il doit vouloir parrainer un cas de réfugiés parmi les groupes prioritaires établis après consultation avec le haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés.

M. Couture a bien dit que le parrainage vise à aider les groupes qui veulent venir en aide aux réfugiés qui risquent d'être laissés pour compte par les programmes officiels des gouvernements. Il a insisté sur la nécessité pour tous de prendre conscience du « problème ahurissant » des réfugiés indochinois.

Il s'agit pour lui de solidarité humaine et les Québécois doivent être prêts à faire des sacrifices, s'il le faut, pour venir en aide aux réfugiés. Il a d'ailleurs souhaité que les groupes de gauche interviennent auprès de leurs amis dans ces pays. Enfin il estime qu'il faut s'attaquer aux causes, qu'elles soient économiques ou politiques. Devant des conséquences comme celles-là, il faudra placer la solidarité non pas à un niveau idéologique mais à celui des droits de la personne.

« Pinochet et Pol Pot sont de la même famille », a dit M. Couture, qui constate que leurs politiques ont conduit aux résultats dévastateurs que l'on connaît.



Toutes les souffrances et la résignation des réfugiés indochinois se lisent dans les yeux de cette jeune femme khmère qui attend, dans un camp thaïlandais proche de la frontière cambodgienne, qu'on soigne son enfant malade et sous-alimenté. Voir informations en page 9. (Photolaser AP)



M. Ron Atkey



M. Jacques Couture

Vote historique du Bundestag

Pas de prescription pour les crimes nazis

BONN (d'après AFP et Reuter) — Au-cun bourreau nazi identifié en RFA ne pourra échapper à la justice ouest-allemande après l'abrogation de la prescription des crimes de sang votée hier soir par le Bundestag.

Une majorité — finalement plus nette que prévue (255 voix contre 222) — de dé-

putés des trois groupes parlementaires (SPD, CDU/CSU et FDP) a adopté la proposition de loi stipulant l'imprescriptibilité des homicides volontaires, qu'il s'agisse de forfaits commis au nom de l'idéologie nazie ou d'assassinats de droit commun.

La prescription existait depuis 1871

dans le droit allemand et était applicable à l'origine au bout de 20 ans. Cette durée fut portée à 30 ans, en 1969, pour permettre la poursuite de criminels nazis découverts longtemps après l'accomplissement de leurs forfaits.

Apprenant la décision du Bundestag de ne pas prescrire les crimes de guerre des nazis, le ministre israélien de la Justice, M. Shmuel Tamir a déclaré: « Ce fut une décision juste et inévitable. On ne peut assigner d'échec à la responsabilité des pires crimes de l'histoire humaine ».

M. Shimon Peres, chef de l'opposition travailliste, a envoyé pour sa part un télégramme de remerciement aux dirigeants du SPD, dont la majorité des députés s'étaient opposés à la prescription.

La radio et la télévision israéliennes ont donné toute la soirée un compte rendu détaillé des débats du Bundestag, qui ont duré dix heures.

Le grand débat en Allemagne sur ce principe du droit pénal couvrait depuis de longues années. Il a été véritablement relancé en octobre dernier, à l'approche de la date d'expiration du délai de poursuites (31 décembre 1979), par le député social-démocrate Herbert Wehner.

Le revirement de l'opinion, jusque là assez réservée, fut provoqué au début de cette année par la projection, à la télévision, du film américain « Holocauste », qui a littéralement bouleversé des millions d'Allemands, et notamment les jeunes générations.

215 députés sociaux-démocrates et libéraux soumièrent au Bundestag une proposition de loi stipulant l'imprescriptibilité des crimes de sang en général et, partant, des meurtres commis par des nazis au nom, par exemple, de la « solution finale » du problème juif préconisée par Adolf Hitler.

Les adversaires de l'abrogation — une forte majorité de l'opposition chrétienne-démocrate, un certain nombre de libéraux et peut-être quelques sociaux-démocrates — ont souligné que leur hostilité à la proposition de loi procédait surtout du souci d'éviter des acquittements scandaleux du fait des défaillances de mémoire dont sont victimes bien des té-

moins, 30 ans ou plus après les faits. Ils citent à titre d'exemple le procès, en avril dernier, d'un ancien médecin SS et de trois gardiennes du camp d'extermination de Majdanek, acquittées faute de preuves.

Les défenseurs du principe traditionnel de la prescription ont aussi fait valoir que,

depuis 1969, les dossiers transmis par des gouvernements étrangers n'ont permis d'ouvrir que 18 instructions nouvelles qui ont abouti à ce jour à trois condamnations, deux acquittements et six classements sans suites.

Voir page 6: Prescription

Selon une étude du Conseil économique

L'économie d'énergie peut aussi créer des emplois

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gouvernement canadien aurait tout aussi bien pu rallier l'objectif des Européens à la conférence de Tokyo et geler le niveau de ses importations de pétrole à celui de 1978: un simple programme d'isolation des maisons aurait permis l'économie des 100,000 barils de pétrole par jour que le Canada doit réaliser d'ici à 1985. Qui plus est, un tel programme aurait contribué à la création de plus de 200,000 années-hommes de travail.

Le Canada s'est effectivement engagé à réduire de 50,000 barils/jour ses importations de pétrole d'ici 1985 ce qui, en tout état de cause, est très facilement réalisable.

Un document de travail réalisé au début de l'année pour le Conseil économique du Canada par David Brooks, de l'organisation « Energy Probe » d'Ottawa, indique que les économies d'énergie sont relativement faciles à réaliser, qu'elles peuvent être créatrices nettes d'emplois et contribuer à réduire l'inflation.

À plus long terme, prétend David

Brooks, un scénario conservateur pour le Canada « est non seulement compatible avec une augmentation soutenue du niveau de vie, mais aussi avec l'auto-suffisance du Canada en matière d'énergie ».

Un simple programme d'isolation des maisons canadiennes entraînerait une économie de plus de 30 millions de barils de pétrole. Les nouvelles maisons ne sont d'ailleurs toujours pas tenues d'être isolées alors que chaque nouvelle maison, isolée, économiserait 4,8 barils de pétrole par an. Il se construit pourtant 250,000 résidences chaque année au Canada. En supposant que les deux-tiers soient chauffées au mazout, l'absence de réglementation sur leur isolation représente un gaspillage assuré de 800,000 barils de pétrole.

Ce n'est évidemment rien comparé aux 57 millions de barils de pétrole par année que « gaspillent » actuellement les automobiles en ne parcourant que 17 milles au gallon comparativement à une situation « idéale » où elles parcoureraient 33 milles au gallon.

David Brooks, dans son étude, prétend que de tels programmes d'économie d'é-

nergie n'auraient aucun impact négatif sur l'économie canadienne en général. S'il admet qu'il y aurait des pertes d'emploi dans des secteurs comme les industries produisant l'énergie (raffineries, centrales électriques), l'industrie de la construction, une partie de l'industrie automobile, de telles pertes seraient compensées par la création d'emplois dans d'autres secteurs. On peut s'attendre, selon l'auteur, à la création de plus d'emplois de service, aux dépens d'emplois plus productifs. L'un dans l'autre, prétend-il, l'impact doit demeurer positif.

L'auteur cite d'ailleurs une « cause célèbre » qui illustre comment un scénario conservateur peut, tout au plus, provoquer des déplacements d'emplois, mais pas de pertes réelles. Cet exemple est l'industrie plus intéressante que le Québec l'a aussi vécu au moment du dernier budget de M. Jacques Parizeau.

On a calculé que l'imposition de contenants réutilisables pour les diverses boissons vendues en Ontario entraînerait la perte de 1,700 emplois qualifiés ou semi-qualifiés dans l'industrie des contenants métalliques ou de verre. Mais la mesure

Voir page 6: Énergie

Un Québec séparé porterait un coup dur aux Acadiens

par Jean-V. Dufresne

QUÉBEC — L'auteur de *Pour ne plus être sans pays*, M. Michel Bastarache, estime que la séparation du Québec serait « un coup dur » pour les Acadiens: le contexte politique qui a permis son développement, soutient-il, « est largement dû aux efforts consentis par l'Ontario pour retenir le Québec dans la Confédération ».

Dans une communication remarquée hier à la Rencontre des peuples francophones, M. Bastarache, ayant d'abord retracé le profil historique de l'Acadie, a prédit qu'Ottawa renoncera à coup sûr au bilinguisme et consoliderait son pouvoir, « dont les francophones seraient dès lors totalement absents ».

« La voix des minorités françaises au sein du Parlement d'Ottawa serait sans conséquence, dit-il, même si un projet d'association était greffé au projet souverainiste ».

« D'autre part, tout projet de révision constitutionnelle à l'intérieur duquel l'intégrité territoriale du Canada sera préservée, sera bénéfique aux Acadiens », a-t-il ajouté.

M. Bastarache exprime l'opinion qu'une « fédération plus décentralisée comportera certainement des garanties constitutionnelles dans le champ des droits linguistiques et du développement ».

Voir page 6: Acadiens

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Le Régime d'assurance-chômage change. Renseignez-vous, ça vous concerne.

**Les nouveaux
changements sont entrés
en vigueur le 1^{er} juillet 1979.**

Ces changements découlent de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, loi qui a été votée par le Parlement canadien en décembre 1978.

(La Loi sur l'assurance-chômage est à la base du Régime. On y trouve des expressions techniques parfois difficiles à comprendre. Les expressions suivantes sont expliquées à la fin de cette annonce: emploi assurable, période de référence, taux de chômage.)

Ça ne vous concerne PAS... si vous avez travaillé dans un emploi assurable* pendant au moins 20 semaines au cours de votre période de référence*.

En fait, il n'y a pratiquement rien de changé pour vous.

Si vous avez travaillé pendant 20 semaines avant de demander des prestations ordinaires, *pas de problème.*

Si vous avez travaillé pendant 20 semaines avant de demander des prestations pour cause de maladie ou de maternité, *pas de problème.*

Si vous avez travaillé pendant 20 semaines avant de demander la prestation payable à l'âge de 65 ans, *toujours pas de problème.*

Ça vous concerne... si vous revenez au travail après une absence prolongée.

En principe

Si vous revenez sur le marché du travail après une absence d'un an ou plus, vous devrez occuper un emploi assurable* pendant au moins 20 semaines au cours de votre période de référence*.

Il se peut, dans certains cas, que vous ayez droit à des prestations avec moins de 20 semaines de travail assurable. Cela dépend de ce que vous faisiez au cours de l'année qui précède votre période de référence*.

Cette exception vous concerne...

- si vous avez reçu des indemnités d'accidents du travail;
- si vous étiez en congé payé de maternité ou de maladie ou encore si vous avez reçu des prestations d'un régime d'assurance-salaire;
- si vous étiez empêché de travailler en raison d'un conflit de travail à votre lieu d'emploi;
- si vous avez suivi un cours de formation approuvé par Emploi et Immigration Canada;
- si une période de prestations d'assurance-chômage a été établie pour vous;
- si vous avez occupé un emploi assurable*.

Si un (ou plus) de ces cas a été le vôtre pendant au moins 14 semaines dans

l'année qui précède votre période de référence*, vous pourriez avoir droit aux prestations si vous avez travaillé pendant une période de 10 à 14 semaines, selon le taux de chômage* dans votre région.

Ça vous concerne... si vous arrivez sur le marché du travail.

Vous venez d'arriver sur le marché du travail. Pour vous qualifier en vue d'obtenir des prestations, vous devrez accumuler 20 semaines d'emploi assurable* pendant votre période de référence*.

Toutefois, si vous avez suivi un cours de formation approuvé par Emploi et Immigration Canada pendant au moins 14 semaines durant l'année qui précède votre période de référence*, la période de travail requise sera de 10 à 14 semaines selon le taux de chômage* dans votre région.

Ça vous concerne... si vous avez touché des prestations depuis moins d'un an.

Il se pourrait bien que vous ayez à travailler dans un emploi assurable* jusqu'à 20 semaines avant d'avoir droit à de nouvelles prestations d'assurance-chômage, si vous avez déjà reçu des prestations au cours de votre période de référence*.

Notez que ce changement ne s'applique qu'aux régions où le taux de chômage est de 11,5% ou moins.

Cependant, il se peut que votre dernière période de prestations soit encore en vigueur. Dans ce cas, vous pouvez renouveler votre demande au lieu d'en présenter une nouvelle.

Si vous avez déjà touché des prestations durant votre période de référence*,

vous devrez, dans certains cas, accumuler jusqu'à six semaines d'emploi assurable* de plus que les 10 à 14 semaines requises dans votre région.

Le nombre exact de semaines se calcule en tenant compte des prestations reçues durant votre période de référence*. Pour chaque semaine de prestations reçues excédant les 10 à 14 semaines, on ajoute une semaine, mais sans jamais dépasser six semaines.

Par exemple, si vous avez touché 16 semaines de prestations et si votre minimum de semaines d'emploi requis (selon votre région) est de 12 semaines, il vous faudra quatre semaines d'emploi additionnelles, soit 16 semaines.

Si le taux de chômage de votre région est de plus de 11,5%, il ne vous faudra que 10 semaines de travail dans un emploi assurable pour pouvoir toucher de nouvelles prestations.*

Ça peut vous concerner... voici les changements qui sont déjà en vigueur depuis janvier dernier.

- Le taux des prestations hebdomadaires est maintenant de 60% du salaire moyen assurable. Ce taux était de 66 $\frac{2}{3}$ % avant janvier.
- La plupart de ceux qui sont employés pendant moins de 20 heures par semaine ne sont plus couverts par l'assurance-chômage.
- Si un assuré a reçu, au cours de l'année d'imposition 1979, des prestations d'assurance-chômage et que son revenu à la fin de la même année dépasse \$20,670, en incluant ses prestations d'assurance-chômage, il devra remettre une partie de ses prestations.

Ça vous concerne... voici ce qui n'a PAS changé.

- Vous pouvez avoir droit aux prestations de maladie et de maternité et à la prestation payable à l'âge de 65 ans. Vous pouvez y avoir droit si vous avez travaillé pendant 20 semaines au cours de votre période de référence*.
- Généralement, vous devez attendre deux semaines avant d'avoir droit aux prestations.
- Pour recevoir les prestations ordinaires, vous devez toujours être disponible pour travailler et vous devez chercher activement un emploi.
- Vous devez rendre compte de tout emploi que vous obtenez et de tous les revenus que vous touchez pendant que vous recevez des prestations d'assurance-chômage.
- Si vous quittez votre emploi de votre propre gré, si vous êtes congédié pour incompétence, ou si vous refusez un emploi approprié, vous pourriez être privé de vos prestations pour une période allant jusqu'à un maximum de six semaines, en plus des deux semaines normales d'attente, s'il y a lieu.
- Vous avez toujours le droit d'en appeler d'une décision à propos de laquelle vous n'êtes pas d'accord.

Ça vous concerne... de comprendre certaines expressions techniques d'assurance-chômage.

* **Emploi assurable:** la plupart des personnes qui travaillent pendant au moins 20 heures par semaine exercent des emplois assurables.

* **Le taux de chômage** qui détermine le nombre de semaines pendant lesquelles vous devez avoir occupé un emploi avant d'avoir droit à l'assurance-chômage est une moyenne. C'est une moyenne établie sur trois mois, à partir du taux mensuel désaisonnalisé publié par Statistique Canada. Le nombre de semaines de travail requis peut donc changer tous les mois.

À noter: Si vous n'avez pas assez de semaines de travail pour devenir admissible au moment où vous faites votre demande de prestations, nous conservons votre demande dans l'ordinateur. Si le taux de chômage change dans votre région et vous rend admissible, un avis vous sera envoyé automatiquement.

* **La période de référence:** les 52 semaines précédant une demande de prestations, ou encore la période écoulée depuis le début de votre dernière demande de prestations, si vous avez présenté une autre demande au cours de l'année.

**L'assurance-chômage
du Canada:
pour ceux qui cherchent
à travailler.**



Emploi et
Immigration Canada

Employment and
Immigration Canada

Ron Atkey, Ministre

Ron Atkey, Minister

Canada

Québec riposte aux grèves en mettant 430 de ses fonctionnaires en lock-out

par Paule des Rivières

Le gouvernement a décrété hier la mise en lock-out d'environ 430 de ses employés attachés à la Régie de l'assurance-maladie ainsi qu'aux ministères des Transports et des Communications. C'est ce qu'a annoncé le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval. Cette mesure est la riposte du gouvernement aux grèves rotatives déclenchées le 22 juin dernier par le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du gouvernement (SFPG).

Les lock-outs annoncés hier ne touchent pas tous les services paralysés mais seulement une partie d'entre eux. Le syndicat évalue à une cinquantaine le nombre de grévistes des départements visés par la

mesure gouvernementale et estime que ce sont 120 et non pas 430 personnes qui sont touchées par les lock-out.

En tout hier, quelque 500 membres du syndicat étaient absents de leur travail, paralysant les centres informatiques des ministères des Finances et de l'Éducation (en plus de ceux des Transports et des Communications), les services de courrier gouvernementaux et, jusqu'à 15 h hier après-midi, la perception des droits, le long des quatre autoroutes à péage provinciales.

Le syndicat a comparé le comportement du gouvernement à celui d'une compagnie multi-nationale. Un porte-parole a déclaré que le syndicat entendait poursuivre, voire intensifier, les débrayages au cours des prochains jours.

Le syndicat des 36.000 fonctionnaires du gouvernement, dont la majorité travaille à Québec et à Montréal, veut amener le gouvernement à améliorer ses offres salariales.

Par ailleurs, les professionnels du service de l'informatique du ministère de l'Éducation ont émis un communiqué en fin de journée hier signifiant leur intention de ne pas accepter d'effectuer le travail normalement accompli par les fonctionnaires en grève.

« Plusieurs professionnels ont été l'objet de pressions en ce sens et c'est devant la menace de voir l'employeur agir de la sorte avec l'ensemble des professionnels du SIMEQ que ceux-ci ont décidé de dire non au travail de briseurs de grève que le gouvernement-employeur pourrait vou-

loir leur assigner », préviennent les professionnels.

L'ensemble de ce syndicat de 7.500 membres entend étudier sous peu la situation dans les services perturbés et adopter une position face aux débrayages, que ses délégués syndicaux ont déjà appuyé.

Quant aux services perturbés par les débrayages, M. de Belleval a répété hier qu'ils n'étaient pas sans affecter la population, quoi qu'en dise le SFGQ.

Le ministre a parlé de « graves perturbations de services très importants à la population » à propos notamment de l'interruption des travaux de correction et de publication d'examen des finissants du niveau secondaire et de l'éducation des adultes.

M. de Belleval a aussi déploré l'interruption du traitement des demandes de prêts et bourses des étudiants pour l'an prochain; le déroulement du programme de placement étudiant serait de plus « gravement compromis ».

Le ministre de la Fonction publique s'est fait fort de rappeler que le syndicat prétendait perturber les rouages administratifs et non pas ennuier la population, et il entend obtenir des syndicats des informations sur la manière dont ils entendent « honorer leurs déclarations ».

Le syndicat de son côté continue à déclarer que le ministre se livre à d'évidentes exagérations et qu'il tente ainsi de mettre sur le dos du syndicat certains retards dont le gouvernement est responsable, tels ceux qui ont marqué l'embauche des étudiants.

Le désastre pétrolier du golfe du Mexique: tout espoir est perdu

MEXICO (AFP) — « Red » Adair, le « pompier volant » américain, a renoncé à éteindre l'incendie qui s'est déclaré il y a un mois sur la plateforme pétrolière « Ixtoc Un », dans le golfe du Mexique, après une explosion à la suite de laquelle 125.000 tonnes de pétrole brut se sont déversés dans la mer.

« Red » Adair, spécialisé dans la lutte contre les incendies sur les puits de pétrole, qui avait été engagé avec son équipe des « Diables » pour tenter de venir à bout de la torche qui consumme la moitié du pétrole libéré, a décidé lundi soir d'abandonner une tâche qu'il jugeait irréalisable et de rentrer aux États-Unis.

Lundi, un porte-parole de la compagnie nationale mexicaine « Pemex », chargée du forage, avait déclaré à la presse: « Nous avons abandonné tout espoir de pouvoir colmater le puits. Il n'y a aucune raison pour que nous tentions de réaliser l'impossible. »

Selon les experts, le désastre pourrait être entravé au plus tôt dans deux mois par deux forages complémentaires, en cours de réalisation, sur le

même gisement. Ces nouveaux forages diminueront la pression du puits en fuite.

A cette échéance, « Ixtoc Un » aura laissé s'échapper quelque 350.000 tonnes de pétrole, soit bien plus que l'« Amoco Cadiz » en 1978 sur les côtes françaises. « Ixtoc Un » représentera alors la catastrophe écologique maritime la plus grave de tous les temps. Outre les côtes mexicaines, celles des États-Unis sont menacées.

Lundi, la revue mexicaine PROCESO, citant un des ouvriers mexicains présents le 3 juin sur la plateforme de forage, avait affirmé que l'accident était dû à l'un des 25 techniciens d'une firme américaine employés sur le chantier et qu'il s'agissait d'un « sabotage ». Selon le même témoin, huit ouvriers mexicains du chantier auraient été tués dans l'accident.

Par décret officiel, tout pêche a été interdite à partir du 2 juillet sur les côtes autour de Campeche et celles du Yucatan en raison de la contamination des eaux de cette zone, qui est l'une des plus riches du monde pour la reproduction des crustacés.



M. Max Gros Louis, grand chef du Village huron, près de Québec, est photographié ci-dessus devant le Parlement de Londres, en compagnie de dirigeants de la Fraternité nationale des Indiens du Canada. Plus de 300 Indiens passent une semaine à leurs frais à Londres pour obtenir la garantie d'être consultés lors du rapatriement de la constitution. (Photolaser AP)

Ex-directrice d'un centre hospitalier au Lac-Mégantic

Le renvoi de Mme Huard n'est pas justifié

par Marie Laurier

Le congédiement de Mme Lise Huard, ex-directrice générale du Centre hospitalier Frère-André de Lac-Mégantic, dans les Cantons de l'est, est totalement injustifié. Et c'est le Conseil d'administration de cet établissement qui doit être blâmé pour avoir assumé l'entière responsabilité de ce geste pour le moins « troublant », faute d'avoir pu établir la preuve de l'incompétence de ce cadre hospitalier.

C'est ce qui ressort du rapport soumis récemment par le Comité conjoint de recours des cadres du secteur des affaires sociales et dont LE DEVOIR a obtenu copie. Le comité était composé d'un représentant du ministère des Affaires sociales, Mme Raymond Lachance, de M. Mario Girard, président du Conseil d'administration du Centre hospitalier de Granby et représentant de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ), et de M. André Moisan, directeur général du Centre hospitalier Chauveau, à Loretteville, et ex-président de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec (ADGSSSQ).

Les signataires du rapport de sept pages, après avoir conduit une enquête qui les a réunis quatre fois, soit les 20, 26 et 27 mars ainsi que le 10 avril, en viennent à la conclusion que Mme Lise Huard doit être exonérée de tout reproche d'incompétence et que c'est le Conseil d'administration du CH Frère-André qui a erré en licenciant la directrice générale, sans motif valable. Le rapport souligne que le CA « a toléré une certaine ingérence de l'extérieur et des pressions indues du syndicat, qu'il n'a pas exercé un leadership éclairé et qu'il n'a pas fixé à Mme Huard des objectifs clairs qui auraient pu servir de base à une juste évaluation de son rendement ».

Cette affaire, qui remonte au mois de janvier dernier et que LE DEVOIR avait relatée dans son édition du 16 février, à la suite d'un appel de Mme Huard auprès du Comité conjoint de recours des cadres du secteur des affaires sociales, pourrait bien avoir des répercussions importantes au plan politique et dans tout le réseau hospitalier.

Bien que le rapport d'enquête ne soit pas exécutoire, il démontre clairement le peu de protection accordée aux cadres hospitaliers que l'on peut congédier sans raison valable, sous le moindre prétexte. Dans le cas de Mme Huard, il s'agit d'une carrière brisée et d'une réputation compromise. Dans une petite communauté comme Lac-Mégantic, où vivent 1.000 habitants, cette considération est loin d'être négligeable. « C'est dans cet esprit que nous avons voulu rétablir les règles les plus élémentaires de justice morale », soulignait hier au DEVOIR M. André Moisan.

Pour Mme Lise Huard, cette histoire se teinte également d'une attitude discriminatoire à son endroit: « On m'accusait toujours de prendre la place d'un homme », a-t-elle commenté.

Rappelons brièvement les faits: le 8 janvier dernier, Mme Huard qui dirigeait l'hôpital depuis le mois de novembre 1975 après s'être présentée à deux reprises à

un concours où M. Fernand Grenier, député de Mégantic, était sur les rangs, se voit signifier son congédiement, ayant refusé de démissionner comme on l'avait enjointe de le faire le 30 octobre 1978. En congé sans solde pour une période de quatre ans pour occuper ses fonctions politiques, il semble, que M. Fernand Grenier ait continué d'exercer une influence certaine sur le Conseil d'administration de l'hôpital, présidé par M. Prosper Bouchard, qui aurait désiré, comme la majorité des autres membres du conseil, un autre candidat à la direction générale, celui qui favorisait M. Grenier. Le rapport du comité de recours précise à cet effet que « six présidents se sont succédés à la gouverne du CA au cours des trois dernières années et sept des douze membres ont démissionné en six mois (juillet 1978 à janvier 1979). »

Selon le document, le seul tort de Mme Huard, si tort il y a, a été de défendre devant le CA le point de vue du Centre régional des services sociaux et de santé (CRSSS) de la région qui, après études, recommandait un changement de vocation du Centre hospitalier Frère-André en centre d'accueil, l'hôpital général Saint-Joseph, à proximité, pouvant se charger des services dits de première ligne dans le district.

Mais le Conseil d'administration ne voyait pas les choses du même oeil et il annonçait sa « détermination de maintenir le statu quo sur la double vocation de l'hôpital » — soins de première ligne et centre d'accueil — et même d'agrandir l'établissement « avec ou sans l'accord du MAS », ce qui est pour le moins « troublant », soutiennent les enquêteurs.

La prise de position de Mme Huard a provoqué un tollé parmi les 85 syndiqués (CSN) de l'hôpital, appuyés par un comité de citoyens rapidement formé, ces personnes craignant pour leurs emplois et se sentant menacées par des réaffectations et un réaménagement des horaires. « Une collusion assez évidente s'était établie entre le syndicat et le comité de citoyens », lit-on dans le rapport.

C'est le Conseil d'administration qui reçoit le jugement le plus sévère: « Par son attitude négative et hostile vis-à-vis le CRSSS-05, le Conseil d'administration de l'établissement a empêché le Conseil régional de remplir les fonctions qui lui ont été attribuées par le législateur, notamment celles de conseiller et assister les établissements dans l'élaboration de leurs programmes de développement et de fonctionnement, de promouvoir une meilleure répartition des services dans la région. »

En conséquence, le Comité de recours estime que « le Conseil d'administration a erré tant dans le cheminement que dans sa décision de congédier sa directrice générale ». Il recommande que Mme Huard soit inscrite au Service provincial de placement des affaires sociales, que l'étude sur la vocation de l'établissement soit complétée, que le présent rapport soit distribué à tous les membres du CA ainsi qu'au personnel de l'établissement, et cela dans le but avoué de réhabiliter Mme Huard.

Ce rapport constitue un précédent puisque c'est la première fois que l'étude d'un

cas va si loin et, de l'avis de M. André Moisan, « il est grandement temps que l'on trouve le moyen de dépolitiser ces dossiers et que l'on protège les intérêts des cadres ».

Quant à Mme Huard, elle compte entreprendre des poursuites judiciaires puisque son contrat la liait jusqu'en novembre 1980 et que depuis son congédiement il lui est difficile de trouver un autre emploi.

Pendant ce temps, l'hôpital Frère-André est sous la direction intérimaire de

Soeur Margaret Carvill, qui avait pris sa retraite à l'arrivée de Mme Huard.

Quant au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, en réponse à une question que lui posait Mme Thérèse Lavoie-Roux (député libéral de l'Acadie) à la fin de mai à l'Assemblée nationale, il affirmait que le congédiement de Mme Huard était justifié « légalement et techniquement ».

Ce qui ne se reflète guère ni dans l'esprit ni dans la lettre du rapport Lachance-Moisan-Girard.

Comment a-t-on pu introduire l'arme du crime dans la prison?

par Bernard Morrier

Au procès des quatre détenus accusés du meurtre d'un gardien, le 11 juillet 1978, au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, il a été passablement question hier de l'arme ayant servi à commettre le méfait.

Appelé comme témoin, M. Armand Legault, qui, à titre d'enquêteur du solliciteur général, a travaillé avec la Sûreté du Québec à l'enquête dans cette affaire, a

tout d'abord révélé qu'on ne savait pas comment le revolver en question était entré dans la prison. Il a ajouté plus tard que le dossier à cet effet était toujours ouvert.

En contre-interrogatoire, cette réponse a cependant poussé l'un des procureurs des quatre prévenus à demander si l'événement n'aurait pas été marqué par la complicité d'un autre gardien.

Me Claude Parent, qui représente la Couronne, a bondi de son siège pour s'op-

poser à pareille question, disant qu'elle n'était pas pertinente au débat.

Ce qui a amené le procureur de la défense à déclarer que « l'hésitation du témoin à répondre laisse croire qu'il connaît la réponse ».

Mais le juge Claire Barrette-Joncas, qui préside ce procès en présence d'un jury, s'est rangé du côté de la Couronne pour effectivement affirmer que la question n'était pas pertinente et qu'il s'agissait même de oui-dire.

Un autre témoin, M. Guy Lalonde, enquêteur pour le Service canadien des pénitenciers, a déclaré à son tour qu'on se pose toujours des questions sur la provenance de l'arme meurtrière. « On a beaucoup de soupçons mais pas de preuve », a-t-il affirmé.

On sait que Ghislain Gaudet, Pierre Vincent, André Chartrand et Jacques Massé sont formellement accusés du meurtre du gardien Guy Fournier, tué lors de leur spectaculaire évasion, l'été dernier.

Hier, deux membres de la Sûreté du Québec, le caporal Lacoste et l'agent Milville Lavoie, sont venus terminer la preuve de la Couronne en relatant les circonstances qui avaient conduit à la capture des quatre suspects. Gaudet et Chartrand avaient été repris quelques heures plus tard, tandis que Massé et Vincent avaient pu être capturés le 14 août suivant, soit un mois et quelques jours après leur évasion. Seule la capture de Vincent avait été ponctuée de coups de feu, dont un avait blessé le prévenu et un autre un policier.

Le procès se poursuivra demain, le juge Barrette-Joncas ayant donné congé aux jurés pour aujourd'hui.

Reprise des négociations SEBJ-Métallos

Les négociations entre les représentants de la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) et ceux des 900 membres du Syndicat des métallos (FTQ) expulés le 18 mai dernier au moment où ils entreprenaient un débrayage de 24 heures, ont repris hier dans la métropole, en présence de M. Paul-Emile Thellend, conciliateur du ministère du Travail du Québec.

Durant ce temps, plusieurs des 900 grévistes faisaient du piquetage devant les bureaux de la SEBJ, boulevard de Maisonneuve.

AUJOURD'HUI

Jusqu'à demain se poursuit la Rencontre des peuples francophones, à Québec.

À 12 h 30, concert midi de Stephen Crisp et Kenneth Woodman, pianistes, à la cathédrale Saint-Joseph.

À 20 h 30, Huw Lewis, de Détroit, donne le deuxième concert de la série estivale des récitals d'orgue, à l'Oratoire Saint-Joseph.

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: aux bureaux de la Fédération des chauffeurs professionnels du Québec, 3131 rue Sherbrooke est, de 13 h à 20 h 30; et à la salle paroissiale de Sainte-Sophie, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

VACANCES DE PÊCHE

Disponible pour les mois de juillet et août si

VOUS RÉSERVEZ MAINTENANT

Pêchez la ouananiche, les truites grises, brunes et arc-en-ciel, le doré, brochet et l'achigan petite bouche sur

ce lac majestueux et découvrez un coin du Québec unique en son genre.

Maison McGowan
Georgeville
Québec J0B 1T0
(819) 843-2126
(514) 866-0789

Guide — bateaux-moteur
Établi depuis 40 ans,
membre Q.O.A.

ERRATUM

Nous tenons à informer nos lecteurs que L'ANNONCE D'AIR CANADA

intitulée

CALIFORNIE

qui a paru le 29 juin était périmée

Nous nous excusons des inconvénients qui auraient pu en résulter pour nos lecteurs et pour la Société Air Canada.

Le défi canadien de l'énergie

Ce pays doit se construire sur l'abondance plutôt que d'apprendre à vivre dans la rareté et la pénurie... Les Canadiens de l'Est ont aussi le droit de chauffer leurs maisons et d'avoir de l'essence dans leurs automobiles.

C'est Joseph Clark qui parlait ainsi. Non pas au début de la décennie, mais le 19 avril dernier, en pleine campagne électorale, devant l'Empire Club de Toronto. En réalité, il y a moins de deux mois et demi, le chef conservateur promettait au pays la prospérité dans l'abondance, le chauffage garanti et le carburant dans la grosse voiture.

Après la conférence de Tokyo et la rencontre des pays exportateurs de pétrole à Genève, le premier ministre tient un autre langage qui l'amène à désavouer implicitement la vision trop généreuse des jours passés. C'est maintenant qu'il a raison. Mais il ne suffit pas d'engager publiquement le Canada dans un programme tendant à réduire les importations et la consommation de pétrole au cours des cinq prochaines années. Il faut encore expliquer aux Canadiens que le temps de l'abondance pétrolière est vraiment révolu, que les prix augmenteront sensiblement et que l'auto-suffisance énergétique, objectif théoriquement accessible dans 10 ou 15 ans, ne sera réalisée que si les usagers s'imposent des restrictions, si l'État et les sociétés privées investissent dans l'exploration et la mise au point de nouvelles sources d'énergie. La forte hausse des prix du pétrole, décidée à Genève, doit nécessairement se répercuter sur le marché canadien où nous serons contraints de relever le prix intérieur plus tôt et à une cadence plus rapide qu'on le pensait.

Certes, ce n'est pas la première fois que les pouvoirs publics incitent les citoyens de ce pays à économiser l'énergie sous toutes ses formes. Une fraction seulement de la population canadienne a compris la portée du message. Les usagers, en très grande majorité, n'ont pas encore réagi à tous ces appels, ni chez les consommateurs privés ni parmi les entreprises industrielles. Les prix de l'essence et du mazout ont augmenté notablement, il est vrai, mais on les obtient encore à meilleur compte ici qu'ailleurs. C'est pourquoi les Canadiens sont encore les plus gros consommateurs en Occident.

Mais cela doit maintenant changer: les prix du brut auront bientôt atteint au Canada le niveau international; les importations vont diminuer légèrement; des efforts seront faits pour tenter de réduire la consommation. Moins vulnérable que la plupart des autres pays occidentaux, le Canada ne peut plus s'iso-

ler dans le confort relatif que lui confèrait jusqu'ici l'étendue de ses ressources. Les engagements que M. Clark a contractés à Tokyo ne sont pas draconiens, il s'en faut. Si les États-Unis et le Japon avaient été en mesure de s'imposer des limites plus astreignantes, le Canada aurait pu promettre, sans tragédie, de restreindre davantage sa consommation et ses importations.

Comme l'indiquait hier Michel Nadeau, envoyé spécial du DEVOIR à Tokyo, nous avons quand même franchi une première étape sur la voie de la modération. Si seulement les sept pays réunis parviennent à toucher les buts qu'ils ont fixés librement, la conférence des chefs d'État et de gouvernement des principaux pays industrialisés aura conquis un prestige que les précédentes rencontres ne lui ont pas assuré, faute de suites concrètes.

Dans ce contexte, M. Clark a fait preuve de réalisme et de sens politique au cours de ce « sommet », malgré le peu de temps qu'il avait mis à s'y préparer et la complexité des problèmes de l'énergie.

Le défi que doit maintenant affronter le premier ministre sera plus redoutable. Il doit s'employer à préserver les chances d'une relance modeste de l'économie canadienne sans compromettre les engagements de modération qu'il a pris à Tokyo. Car il est certain que la décision de l'OPEP aura des répercussions graves aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et au Japon: les taux de croissance étaient déjà faibles; ils seront presque nuls. Le chômage atteignait un niveau préoccupant (18 millions de sans-travail dans les 24 pays industrialisés de l'OCDE) qui pourrait s'élever davantage par suite d'une baisse appréhendée des ventes dans le secteur des biens de consommation. Toute hausse des prix du brut se traduit aussitôt en termes d'inflation, celle-ci déclenchant à son tour le cycle des revendications salariales.

Aux États-Unis, le président Carter rentre de son périple en Asie comme un homme accablé et désarmé. Aux Américains que la pénurie d'essence rend maussades, il annonce une récession.

Comment, dans ces conditions, M. Clark peut-il encore tabler sur une amélioration légère de l'économie canadienne que laissait prévoir la reprise des investissements? Il devra, tout d'abord, expliquer clairement aux Canadiens les nouvelles données de la conjoncture internationale, puis en dégager pour notre pays les conséquences. Il doit ensuite s'imposer, bien sûr, de mettre un terme à ses propos anachroniques sur l'abondance, le chauffage à volonté et les réservoirs qui dé-

bordent. Il doit encore se résigner à laisser tomber une folle promesse électorale qui l'obligerait à démanteler Pétro-Canada, cette société d'État dont jamais le besoin ne s'est fait davantage sentir puisque la collectivité est appelée à investir des milliards dans l'exploitation du pétrole non conventionnel. Le premier ministre, quand sonnera l'heure de la préparation du budget, retiendra parmi les mesures incitatives qu'on lui proposera celles qui favoriseront une baisse de la consommation de l'énergie et des économies d'énergie, comme l'isolation des maisons qui devrait devenir obligatoire pour les bâtiments neufs. Le gouvernement se doit aussi d'encourager tout programme de reconversion visant à construire des voitures moins coûteuses en pétrole, comme ce gigantesque plan que les Grands de l'automobile américaine viennent de lancer au coût d'une soixantaine de milliards afin de mettre au point des moteurs entièrement nouveaux.

M. Clark n'aura surmonté ce défi que s'il peut, par des mesures de redistribution, enrayer le déséquilibre que fera naître entre l'Est et l'Ouest la hausse du prix canadien du brut et la baisse graduelle des importations. En effet, la dépendance pétrolière des Maritimes, du Québec et de l'Ontario envers l'Ouest va s'accroître davantage. L'auto-suffisance que compte atteindre le Canada en 1990 ou 1995 ne sera sans doute possible que si des transferts d'énergie sont pratiqués, par exemple du pétrole vers le gaz, l'électricité, éventuellement l'énergie nucléaire quand celle-ci sera produite dans des conditions garantissant la sécurité de l'homme et de l'environnement.

La nouvelle crise ouverte par l'OPEP et sévèrement diagnostiquée à Tokyo éprouve durement les pays industriels et frappe particulièrement les États-Unis. Moins vulnérable, le Canada pourra y résister moyennant une prise de conscience qui ne s'est pas encore manifestée et des mesures vigoureuses de conservation, de restriction et d'investissement. A court terme, en raison des répercussions de cette crise sur l'économie américaine, le Canada affrontera des difficultés imprévues qui risquent d'annuler les espoirs d'une reprise prochaine. A plus long terme, si M. Clark oublie ses promesses dépassées, s'il sait prendre le virage que lui indiquent Genève et Tokyo, s'il fait preuve d'imagination et s'il écoute ses conseillers, le Canada relèvera le défi énergétique.

Michel ROY

Pitié pour l'année prochaine

À 112 ans, bien vieux et un peu déprimé par ses chicanes, le Canada traîne l'angoisse de son âge. On a beau penser ce qu'on veut de ce pays, le jour de son anniversaire, il serait séant et charitable de ne pas verser de l'arsenic dans son gâteau. C'est pourtant ce que des saboteurs ont fait, dimanche soir sur la colline parlementaire, tout au long d'un spectacle que même les plus méchants indépendantistes n'auraient pas concédé plus fade et désespérant, quand ce n'est carrément humiliant. On a envie de demander grâce, pitié, c'est assez. M. Clark, l'année prochaine, au nom de l'austérité, de la crise de l'énergie ou des menaces de l'OLP s'il le faut, coupez des fonds, coupez tout court.

Certes, il est des artistes qui font correctement et agréablement leur métier, que ce soit sur la colline parlementaire ou ailleurs, le premier juillet ou en un autre moment. C'est le cas de Maureen Forrester, digne et quasi divine au milieu de tant de vulgarité, d'artistes populaires qui ne se donnent pas de missions, comme M. Pointu, ou les chanteuses Nicole Martin et Carol Baker, des ensembles taillés parfaitement pour de vraies fêtes, tel le Canadian Brass ou le Cape Breton Symphony. Mais tout ce monde se retrouve pris en un guet-apens dans la guimauve d'une mise en scène qui veut manipuler les sentiments, créer du patriotisme là où il en manque, obtenir des célébrations à l'arraché s'il le faut, mais les obtenir pour en faire étalage. La recette est patente: discours mélés, bilinguisme superficiel, un peu de folklore et un peu de swing, beaucoup de tapage chorégraphique dans une mer d'unifolies, et le gouverneur général en grande finale, pour garantir (?) l'apolitisme.

Le Canada, c'était donc cette année Donald Sutherland, le petit garçon qui a réussi à l'étranger, monologuant avec tremolos sur sa fierté d'être Canadien, tout en machant sa gomme avec une application étudiée. Il paraît, confiait-il, qu'on sait maintenant le distinguer d'un Américain ou d'un

Anglais: c'est sans doute à cause de son coup de mâchoire, nous en sommes fiers.

Le Canada, c'était aussi Patsy Gallant, la Muriel Millard des années 70, moins le style, présentée comme l'illustration du bilinguisme et qui ne consent qu'à interpréter une de ses quatre chansons en français, en la choisissant sur l'air d'un set carré. Quant à ses langues, on ne saura jamais trop, outre l'anglais qu'elle préfère, quelle était l'autre. « Y as-tu du monde qui parle français icitte à souère? » lança-t-elle à la foule outaouaise médusée. Et, ravie, « vous comprenez tu ça msieu Clark? » Le ciel fasse qu'il n'ait pas compris, la politique de bilinguisme aurait vécu.

Le Canada, c'était aussi ce tohu-bohu sur son de discothèque qui célèbre l'année internationale de l'enfant en nous les présentant déguisés en danseurs à gogo, petites filles maquillées en Lolitas déshabillées, et petits garçons se déhanchant comme les grands.

C'étaient aussi tous les gadgets de music hall empruntés sans adaptation à nos voisins du sud, un faux cirque pour employer l'armée de figurants engagés à grands frais, une parade de sucettes géantes tirées des bandes dessinées américaines, dont le verso disait « Canada 112 », un prodige d'insignifiance.

C'était aussi, inévitablement, un plus subtil appel du pied aux Québécois. Mais pas de politique bien sûr. Cela donne les merveilleux dialogues d'unité canadienne du style suivant, entre un artiste et la présentatrice francophone de service. Lui, anglophone de bonne volonté avec l'accent: « Andree, puis-je vous tenir la main? » Elle, consentante: « Only if I can hold yours ». Jacques Michel y est bien allé d'une chanson nationaliste québécoise mais les micros, lorsque la infailibilité, on lâche au moment où il en expliquait le sens, et sa mélodie sur le « pays » est restée tout à fait

équivoque. C'est bien, la technique.

Fallait-il en remettre pour convaincre les Canadiens de verser une larme? Oui. Notre gouverneur général nouvelle vague devait présenter des certificats de citoyenneté à des jeunes Canadiens de toutes les provinces. Jusque là, rien que de très digne et le discours préalable d'un juge de la citoyenneté avait réussi à faire oublier celui de Sutherland. Mais M. Schreyer, pour qui la vice-royauté signifie sans doute la participation de la dynastie aux bénéfices, a tenu à ajouter ses quatre enfants à la liste. Ils sont, en effet, très beaux et très phogéniques, les enfants Schreyer, mais on ne comprend toujours pas ce qu'ils venaient faire là, sinon, encore une fois, de l'attendrissement sur commande.

Il aurait pourtant suffi, en toute sobriété, de laisser Mme Forrester interpréter O Canada comme elle l'a fait pour réussir à toucher le cœur des plus endurcis. Mais Festival Canada, avec ses millions, a la main lourde des parvenus; il veut de la quantité, peu importe la qualité.

Ce genre de spectacle doit-il cesser? Sous cette forme, sans doute. Tant d'autres formules s'offriraient si on voulait cesser d'acheter à grands frais le plaisir des rassemblements. Pays privilégié, le Canada ne pourrait-il convier ses citoyens à célébrer leur fête par une immense souscription pour ouvrir mieux les portes aux apatrides de plus en plus nombreux? Transformer ce spectacle qui n'enrichit que les impresarios en un événement-bénéfice pour une cause généreuse? Suggestions parmi d'autres, qui sont loin d'exclure les réjouissances.

Certes, le Canada se fêtera mieux si jamais il se décide à se refaire vraiment; mais en attendant, peut-être y a-t-il mieux à offrir aux Canadiens que de chercher leur âme dans le bruit d'une discothèque, et les mises en scène de pacotille.

Lise BISSENETTE

MAQUILLAGE

La démission du juge Pratte

par Robert Décar

La Cour suprême du Canada ne pourra plus jamais être cette institution méconnue, discrète, effacée qu'elle s'est efforcée d'être jusqu'à maintenant.

Impliquée directement dans la réforme constitutionnelle, tant par le fait qu'elle-même soit cible de certaines propositions, que par le fait qu'elle soit appelée, par ses décisions, à délimiter, voire orienter cette réforme, la voilà maintenant qui fait la manchette parce qu'elle a des problèmes de personnel.

Il y a deux ans à peine, le juge Louis-Philippe de Grandpré démissionnait. L'an dernier, le juge en chef Bora Laskin s'absentait pendant de nombreux mois, à la suite d'une attaque cardiaque qui a malheureusement laissé certaines séquelles. La semaine dernière, le juge Yves Pratte annonçait sa démission. Et d'ici la fin de l'année, le juge Louis-Philippe Pigeon devra prendre sa retraite.

Avec le résultat que le premier ministre Clark devra démissionner, dans les plus brefs délais, non plus un, mais deux juristes québécois qui accepteraient de siéger au sein de la plus haute cour du pays et dont l'un serait appelé, à coup sûr, dans un avenir rapproché, à devenir juge en chef. La tradition — que le gouvernement conservateur n'osera sûrement pas briser,

dans la conjoncture actuelle — veut en effet qu'un juge de *common law* succède à un juge de droit civil, et il ne semble pas que le juge Jean Beetz, qui deviendra sous peu l'ainé des civilistes, donc l'aspirant logicien, soit intéressé par le trône judiciaire.

Le vide laissé par le départ du juge Pratte ne sera pas facile à combler. Il avait su, en moins de deux ans, avec une vigueur et une rigueur exceptionnelles, « civiliser » la Cour suprême et retarder la lente évolution d'une institution qui contraignait de plus en plus ses membres civilistes à vivre dans un contexte de *common law*. Nombreux étaient ceux qui voyaient en lui un digne successeur du juge en chef Laskin.

Il est d'ailleurs on ne peut plus malheureux que la maladresse, voire la bêtise d'un ministre ait permis aux médias d'insister, non pas sur les talents du juge démissionnaire et sur la lourde perte que subissait la Cour suprême, mais sur les circonstances ayant entouré son départ d'Air Canada, il y a quelques années. Le ministre fédéral des Transports, M. Don Mazankowski, révélait en effet, mercredi dernier, soit la veille de l'annonce de la démission du juge Pratte, qu'il avait demandé à Air Canada de faire rapport sur certaines allégations concernant les salaires et pension accordés à M. Pratte au moment de son

départ. Cette enquête n'a, de toute évidence, aucune relation avec la démission du juge Pratte, ce que se sont heureusement empressés de confirmer l'ancien et le nouveau ministre de la Justice, MM. Lalonde et Flynn.

Il faut déplorer, comme l'a fait avec raison M. Lalonde, qu'un ministre annonce de telles enquêtes qui mettent en doute la réputation de certaines personnes et préjugent en quelque sorte de leurs résultats. Il faut regretter tout autant, sinon davantage, qu'un ministre se permette, sans même consulter le ministre de la Justice, de laisser planer des soupçons sur un membre de la Cour suprême. Si le gouvernement conservateur veut faire des purges au sein d'un appareil gouvernemental dont il craint qu'il soit trop acquis à la philosophie du Parti libéral, qu'il s'attaque, si tel est son désir le plus cher, à la bureaucratie et aux organismes de la Couronne, mais qu'il se garde bien de toucher, dans le seul but de rassasier quelque soit de mesquine vengeance politique, à ceux qui composent le pouvoir judiciaire et qui n'ont de comptes à rendre qu'au Parlement et, même là, seulement si des circonstances vraiment exceptionnelles l'exigent.

Le juge Pratte démissionne, officiellement, pour des raisons de santé, qui sont réelles. Mais ceux qui suivent de près la scène judiciaire savent que le

juge Pratte, ainsi que son prédécesseur, Me Louis-Philippe de Grandpré, n'étaient pas des plus heureux à force d'oeuvrer dans une institution aussi fermée sur elle-même, qui les forçait presque à vivre une vie de carmelite et qui, de toutes façons, ne leur laissait pas le temps de respirer ni de prendre un certain recul entre deux délibérations, tant le travail à accomplir est considérable et exigeant.

La nécessité de préserver l'image d'un pouvoir judiciaire entièrement indépendant et tout à fait à l'abri de tout soupçon, exige-t-elle que les membres de la Cour suprême vivent en marge de la société et n'aient ni le temps ni le droit de vivre comme tout le monde? La société n'a-t-elle pas, plutôt, évolué au point de reconnaître à ses plus hauts magistrats le droit de vivre une vie normale sans perdre, ce faisant, ni leur impartialité ni leur image d'impartialité?

Le temps paraît venu de réformer la Cour suprême, non seulement en fonction des nouvelles exigences politiques du pays, mais aussi en fonction des besoins humains de ceux qui y vivent et de ceux qu'on voudrait y attirer. Autrement, les vides seront longs à combler, ou les démissions, rapides, surtout au niveau des québécois que captivera de moins en moins l'idée d'aller s'enfermer dans un monastère anglo-saxon.

LETTRES AU DEVOIR

■ ACIDI et SUCO: dossiers à revoir

(Lettre adressée à M. Martial Asselin, ministre responsable de l'ACDI.)

Nous venons d'apprendre les tracasseries imposées au SUCO dans ses dernières négociations avec l'ACDI. Nous sommes de plus en plus outrés de constater la désinvolture et les faux prétextes qui accompagnent ces restrictions budgétaires assorties de contraintes inacceptables. Plus encore, nous sommes frappés par la somme d'énergie exigée du personnel SUCO pour négocier chaque année une entente avec l'ACDI, alors qu'il devrait pouvoir se concentrer sur les besoins impérieux des populations d'Afrique et d'Amérique latine.

Nous réalisons à quel point vivre la solidarité avec les plus démunis et prendre parti pour une meilleure répartition des richesses et du pouvoir, conduit à une certaine polarisation. Cette polarisation s'exprime par une opposition entre ceux qui luttent pour une plus grande dignité humaine comme fondement de nouvelles structures sociales, économiques et politiques, et

ceux qui les amènent, consciemment ou non, à soutenir des structures politiques et économiques avilissantes et à faire fi de cette même dignité humaine.

Le SUCO est pour nous un des organismes qui aura contribué à éveiller la conscience des gens au Québec et à les ouvrir à la dimension internationale en collaborant avec les organismes syndicaux et le mouvement populaire. Son travail traduit essentiellement une double préoccupation: d'abord l'appui à des projets définis par des groupes à la base outre-mer et, en même temps, la collaboration avec des groupes au Québec et en Acadie pour sensibiliser la population au sort des victimes de l'exploitation, de la misère et de l'oppression dans ces pays qu'on continue à appeler pudiquement « sous-développés ».

En tant que payeurs de taxes, nous sommes enfin surpris de constater les entraves taillonnes qu'on met au fonctionnement d'un organisme démocratique de coopération non gouvernementale qu'est le SUCO, surtout quand

on connaît les millions de dollars engloutis dans des aventures inavouables au titre de la « coopération internationale ».

Pour donner suite aux engagements formels déjà pris par votre parti, notamment au comité permanent des affaires extérieures, les 1er décembre 1978 et 20 mars 1979, il vous faut maintenant, M. le ministre, revoir quelques dossiers chauds de l'ACDI et, en ce qui concerne le SUCO, maintenir les opérations au niveau de l'an passé. C'est un minimum.

C'est le désir de solidarité et de justice présent dans la population qui doit désormais déterminer les critères d'une saine gestion des deniers publics en matière de coopération internationale.

Jean MÉNARD
pour le Secrétariat Québec-Amérique
Latine (SQUA)
Clotilde BERTRAND
pour l'Exécutif du Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO)

Montréal, juin 1979

■ Le spectacle de l'Assemblée nationale

Un an déjà. Une année de débats parlementaires à la télévision et, malheureusement, ce ne sera pas la dernière. Au contraire, on promet même d'en rajouter: les commissions parlementaires. Paraît-il qu'on y effectue un travail plus productif de l'aveu même de nos bons parlementaires eux-mêmes. Et probablement que c'est vrai. Ou, plutôt, que c'était vrai. Car il y a fort à parier que, dès la toute première séance télévisée, les attitudes de nos bons députés se transformèrent du tout au tout, à preuve l'incroyable perte de temps et d'énergie à laquelle, tous, nous avons pu assister, bien « camps » dans nos fauteuils devant nos appareils de télévision qui nous découvrèrent quotidiennement la belle image du Salon Bleu, « le Salon de la Race »...

Dans cette histoire, les députés « d'arrière-ban » sont les bruiteurs, les figurants ceux qui, des caméras, recherchent le champ: les rôles de soutien sont dévolus aux whips, aux leaders et à tous ceux qui, autrement, ne pourraient s'y faire; parcimonieusement, les chefs se partagent les rôles de premier plan. Et

le président qui, d'Alfred Hitchcock, envie sûrement la mise, se console autrement figurant plus souvent pour amener la bêtise...

Et, le bien commun, c'est quoi? C'est la fin sur laquelle s'appuient les partis politiques et tous les faiseurs de systèmes — mouvements, groupements, sectes, etc. — pour justifier leur existence, qui se targuent de représenter une majorité de silencieux. Guidés par la sagesse, la prudence, la prescience ou, même, « la Main de Dieu »... De fait, si les moyens diffèrent, la partie entre les partis ne s'arrête point au seul prétexte officialisé ou avoué du bien commun. Dans tous les cas, en effet, on remarque un rejet, tout en façade, du goût du pouvoir pour lui-même: un réflexe d'autodéfense, d'outrage, de dégoût dirait-on. Et si parfois on a l'impression qu'ils le recherchent ardemment ce pouvoir, c'est qu'on a affaire à des partis officiels, des partis dûment reconnus par la loi, le système et l'habitude: ce sont les partis d'opposition qui, derrière le paravent du gardiennage de la démocratie, se font plus catholiques que le Pape.

Le malheur, pour la ma-

rité qui gouverne, veut que cette opposition systématique prenne trop souvent, toujours au nom du bien de la collectivité faut-il croire, des airs d'Inquisition... En plus de devoir se débattre journellement comme des diables dans l'eau bénite, les gouvernants doivent aussi gouverner... Cependant, même honnête, même intégrée, le gouvernement n'en sortira pas pour autant du « bémol » en politique, l'honnêteté va de soi, l'habitude relative à la pratique scandaleuse du pouvoir n'ayant, une fois corrigée, que très peu d'audience auprès d'un électoral plus enclin à se préoccuper de son bien-être immédiat (donc, des promesses à venir) qu'à faire des exercices de mémoire.

En régime parlementaire, l'impératif premier d'un gouvernement est, semble-t-il, de composer avec les promiscuités engendrées par le système. Et, par définition, la promiscuité fait abstraction de l'agrement... C'est pourquoi tous les gouvernements ont aussi une chose en commun: ils viennent, ils voient et, tôt ou tard, ils sont vaincus.

Robert MARTIN

Montréal-Nord, 25 juin

■ Quand la paille devient poutre!

Les articles et la correspondance ont paru dans le DEVOIR (15 juin) au sujet du français comme langue officielle de la Communauté européenne me suggèrent les commentaires suivants.

Il me semble peu réaliste de préconiser l'adoption, pour les institutions européennes, d'une langue officielle unique. Les guerres innombrables dont est remplie leur histoire conseillent au contraire aux peuples de l'Europe de rechercher des formes d'unification qui les considèrent et les traitent comme égaux. Non seulement est-ce raisonnable, non seulement est-ce la ce que demandent la sagesse politique et la justice, mais on ne court pas grand risque de se tromper en ajoutant que cette conception de l'unité européenne correspond à un très large consensus dans la plupart des pays de l'Europe. Et l'égalité en cause s'étend certainement à l'emploi des langues dans les institutions communes. Bien loin que l'adoption d'une langue administrative unique soit souhaitable ou même possible, on ne voit pas qu'on puisse s'écarter notablement ou rapidement de la pratique consistant à traiter comme langues officielles de la Communauté, les langues officielles de tous les pays membres. Les tâches in-

nombrables de traduction à laquelle donne lieu cette pratique sont un prix fort raisonnable à payer pour la paix.

Ce n'est pas qu'on ne puisse pas espérer ou souhaiter quelque forme d'unification linguistique de l'Europe. Mais il vaut mieux accepter que cette sorte d'unification se fasse par le moyen d'une transformation lente et profonde des cultures et des mentalités. Dans le courant d'une telle transformation, on peut s'attendre malheureusement à ce que trouvent place les pratiques injustes et dominatrices dont est tissée l'histoire. Mais, même ainsi, cette approche lente est bien préférable à la solution préconisée qui, fût-elle possible, brimerait dans leur dignité la plupart des peuples d'Europe.

Je partage dans une certaine mesure les réserves de M. Louis-Paul Béguin à l'égard d'une situation où l'anglais deviendrait la langue de l'Europe, parce qu'une telle situation favoriserait le monopole de l'anglais comme langue universelle de communication et parce que je crois qu'en devenant le moyen quasi obligé des communications interculturelles l'anglais affecterait, comme c'est déjà le cas, d'une manière subtile et dommageable ces communications. Toutefois, s'il s'agit

de freiner le progrès de l'anglais comme langue de communication en Europe (et, par là, dans le monde), ce ne sont pas des campagnes en faveur du français pour en tenir lieu, qui promettent des résultats, mais bien plutôt des accords mutuels entre ceux-ci s'engageront à promouvoir chez eux l'apprentissage des langues de leurs voisins. Tandis que les campagnes pour faire du français la langue de l'Europe sont (heureusement) vouées à l'échec, des accords entre pays pour la défense et l'illustration « commune de leurs langues sont tout à fait possibles. Et ils peuvent donner des résultats. D'abord parce que la présence de l'anglais dans la vie économique est évidemment moins totale en Europe qu'en Amérique du Nord. Et ensuite parce que la jeunesse pas plus en Europe qu'ailleurs n'est « unidimensionnalisée » au point de ne voir que dans l'apprentissage de l'anglais le moyen d'élargir son champ de communication.

En somme, ou bien les langues du continent européen accepteront de se défendre toutes ensemble ou bien elles « périront » toutes.

Georges FRANÇOIS
Moncton, N.B.
Moncton, 20 juin.

■ Les nouveaux protestataires: le «Groupe des 43»

Ils seront donc à Toronto, devant Miracle Mart, comme des piquets de grève de Domtar, Cadbury ou des infirmières en lutte. Qu'il sera beau le spectacle: Scotty Bowman portant haut la pancarte « le hockey c'est la culture... du pauvre ». Weintraub et Richter, « nous en avons assez d'écrire des imbécillités » et tel Tilden, le loueur de charettes, « le négocié sera anglais ou ne sera pas ». Ça promet de voler bas.

Ce gratin intellectuel digne des Mozart, Dante, Sartre et Renoir, nous fait rêver d'admiration.

Espérons qu'il en sera de même pour nos « sportifs de salon » ou nos hockeyeurs professionnels aux comptes bancaires bien dodus mais à la

matière grise, pelliculaire. Noël LIRETTE
Montréal, le 20 juin

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne \$55 par année, six mois: \$36; trois mois: \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois: \$38; trois mois: \$27. Édition du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré. Numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Les policiers de la CUM et les citoyens

La société à l'intérieur de son système de défense sociale a placé sur les épaules des policiers, entre autres responsabilités, celle de protéger le public contre la menace du crime sous ses formes variées, celle d'affronter les diverses situations criminelles et aussi celle de sauvegarder la sécurité personnelle des citoyens.

Ainsi, les citoyens peuvent compter, jusqu'à un certain point, sur la police pour avoir la possibilité de se promener librement sur la rue, pour vivre et se sentir en sécurité dans leur propre foyer et pour pouvoir réaliser dans les faits ce qu'ils veulent et au moment désiré.

Malgré ces lourdes responsabilités de combattre le crime et d'assurer la sécurité des gens, les policiers ne sont pas investis de pouvoirs illimités qui pourraient les aider à mieux prévenir les crimes ou les violations aux lois et règlements, à les réduire davantage ou encore à les faire disparaître complètement.

De même, la police est étrangère aux conditions sociales qui peuvent exister dans notre société et ne peut certainement pas les éliminer. Tout comme la police n'est pas à l'origine des changements sociaux que notre société connaît présentement, elle n'a pas non plus les moyens de contrôler cette évolution sociale. La police, comme tout citoyen, se doit d'évoluer à l'intérieur de ces changements sociaux.

Les policiers, n'étant pas des législateurs, ne créent pas les lois sur le maintien de l'ordre, de la paix et de la sécurité publique dans notre collectivité. Ce ne sont pas eux, non plus, qui disposent des accusés devant les tribunaux.

Toutes ces explications veulent définir et préciser le cadre dans lequel nous nous trouvons comme policiers et rappeler que la police n'est qu'un maillon de la longue chaîne que constitue le système de la justice criminelle. Tout comme le système de la justice criminelle n'est qu'un maillon de l'appareil étatique et les institutions gouvernementales, un maillon de la société.

Il n'est donc pas exagéré de dire que le crime est un phénomène social dont la prévention doit être la responsabilité non seulement de la police mais aussi de toutes les strates de la société.

Nous connaissons tous la mission traditionnelle de la police: prévention du crime et de la violation des lois, recherche des criminels et préparation de la preuve à l'égard des accusés traduits devant les tribunaux.

Cependant, ne sommes-nous pas conscients en même temps des difficultés pour le policier d'accomplir cette mission et d'appliquer les lois de notre pays?

La société veut être protégée, mais jamais au sacrifice de ses libertés individuelles. Diverses lois risquent même de s'opposer à d'autres quand la société exige à juste titre la protection de ses droits propres et la sauvegarde des droits individuels.

Rappelons qu'au début des années 1960, il y eut un renversement marqué de l'attitude de la société dans le domaine des droits sociaux. Cette nouvelle prise de conscience sociale amena le public à exiger de plus en plus que la police et les autres organismes publics justifient leurs actes. La prolifération des bureaux de protection du citoyen et des commissions des droits de la personne à travers le Canada est un exemple de ce fait.

Notre courte histoire ne nous démontre-t-elle pas de façon concrète que, durant les périodes de crise sociale, cette même société, par le biais de ses législateurs, n'hésite pas à prendre tous les moyens pour accroître les pouvoirs des représentants de l'ordre afin de retrouver la paix sociale? Cette paix est-elle aussitôt rétablie qu'un espace de sentiment collectif de remords fait surface pour réprover

par
Henri-Paul Vignola

Dans un texte qui doit paraître dans la revue du service de la police de la Communauté urbaine de Montréal le mois prochain, le directeur, M. Henri-Paul Vignola, s'adressant aux policiers de la CUM, fait le point sur leurs rapports avec les citoyens. En raison des incidents qui ont opposé des policiers et des membres de la communauté haïtienne de Montréal, incidents sur lesquels le directeur fait faire présentement enquête, M. Vignola a tenu à faire connaître aux lecteurs du DEVOIR la philosophie qui est la sienne quant à «la défense sociale et la protection des droits». L'exposé, qui s'adressait aux policiers dans sa version originale, a été quelque peu modifié pour la compréhension d'un public élargi. Les sous-titres sont du DEVOIR.

les actes posés, en excluant souvent les circonstances et le contexte qui entourent à cette époque-là cette crise sociale.

La base de notre système démocratique repose sur cette ambivalence et je devrais plutôt dire sur cette alternance, entre la protection de la société et la sauvegarde des droits individuels. Mais vous admettez que cette situation rend difficile l'effort du policier de maintenir un équilibre convenable entre l'application efficace des lois et le respect des droits individuels.

Pour prévenir les abus

La police est le bastion que la société s'est donné pour défendre ses institutions et protéger ses citoyens contre les agressions criminelles. Bien que cette société souhaite avoir une police efficace, elle impose en même temps des règles à la police elle-même et le travail policier est alors soumis comme toutes les activités d'une société démocratique à un double contrôle: celui de la loi et celui des tribunaux.

Aussi, le régime démocratique multiplie-t-il les précautions pour placer les libertés individuelles et collectives à l'abri des abus les plus divers, qu'ils proviennent de gens vivant en marge de la société ou qu'ils proviennent des personnes exerçant officiellement l'autorité.

C'est aussi dans cet esprit que le législateur provincial a prévu des mesures de contrôle dans la Loi de la Communauté urbaine de Montréal en chargeant le Conseil de sécurité publique de déterminer les objectifs du service de police. Il a aussi chargé ce même organisme de recevoir les commentaires ou les représentations de toute personne à l'égard de la sécurité publique sur le territoire de la Communauté ou à l'égard de l'administration du service de police et de procéder aux consultations qu'il juge appropriées.

Comme le Livre blanc sur la police le soulignait clairement, la police dans un état démocratique est au service de la société et a pour but d'assurer son évolution normale. Ce qui signifie que la police, dans une société démocratique, répond à ce besoin de protéger les différentes libertés individuelles et sociales et à la nécessité d'harmoniser ces libertés afin qu'un climat général d'ordre, de tolérance et de paix puisse naître et se développer.

Nous réalisons rapidement que l'action policière peut influencer grandement le milieu de vie d'une collectivité et nous constatons aussi, face à l'action policière que les gens ont souvent deux attitudes

parfois contradictoires: autant ils souhaitent une protection officielle efficace de leur sécurité personnelle, autant ils repoussent toute forme d'interférence officielle susceptible de gêner leur liberté personnelle.

Il est clair, selon la façon pour les policiers de s'acquitter de leur devoir et selon l'état d'esprit des personnes en cause, que les policiers pourront être perçus tantôt comme des protecteurs et des amis et tantôt comme des oppresseurs et des ennemis.

Si le policier, règle générale, a reçu une formation adéquate sur la façon de se comporter lors d'opérations policières de routine comme la fouille de suspects pour retrouver une arme, le transport de détenus vers le poste ou le quartier de détention, la rédaction de rapports, la prise d'empreintes et le témoignage devant le tribunal, nous ne pouvons en dire autant pour les situations où prédomine l'élément humain, particulièrement lors de situations de crise et de tension.

Nos programmes de formation et de recyclage devront à l'avenir être davantage axés sur des programmes de relations humaines adaptés aux interventions policières allant de la conciliation sur la scène d'un conflit familial en passant par l'arrestation d'un criminel arrêté en flagrant délit ou d'un conducteur en état d'ébriété, à la négociation avec un suspect détenant un otage et au contrôle de manifestations de masse.

D'ailleurs, l'évolution des lois récentes nous force, nous les policiers, à évoluer dans cette direction. Les législateurs de même que certaines commissions gouvernementales, comme la Commission de réforme du droit, nous obligent à repenser le rôle traditionnel de la police. Pensons un instant aux expériences pilotes de déjudiciarisation actuellement en cours, dans certains de nos districts, et encore à l'application de la loi toute récente sur la Protection de la Jeunesse.

Ces mesures législatives sont, à mon avis, une marque de confiance à l'endroit des policiers, à leur jugement et à leur aptitude à utiliser de façon rationnelle leur pouvoir discrétionnaire. En effet, ces lois offrent aux policiers toute une gamme de possibilités et de décisions à prendre entre l'arrestation et la mise en liberté, allant jusqu'à offrir l'alternative de diriger le sujet vers un organisme social et communautaire possédant les ressources les plus appropriées aux besoins de cet être humain.

Le recours à la force

Mais tant qu'il y aura de la violence dans notre société, la police sera appelée par cette même société à vivre avec cette violence et au milieu de cette violence et à prendre les moyens pour la contrôler, sinon l'éliminer complètement. Pour accomplir la tâche de maintenir la paix et l'ordre public, la société a donné aux policiers des pouvoirs de contrainte leur permettant d'employer même la force à l'égard d'un citoyen qui résisterait à son arrestation ou tenterait d'y échapper.

Le législateur rappelle toutefois que cette force, si elle est employée, ne doit cependant pas être abusive. Ainsi, le policier qui procède à une arrestation sans y être autorisé par la loi ou qui, étant auto-

risé, emploie la force d'une manière exagérée, ne bénéficie pas de la protection conférée par le Code criminel.

A cet égard, le policier qui emploie une force excessive pourrait être tenu criminellement responsable de tout excès. De plus, le policier qui abuse de son autorité ou de l'emploi de la force est responsable sur le plan civil et passible de dommages-intérêts.

Bien que la convention collective entre la Fraternité des policiers de la CUM et la CUM contienne des dispositions particulières prévoyant le paiement par la Communauté urbaine de Montréal de toute somme qu'un policier serait tenu de payer à la suite d'un jugement dans une action en dommages-intérêts, le policier qui procéderait à une arrestation ou à une perquisition illégale ne pourrait pas bénéficier de la protection de la loi.

En effet, le policier qui outrepasserait ses pouvoirs pourrait être non seulement passible de sanctions disciplinaires mais la Commission de police du Québec pourrait tenir une enquête sur la conduite de ce policier et formuler des recommandations pour que des sanctions lui soient imposées.

Les journaux, il y a quelques mois, ont fait écho à des dénonciations publiques sur la brutalité policière au Québec. Malgré certaines déclarations plus émotives que réelles, cette forme d'abus doit être pour tout policier bien pensant un sujet de préoccupation.

En tant que directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, il est de mon devoir de faire un rappel aux policiers de la CUM et de les inciter à faire preuve de modération et de jugement dans l'application de leurs pouvoirs.

Il est certain qu'il peut survenir sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal des cas d'abus de pouvoir et même de brutalité policière. Qu'il suffise de songer que nous avons une force policière de près de 5,000 hommes armés d'un revolver, qu'individuellement chaque policier dans l'application de la loi a le pouvoir de priver un citoyen de sa liberté selon son jugement et sa discrétion, selon les éléments de preuve en mains et les circonstances entourant l'événement en cause.

Il ne faut tout de même pas oublier que chaque intervention policière, que ce soit pour un billet de contravention à une loi de la circulation, un appel pour un «trouble de famille», une arrestation pour ivresse au volant, pour ne citer que ces exemples, sont autant d'occasions de conflit et même de querelle entre policier et citoyen en cause, qui peuvent dégénérer parfois en échange de coups. Ces occasions, si nous tentions de les estimer sans exagération, pourraient vite dépasser les 150,000 par année, uniquement pour notre Service.

De ces 150,000 interventions policières, nous recevons bien sûr, des plaintes concernant des abus de pouvoir allant même jusqu'à la brutalité. Nous ne pouvons pas empêcher un citoyen de se plaindre, même sans raison, mais en tant que policiers fiers de ce titre, nous devons tendre à diminuer ces plaintes au minimum, sinon à les enrayer complètement.

Par contre, si je me réfère aux plaintes

que j'ai reçues depuis que je suis directeur du service, de même qu'aux plaintes déposées devant le nouveau comité d'examen des plaintes, je peux affirmer que ce n'est pas un phénomène alarmant.

Si les policiers et leur directeur ne s'expliquent pas très clairement et très franchement entre eux sur ce point, ils gagneront peut-être la bataille dans la rue, mais au risque de paraître idéalistes, ils perdront rapidement une réputation chèrement gagnée.

Il est toujours facile, et cela est déplorable, de faire en public le procès de la police à partir de faits séparés de leur contexte et sans dire, en même temps, tout ce que la police a subi d'insultes ou de coups tout en gardant son calme. Pensons un instant aux échauffourées qui surviennent souvent sur la scène de grèves ou de manifestations entre policiers et piqueurs ou entre policiers et manifestants.

Il n'est pas nécessaire d'être diplômé en psychologie pour comprendre qu'un policier en légitime défense doit prendre les moyens de se protéger et de maîtriser un suspect récalcitrant. De même, sur les lieux d'une manifestation, lorsque des policiers assaillissent pendant un bon bout de temps un manifestant qui dégage la rue, leur action devient souvent une réaction à la tension nerveuse retenue depuis un bon moment et peut parfois même être violente.

Mais là où nous, policiers, devons être parfaitement d'accord, c'est au moment où le suspect est maîtrisé et où le choc inévitable du contact avec les manifestants agressifs qu'il fallait repousser est passé: les représentants de l'ordre que nous sommes devons aussitôt reprendre toute notre maîtrise et notre sang-froid. Frapper un suspect maîtrisé ou encore frapper un manifestant tombé à terre n'a rien d'édifiant, de même que frapper des manifestants ou des suspects qui sont conduits après leur arrestation dans des locaux du Service pour interrogatoire.

Les droits de l'homme

Comme nous sommes au service d'une société démocratique, nous devons respecter les règles de droit fondamentales de l'État par cette même société dont nous faisons aussi partie comme citoyens. C'est dans cet esprit qu'il a été prévu, dans la Déclaration canadienne des droits de l'Homme, que toute personne a droit de consulter un avocat dans les plus brefs délais et que personne ne peut s'objecter à ce droit fondamental reconnu à tout individu.

Le législateur du Québec a aussi inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne, certains articles qui ont une incidence sur le travail policier et je cite particulièrement les suivants:

- Nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite;
- toute personne arrêtée ou détenue doit être traitée avec humanité et avec le respect dû à la personne humaine;
- toute personne arrêtée ou détenue a droit d'être promptement informée, dans une langue qu'elle comprend, des motifs de son arrestation ou de sa détention;

■ toute personne arrêtée ou détenue a droit, sans délai, d'en prévenir ses proches et de recourir aux services d'un avocat;

■ toute personne arrêtée ou détenue doit être promptement conduite devant le tribunal compétent;

■ nulle personne arrêtée ou détenue ne peut être privée, sans juste cause, du droit de recouvrer sa liberté sur engagement, avec ou sans dépôt ou caution, de comparaître devant le tribunal dans le délai fixé;

■ toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale ou la condition sociale.

Il est heureux de constater que des enquêtes publiques effectuées récemment par la Commission de police du Québec, à la suite d'interventions policières impliquant des membres de notre service sur le site de deux différends ouvriers, ont rejeté les plaintes de brutalité formulées à l'endroit de ces derniers.

Il est regrettable que les policiers soient trop souvent des boucs émissaires sur la scène de grève et de certaines manifestations.

Quoique les deux jugements auxquels je faisais référence aient été favorables au personnel de notre service et qu'ils aient justifié les interventions policières, nous devons en tirer des leçons. C'est pourquoi j'ai confié à la Direction des opérations, le soin d'étudier les rapports présentés par les commissaires enquêteurs de la Commission de police du Québec et de me soumettre les recommandations des officiers responsables des opérations, afin d'améliorer davantage nos méthodes de travail sur les scènes de troubles sociaux et ouvriers.

Une question d'efficacité

Tout ce que fait la police de la CUM concerne son directeur et je ne me séparerai pas d'elle dans les responsabilités qui nous incombent, de même que je suis solidaire avec chaque membre de mon service. Il faut aussi que nous, policiers, soyons solidaires et conscients de nos responsabilités respectives, de nos pouvoirs et de leurs limites ainsi que des droits des citoyens que nous avons le devoir de protéger.

De cette prise de conscience dépend non seulement la réputation de notre service mais aussi notre efficacité. Toutes les fois qu'un acte de violence injustifié est posé ou qu'un abus de pouvoir est exercé contre un citoyen, celui-ci, dans son for intérieur, si ce n'est pas en acte, souhaite le venger. Cette escalade n'a pas de limite.

L'éducation des policiers, l'amélioration des programmes de formation, le sens de responsabilité et l'exemple donné par les officiers supérieurs sont autant de facteurs qui pourront contribuer à diminuer, sinon à enrayer le cas où les pouvoirs accordés à la police sont outrepassés lors d'arrestations, d'interrogatoires ou de tout autre événement.

Je redis aux policiers de la CUM toute ma confiance et toute mon admiration, pour les avoir vus à l'œuvre. Je sais que les policiers qui se considèrent des professionnels ont déjà compris mon message sur les droits et les libertés et ils me soutiendront totalement dans cette orientation, qui n'a d'autre but que de défendre la police dans son honneur devant les citoyens.

Être policier n'est pas une profession comme les autres; quand nous l'avons choisie, nous en avons accepté les dures exigences mais aussi la grandeur.

Le constat amiable ça simplifie tellement les choses!

Conducteurs du Québec!

Le Groupement des assureurs automobiles, qui réunit tous les assureurs automobiles privés faisant affaires au Québec, vous a fait parvenir un formulaire et une brochure explicative, pour vous simplifier les choses en cas d'accident. Dorénavant, dans la plupart des cas de collision, ce formulaire, qu'on appelle constat amiable, vous permet de faire vous-mêmes votre rapport d'accident. Vous verrez, dans bien des cas le constat amiable vous permettra d'être payé plus rapidement.

Voici comment procéder après l'accident:

- Éloignez, si possible, votre véhicule du lieu d'impact pour ne pas gêner la circulation ou risquer d'être encore circulé.
- Faites votre constat amiable conjointement, avec le ou les conducteurs impliqués.
- Toutefois, s'il y a des blessés, appelez la police.
- N'utilisez qu'un seul carnet quand il n'y a que deux véhicules en cause.
- Remplissez la déclaration au verso et retournez-la à votre assureur (représentant ou courtier) dans les 5 jours qui suivent.

**Le constat amiable.
Tout le monde
s'entend là-dessus.**



groupement
des assureurs
automobiles

LES TITRES AU DEVOIR

■ L'Année de l'enfant: une plaisanterie

À l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, les autorités gouvernementales y sont allées de belles déclarations sur les droits des enfants et elles ont organisé certains projets tels des expositions, des fêtes, des concours. Ces initiatives sont bien sûr valables mais peut-on dire pour cela que les gouvernements respectent les droits fondamentaux des enfants? Nous en doutons beaucoup!

Nous sommes un groupe de parents de la garderie la Vermouilleuse. Notre garderie, située dans les locaux du Cégep Maisonneuve, doit répondre à la fois aux besoins en garderie de la population du quartier Hochelaga-Maisonneuve et à ceux des étudiants et des travailleurs du cégep.

Pour nous, le bien-être des enfants, ce ne sont pas des belles paroles, c'est une réalité. Et cette réalité-là, elle est troublante! Nous avons une liste d'attente de 200 enfants que les parents voudraient inscrire à la garderie! Notre garderie accueille déjà 45 enfants, et ils sont confinés dans des locaux trop petits. Nous avons un besoin pressant pour un pouponnière mais nous n'avons pas de locaux pour la mettre sur pied! En septembre, 15 de nos enfants qui vont fréquenter la maternelle vont se retrouver sans garderie parce que nous n'avons pas de place pour les accueillir! Et tout ça se passe durant l'Année internationale de l'enfant!

Notre garderie dépend, comme toutes les garderies du Québec, du ministère des Affaires sociales. Le Parti québécois, avant les élections de 1976, promettait des garderies gratuites pour tous ceux qui en auraient besoin, avec transport gratuit des enfants en plus! Depuis qu'il est au pouvoir, le PQ continue de faire de belles déclarations mais il n'est même pas intéressé à fournir des locaux aux garderies

dans les édifices publics et parapublics, comme les écoles qui ferment par exemple, et qui disposent de locaux vides!

La politique sur les garderies que le gouvernement s'approprie à dévoiler ne répondra aucunement aux besoins des enfants. Le gouvernement veut favoriser la garde en milieu familial. Ça veut dire qu'une femme, seule dans sa maison, gardera 5 ou 6 enfants, en plus des siens peut-être, tout en ayant à s'occuper de son ménage. Dans un logement mal équipé, sans matériel pédagogique, sans formation pour être monitrice, comment cette femme pourra-t-elle, même avec la meilleure volonté du monde, donner aux enfants les avantages qu'ils peuvent avoir dans une bonne garderie?

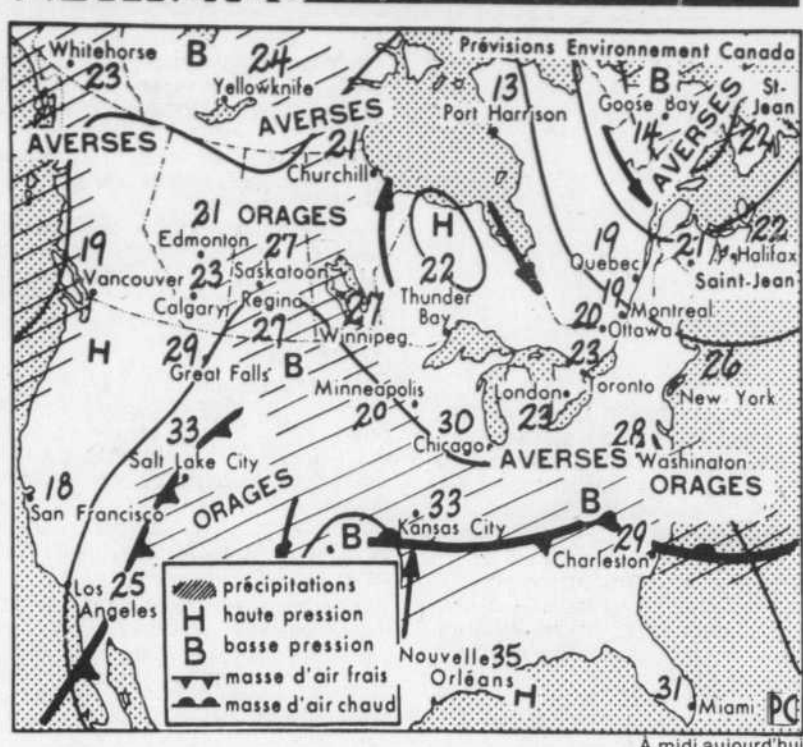
Nous pensons sincèrement que tous ceux qui ont vraiment à cœur le bien-être des enfants doivent exiger du gouvernement qu'il favorise la mise sur pied de bonnes garderies au lieu de leur nuire. La sécurité et le bon développement des enfants, ça concerne tout le monde. Nous invitons tous ceux qui partagent notre point de vue à envoyer au gouvernement des lettres pour protester contre sa politique, que ce soient des lettres individuelles ou encore des lettres de syndicats ou d'organismes communautaires.

Si vous êtes parent et que vous cherchez une place en garderie sans en trouver une, nous vous suggérons de téléphoner au ministère des Affaires sociales et de les mettre en face de votre problème (tél.: 872-2365).

Ronald PRÉGEANT
Pour des parents de la garderie
et moniteurs
La Vermouilleuse

Montréal, 28 juin

AMÉRIQUE



Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin, Pontiac-Gatineau, du Lièvre et Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 16 à 18. Ensoleillé jeudi.

Outaouais, Montréal et Trois-Rivières-Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux en fin de journée. Maximum près de 20. Ensoleillé jeudi.

Estrie-Beauce: ennuagement en après-midi. Maximum près de 19. Ensoleillé jeudi.

Québec: ennuagement au cours de la journée. Maximum près de 19. Dégagement jeudi.

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie et parc des Laurentides: nuageux avec quelques averses en fin de journée. Maximum près de 17. Dégagement jeudi.

Rivière-du-Loup-La Malbaie et Rimouski-Matapédia: nuageux avec quelques averses en après-midi. Maximum de 15 à 17. Peu de changements jeudi.

Baie-Comeau, Sept-Îles et Basse-Côte-Nord-Anticosti: nuageux avec averses. Maximum de 15 à 18. Peu de changements jeudi.

Sainte-Anne-des-Monts parc de la Gaspésie et Gaspé: nuageux avec averses. Maximum de 16 à 18. Peu de changements jeudi.

flotte. C'est le cas de Québecair, Nordair, Wardair et Western Pacific.

Au total seulement sur le marché des avions de transport de passagers, des achats de 11 milliards seront effectués au cours des dix prochaines années par les sociétés aériennes du Canada.

◆ Acadiens

régional. Une plus grande décentralisation des pouvoirs vers les provinces devrait aussi permettre aux Acadiens d'influencer davantage l'orientation des administrations provinciales.

« Si la nouvelle constitution devait prévoir une confédération plutôt qu'une fédération, les Acadiens, dit-il encore, bénéficieraient de l'avantage additionnel que représenterait la reconnaissance des deux peuples fondateurs au niveau de l'appareil politique fédéral ».

« Que l'on pense aux institutions fédérales, à la dualité dans les services publics nationaux, ou tout simplement à la fin des tensions entre groupes linguistiques, on est forcé de voir une opportunité pour les Acadiens de jouer un rôle plus important dans le processus de décision à tous les niveaux, à poursuivre M. Bastarache qui estime par conséquent prioritaire « pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick de prendre position face à la structure politique du Canada dans son ensemble ».

« À cet égard, dit-il, il semble que la convention d'orientation nationale adoptera une position favorable au maintien du Québec dans le Canada, pourvu « que la restructuration du gouvernement soit susceptible de rencontrer les exigences justes et raisonnables du peuple québécois ».

« Je crois, a-t-il ajouté enfin, qu'en toute logique les Acadiens favoriseraient un changement fondamental de l'appareil étatique fédéral et sa transformation en un appareil confédéral. Je crois qu'ils choisiraient un système politique dans lequel le Québec obtiendrait des pouvoirs beaucoup plus étendus et où les principes de base tels la reconnaissance des deux peuples fondateurs, la pérennité, la garantie des droits linguistiques constitueraient la base de la nouvelle constitution ».

Ayant terminé son entretien, un jeune Acadien, parlant au nom d'un groupe de pétitionnaires, a réclamé du gouvernement du Québec l'installation d'une « représentation permanente en Acadie, de la même façon qu'il le fait déjà dans divers pays du monde, depuis la France jusqu'en Louisiane ».

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, ne répute pas à cette initiative, au contraire, encore qu'il ne soit pas encore disposé à parler « béton ». Mais il s'agit, semble-t-il, plutôt d'un bureau du Québec que d'une

En même temps que de Havilland

Canadair serait vendu à l'automisme

OTTAWA (PC) — Canadair et de Havilland Aircraft, deux sociétés de la Couronne, seront vendues à l'entreprise privée, a indiqué hier un porte-parole du Conseil du Trésor.

Toutefois, il a tenu à préciser que le ministère « n'était pas disposé à discuter de ces transactions avant que ces deux projets ne soient officiellement annoncés, à l'automne ».

Un directeur de Canadair, à Montréal, a déclaré que personne « n'était surpris par cette décision puisqu'elle fait partie de vieilles politiques gouvernementales (se débarrasser des sociétés anciennement déficitaires) ».

Le gouvernement fédéral avait acheté de Havilland, en 1974, puis Canadair, en 1978, afin de s'assurer que ces deux sociétés demeurent propriété canadienne.

Le coût d'achat était, dans les deux cas, de \$38 millions. Canadair appartenait à la compagnie américaine General Dynamics et de Havilland, à la compagnie britannique Hawker-Siddeley.

En 1975, le ministre de l'Industrie de l'époque, M. Don Jamieson, déclarait à la Chambre des communes que ces deux sociétés de la Couronne seraient revenues à l'entreprise privée lorsqu'elles deviendraient rentables.

La société Canadair a enregistré des profits nets de \$3,2 millions en 1978, et en prévoit de plus importants cette année, grâce aux ventes du Challenger, un avion d'affaires privé.

Plus de 100 de ces appareils ont été vendus à l'étranger. Le Challenger, dont le prix s'élève à \$7 millions, est également disponible en version cargo pour le transport de marchandises.

Des porte-parole de la société de Havilland à Toronto ont déclaré qu'ils n'étaient pas prêts à commenter la décision des autorités fédérales.

Cette compagnie a enregistré des profits de l'ordre de \$1,9 million en 1978, sur-

tout grâce aux ventes du Dash-7, un appareil à décollage et atterrissage courts. Plus de 50 appareils de ce type ont été vendus au Canada et à l'étranger. De Havilland fabrique également le Twin Otter, un avion de transport de passagers, et le Buffalo, un avion cargo.

En mai dernier, le gouvernement conservateur de M. Clark avait annoncé son intention de se départir de Péro-Canada, une société pétrolière contrôlée par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral contrôle ou possède plus de 400 sociétés de la Couronne.

LES JOYEUX RASSEMBLÉS

M. LE PRÉSIDENT, NOS MINISTRIELS SOUFFRENT DE MANICHÉISME POLITIQUE



ÇA VEUT DIRE QUOI, RENÉ ?



JE COMPRENDS... SI CA NOUS ARRANGE C'EST BIEN, AUTREMENT, C'EST MAL...



MAIS C'EST DE LA MÉDISANCE !



convaincre les Canadiens qu'une société de conservation ne signifie pas forcément un retour à la machine à vapeur et à la lampe à huile!

◆ Prescription

Les orateurs « abolitionnistes » ont insisté sur la nécessité impérieuse d'exclure la prescription des crimes nazis et l'éventuel retour en Allemagne, en toute impunité, de bourgeois nationaux-socialistes ayant échappé aux recherches.

À l'heure actuelle, 45 meurtriers nazis présumés font l'objet de poursuites. Ils n'auraient de toute façon pas bénéficié de la prescription dont l'application était suspendue dès l'ouverture d'une instruction. 6.400 autres criminels nazis ont été condamnés par des tribunaux Ouest-Allemands depuis le retour à la souveraineté de la république fédérale d'Allemagne.

Le ministre de la Justice, M. Hans Jochen Vogel, adversaire de la prescription, a déclaré que la loi et l'histoire devaient tenir le même langage, que l'abandon de toute poursuite après le 31 décembre prochain porterait un coup sévère à toute philosophie de la paix fondée sur la justice, qu'enfin l'Allemagne fédérale

devait clairement faire comprendre aux millions de criminels de guerre nazis qu'elle n'avait pas l'intention de fermer leur dossier. « Après Auschwitz, aucun meurtrier ne saurait échapper aux poursuites, a-t-il dit ».

Pour l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Werner Maihofer, la loi ouest-allemande devrait prévoir des dispositions spéciales pour ces criminels et la sanction de leurs actes ne devrait plus dépendre de tel ou tel code de procédure pénale. En revanche, les criminels de droit commun devraient pouvoir bénéficier de la prescription, a-t-il dit.

Mme Herta Daebler-Gmelin (SPD) a déclaré pour sa part que les législateurs ouest-allemands se devaient d'écouter la voix des victimes et de ne pas entrer le passé. M. Johannes Gerster, l'un des chrétiens-démocrates hostiles à la prescription, a dit que le maintien des poursuites contre les criminels de guerre participait de la lutte contre le terrorisme.

Le chrétien-démocrate Alois Mertes, qui a pris le premier la parole dans ce débat, ne partage pas ces avis. Il ne faut pas confondre, a-t-il dit, prescription d'une part, « pardon et oubli » de l'autre.

Selon lui, prescrire ces crimes n'est assimilable ni à une amnistie, ni à un par-

don. Ceux qui font une telle assimilation confondent les valeurs morales, a-t-il dit. Il a ajouté que les pressions exercées par Israël dans cette affaire risqueraient de détériorer les relations entre les deux pays. Le point de vue israélien, tout à fait compréhensible, ne peut cependant être retenu comme critère par la justice ouest-allemande, si celle-ci se veut indépendante, a-t-il déclaré.

Le discours d'un autre partisan de la prescription, M. Klaus Hartmann, membre de l'union chrétienne-sociale, aile bavaroise de la CDU a été interrompu par des manifestants dans les tribunes. Ces derniers, vêtus d'uniformes comme ceux que portaient les détenus des camps de concentration, ont chahuté le parlementaire.

La proposition d'un statut distinct par M. Maihofer, soutenue par plusieurs députés libéraux (FDP), devait recevoir au cours du débat le soutien inattendu du chrétien-social Herbert Helmrich, qui a déclaré que la politique d'extermination des nazis était le crime le plus effroyable des annales judiciaires de l'Allemagne. Il lui fut répondu par M. Otto Lenz, également de la C.D.U. que la question de l'établissement des preuves, près de quarante ans après ces événements, n'en demeurait pas moins irrésolue.

Les lock-outés des Coopérants dénoncent le mutisme de Couture

par André Tardif

Réclamant la parité avec les employés d'autres sociétés d'assurance ayant des opérations comparables, 60 employés syndiqués des Coopérants, en lock-out, depuis bientôt deux mois, ont décidé de porter leur conflit devant l'opinion publique.

Ils dénoncent de plus le mutisme de M. Paul Couture, président de l'U.P.A., la grande centrale syndicale agricole dont Les Coopérants, compagnie mutuelle d'assurance-vie et d'assurance générale, est une filiale. M. Couture est d'ailleurs président du conseil d'administration de la société.

Les syndiqués des Coopérants (55 femmes, cinq hommes) veulent la parité notamment avec ceux des Artisans Coopératives, affiliés comme eux à la CSN. Ces derniers viennent de renouveler leur convention collective, après un conflit de courte durée.

« Il y a une tradition bien ancrée aux Coopérants, c'est d'offrir des conditions de travail inférieures à celles qui existent dans les autres compagnies d'assurance syndiquées à la CSN », a dit hier en confé-

rence de presse M. Pierre Germain, conseiller syndical.

« Le noeud du problème, c'est que cette année, les employés ont refusé d'accepter un règlement inférieur à celui de leurs confrères et coesours des Artisans », a-t-il ajouté, mentionnant qu'un troisième groupe de syndiqués CSN dans le même secteur, celui des Prévoyants, éprouvait actuellement certaines difficultés dans ses négociations pour un nouveau contrat de travail.

Selon M. Germain, plutôt que d'accéder à une demande légitime, la direction des Coopérants s'efforce de maintenir la disparité qui existait dans le passé et à recourir à certaines tactiques anti-syndicales connues, telles que la communication directe avec le personnel par-dessus la tête du comité de négociations, la menace de prolonger le lock-out jusqu'à l'automne, et des accusations de malhonnêteté à l'endroit des dirigeants syndicaux.

Il explique que les points en litige sont bien connus et ont été reconnus par la partie patronale. Ils concernent notam-

ment la libération syndicale, les mesures disciplinaires, le congé de maternité, les vacances, les horaires de travail et les salaires.

« Pour ce qui est de l'aspect monétaire, « l'abime » séparant les deux parties se résume à environ \$60.000 pour l'ensemble des 60 syndiqués, et ce, pour une convention d'une durée totale de trois ans, afin d'en arriver à un règlement équivalent à celui des Artisans », a précisé M. Germain.

Les offres de l'employeur se situent à 11,1%, 9% et 9% respectivement pour 1979, 1980 et 1981, alors que les demandes syndicales représentent 12,2%, 9,9% et 9,6%, dans le sens d'une parité avec les employés syndiqués des Artisans.

Malgré le lock-out décrété le 14 mai dernier, les activités des Coopérants n'ont pas cessé pour autant, quelque 54 cadres prenant la relève des absents. Notamment, une société d'assurance compte habituellement autant de cadres que d'employés, M. Germain a mis en doute l'efficacité des cadres des Coopérants à remplir les tâches habituellement dévolues à leurs subalternes.

Le président de l'U.P.A., M. Paul Couture, a déclaré au DEVOIR qu'il ne voyait pas comment il pourrait s'impliquer davantage dans le conflit sans désavouer les négociateurs des Coopérants. Il a d'ailleurs fait part de sa position à M. Norbert Rodrigue, président de la CSN, lors d'une rencontre.

« Les négociations sont toujours en cours et semblent marquer un certain progrès, dit-il. À titre de président du conseil d'administration, je suis informé des offres faites par la direction, et à moins que les choses n'aillent à l'extrême, je ne vois pas l'utilité de m'impliquer directement dans ce dossier ».

Le conseil des ministres se réunit à Sainte-Foy

par Jean-V. Dufresne

QUÉBEC — Le conseil des ministres tout entier se réunit aujourd'hui et demain à distance respectueuse des téléphones de l'hôtel du gouvernement, dans les salons du Château Bonne-Entente, boulevard Ste-Foy, pour régler à peu de choses près le mécanisme de l'horlogerie référendaire.

C'est au cours des prochaines semaines à vrai dire que les effectifs du gouvernement conjugués à ceux du Parti québécois entameront l'étape définitive de l'organisation de la campagne qui doit aboutir, au printemps, à la grande question.

On en discutera d'ailleurs durant ces deux jours mais tout autre que le conseil flaque du chef du cabinet de M. Lévesque, M. Jean-Roch Boivin, et de son adjoint, M. Michel Carpentier, de même que du secrétaire exécutif de son cabinet, M. Claude Mallette, n'assistera à l'importante réunion du cabinet.

La « question » elle-même sera évoquée, une fois de plus, de même qu'une stratégie pour contrer, en cas de malheur, les résultats des prochaines élections partielles, fin septembre, dans Prévost et Beauce-Sud, s'ils s'avéraient négatifs.

À cet égard, le bruit court depuis quelques semaines de la candidature du sociologue Jacques Grand-Maison dans Prévost, mais celui-ci, tout récemment, aurait décliné l'invitation. Ce qui a fait dire à un ministre, hier: « Il y en a, que voulez-vous, qui ne sont pas des risquer ». Le ministre s'est bien abstenu cependant de désigner nommément le candidat pressenti.

Le cabinet abordera également le dossier de l'Asbestos Corporation, cependant que la Cour supérieure jugera cette semaine si l'injonction sollicitée au nom de ses actionnaires doit être accordée.

Suivant l'évolution du dossier, cette question risque de peser lourd dans la stratégie du gouvernement à la veille du référendum et, si elle n'est pas résolue à plus ou moins long terme, dans la perspective de la prochaine campagne électorale. On évoque, notamment, l'attitude de Shawinigan Water and Power qui, au début des années soixante, entreprit contre la nationalisation de l'électricité une campagne si agressive qu'elle donna tout le contraire des résultats escomptés: sur le thème des « clés du royaume », le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, René Lévesque en tête, se fit réélire en 1962.

Amiante, baisers et... procès

NEWARK, New Jersey (AP) — Une femme atteinte d'une forme rare de cancer affirme que le mal lui a été transmis à la suite des baisers donnés, il y a 40 ans, à sa mère, laquelle travaillait dans une usine d'amiante.

La malade, Irene Hill, intente un procès à l'ancien employeur de sa mère, la société Johns-Manville, qui transforme de l'amiante, l'accusant de négligence en ayant exposé ses employés à un « matériau anormalement dangereux ».

Mme Hill déclare que sa mère était souvent recouverte d'une fine pellicule d'amiante lorsqu'elle rentrait de son travail, moment où ses enfants l'embrassaient longuement.

4 juillet

par la PC et l'AP

Il y a trois ans aujourd'hui, un commando israélien débarquait sur l'aérodrome d'Entebbe, en Ouganda, et délivrait 102 otages détournés à bord d'un avion d'Air France par des extrémistes pro-palestiniens. Trois otages furent tués, les sept pirates, une dizaine de soldats d'Idi Amin Dada et un commando israélien.

1975 — Bombes à Jérusalem: 13 Israéliens sont tués et 72 blessés.

1974 — L'empereur d'Éthiopie Haile Selassie accepte le contrôle des militaires sur son gouvernement.

1946 — Proclamation de la République des Philippines, après 47 ans de tutelle américaine.

1904 — Début des travaux américains du canal de Panama.

1776 — Le Congrès vote la Déclaration d'indépendance des États-Unis.

Il est né un 4 juillet: Giuseppe Garibaldi, patriote italien (1807-1882); l'actrice américaine Eva Marie Saint (1924-).

Un rôle spécifique pour la vice-présidente du PQ

Louise Harel cherchera à convaincre les femmes

par Rodolphe Morissette

La nouvelle vice-présidente du Parti québécois, depuis le 3 juin dernier, Mme Louise Harel, aura pour rôle d'ici le référendum du printemps de diriger l'opération visant à convaincre les femmes du Québec, de même que les groupes dits ethniques, de voter en faveur de la souveraineté-association.

Voilà ce que nous a confié, au cours d'une entrevue qu'elle accordait récemment au DEVOIR, celle qui a défait M. Pierre Renaud, ex-président de l'exécutif national du PQ, à la vice-présidence du parti lors du congrès national du début de juin.

L'opération dont elle prend la tête consistera à entrer en contact avec les femmes québécoises dans le cadre de rencontres de toutes sortes: soirées publiques, assemblées de cuisine, émissions de radio, etc. Il s'agit, parallèlement, de persuader les groupes ethniques que la démarche proposée par le Parti québécois va dans le sens de leurs intérêts.

Mme Harel, appuyée en cela par ses partisans de la région Montréal-Centre, qu'elle avait présidée jusqu'à tout récemment, aurait aimé être choisie par les membres du parti exécutif élu le 3 juin pour présider les délibérations de ce dernier et/ou représenter l'exécutif à la permanence du parti, deux postes que cumulait M. Pierre Renaud jusqu'à la fin du mois de juin.

Elle n'y parvint cependant pas. Le 8 juin, c'est M. Philippe Bernard, trésorier du parti, qui fut choisi pour présider l'exécutif et c'est à M. Pierre Harvey, responsable du programme politique de la formation, qu'on a confié la tâche de représenter l'exécutif à la permanence du parti.

Cette dernière tâche, Mme Harel aurait aimé qu'elle soit exercée désormais d'une manière plus collégiale et elle s'offrait à la partager avec une autre personne.

Au cours du conseil national des 16 et 17 juin, à Saint-Jean sur le Richelieu, elle a été «meurtrie» d'entendre des représentants de comités lui rappeler l'importance du bénévolat à l'intérieur du parti. «Ce n'était pas un salaire que je recherchais (la tâche men-



Louise Harel, au soir de son élection à la vice-présidence du Parti québécois, voilà moins d'un mois.

tionnée est rémunérée). Mon objectif était de nature politique», précise-t-elle (nos parenthèses).

Mme Harel n'en passera pas moins le plus clair de son temps à la permanence du parti, avenue du Parc, non sans se chercher de l'emploi comme avocate, profession qu'elle est maintenant autorisée à pratiquer. A la permanence, elle s'appliquera à jouer un rôle de «chien de garde». Comme vice-présidente, elle participe, suivant le protocole d'entente entre le gouvernement et le parti, à toutes les réunions (hebdomadaires) du caucus des députés, de même qu'à bon nombre de comités paritaires.

«Il faut se méfier de l'étatisme», clame Mme Harel, «de cette idée, fautive, que l'Etat peut faire les choses mieux que les groupes sociaux naturels.»

Voilà la leitmotiv de celle qui est engagée pratiquement à temps complet dans l'action politique depuis une dizaine d'années, qui a toujours milité dans le parti, après avoir été active dans le RIN, et qui refuse toujours de se présenter au poste de député.

Encore récemment, le ministre d'Etat à la Réforme électorale et parlementaire, Me Robert Burns, qui a annoncé qu'il voulait quitter la politique active et laisser son siège de député de Maison-neuve, a demandé à Mme Harel d'y briguer les suffrages. Réponse négative. Avant l'élection de novembre 1976, M. René Lévesque lui avait demandé de se présenter contre le premier ministre d'alors, M. Robert Bourassa, dans le comté montréalais de Mercier. Réponse négative. Se présentera-t-elle un jour comme candidat député? «Je ne l'exclus pas, mais je ne le souhaite pas.»

Mme Harel justifie sa réponse ainsi. D'abord, elle juge très mauvais pour le parti qu'à la veille d'une élection, une grande portion des forces vives de la direction laissent leurs fonctions tout d'un coup afin de briguer les suffrages dans les comités. «Le parti forme un lieu d'influence extrêmement important. Il faut investir dans le parti (même). En 1976, quinze des membres de l'exécutif national se sont présentés comme députés. Ça fait un grand trou.»

Autre raison d'hésiter à se porter candidat député: la place précaire qu'y ont en partage les femmes, encore aujourd'hui. «Ça reste un handicap, aux yeux de la population, d'être une femme en politique». Enfin, si elle estime fondamentale la dimension politique de l'action sociale, «c'est la voie privilégiée des changements structurels», le caractère bien relatif du pouvoir représenté par l'Etat en l'occurrence ne lui échappe guère.

Les médias d'information ont longtemps et souvent fait état de la rivalité, qui ne manque pas de densité, entre elle et le chef du parti, M. René Lévesque. Voilà du reste qui ne date pas d'hier.

Après ses études classiques au collège de Sainte-Thérèse et quelques années en sociologie à l'université, fin des années 60, elle passe comme plusieurs de ses collègues du RIN au PQ et du syndicalisme étudiant (ce sont les beaux jours de l'Union générale des étudiants du Québec) où l'action sociale et/ou politique. Elle sera de plusieurs projets d'animation sociale à l'époque, puis en 1970 elle commence à travailler comme employée permanente (documentaliste) au secrétariat du Parti québécois.

Quelques mois à cet emploi lui auront suffi pour fonder le premier syndicat des employés permanents du PQ et en devenir la présidente. «C'est là qu'ont commencé mes problèmes avec René Lévesque». En septembre 1971, tous les membres du comité qui négociait la première convention collective des employés sont mis à pied. Louise Harel quitte la permanence et travaille au Conseil de développement social. Parallèlement, elle contribuera à mettre sur pied la région Montréal-Est du Parti québécois, qui deviendra plus tard la bouillante région Montréal-Centre.

Si Mme Harel a été perçue comme étant très «à gauche», au sein du Parti québécois, il ne faut toutefois rien exagérer: sa position quant à l'option constitutionnelle du parti est aujourd'hui fort modérée.

Certes, elle reproche aux stratégies du parti d'avoir mal distingué les objectifs politi-

ques à cet égard et, d'autre part, «les étapes». Elle précise cependant que s'il importe de consulter la population pour en obtenir un appui démocratique, cela ne doit pas impliquer qu'on «dilue» l'option proposée.

Elle ne juge pas que les militants du PQ ont accusé un virage à droite lors du dernier congrès, notamment en approuvant les thèses de la direction du parti sur les institutions conjointes Québec-Canada. «C'est la politique de la main tendue (vers Ottawa) en matière d'association, mais sur la base de la souveraineté.»

Et cette parité constitutionnelle («D'égal à égal») entre des entités pourtant bien iné-

gales en réalité, entre le Québec et le Canada, n'offre-t-elle pas un risque pour le premier d'être absorbé de nouveau par le second? — «Comprenez bien réplique-t-elle sans broncher, qu'il ne s'agit pas d'une négociation entre deux peuples, mais bien entre deux États. Si le déséquilibre est séculaire entre les deux premiers, les règles du jeu sont différentes entre les seconds.» Et elle mentionne les prérogatives de l'Etat québécois souverain.

Mme Louise Harel s'est manifestement rangée derrière les étiapistes: «Il faut d'abord régler la question nationale, préalable indispensable à la transformation de la société.» Voyez comment cela se passe en milieu syndical, dit-elle:

Trois démissions à la diffusion des débats

QUEBEC (PC) — Trois démissions viennent d'être connues au Service de la radiotélédiffusion des débats de l'Assemblée nationale.

Le directeur du service, M. Pierre Chantelois, quitte pour la direction des communications au ministère des Affaires sociales.

Par ailleurs, les deux animateurs, MM. Charles DeBlois et Louis La Rochelle, ont également annoncé qu'ils ne renouvelleraient pas leur contrat qui expire en septembre prochain. Ils veulent tous deux retourner à leur métier antérieur, le journalisme.

Dans le cas de M. Chante-

lois, plusieurs dépêches ont fait mention de «relations difficiles et tumultueuses» entre lui et son personnel. Son style de gestion serait contesté par la base.

La radiotélédiffusion des débats de l'Assemblée nationale coûtera cette année près de \$3 millions, soit six fois plus que celle des délibérations du Congrès américain, à Washington.

Le Service compte 46 employés, dont 23 techniciens fournis par la firme Auvinc, une firme privée qui a obtenu un contrat technique jusqu'en 1980, à la suite d'un appel d'offres.

Pro-Canada coûte cher à Air Canada

BATOCHÉ, Saskatchewan (PC) — Selon un porte-parole des francophones des provinces de l'Ouest, la contribution de \$50,000 qu'a faite Air Canada à une organisation qui combat l'indépendance du Québec lui a coûté jusqu'ici \$100,000 en réservations annuelles.

Relationniste de «L'Ouest en action», M. Pierre Leblanc

a précisé que le boycottage de la société d'Etat était fait par les francophones vivant à l'extérieur du Québec à cause du don à la Fondation Pro-Canada.

À Montréal, un représentant d'Air Canada a reconnu que des réservations étaient annulées, mais il a dit ignorer pourquoi.

«On s'entend sur un projet de convention collective et on donne aux négociateurs un mandat de grève. Mais avant de faire grève, ceux-ci reviennent devant l'assemblée générale.»

Comme on n'a pas voulu d'elle pour présider l'exécutif du parti ni pour représenter celui-ci à la permanence, Louise Harel s'appliquera à mobiliser les femmes du Québec en faveur de la souveraineté-association. Et à travailler à la cause des femmes auprès du gouvernement. «Le seul vrai lobby organisé au gouvernement, c'est celui des femmes». Le gouvernement actuel voit cette cause

en termes de coûts, de statistiques et de «mécanismes», opine-t-elle. Mme Harel veut s'appliquer à transformer cette façon de voir les choses.

Enfin, pour ce qui est de son rôle à la direction du parti, rien n'est vraiment réglé encore, puisqu'à la mi-août, on procédera, dans le calme, à la redistribution des tâches de tous les membres de l'exécutif. Pour l'heure, «les choses sont sur la glace». Sur ce, elle part en vacances, tandis que quelques membres de l'exécutif se demandent s'ils ne seront pas candidats, l'un dans Prévost et l'autre dans Maisonneuve, aux élections partielles de septembre.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

AVIS: Juillet et août

Nos bureaux
resteront ouverts
du lundi au vendredi
de 9h. am à 6h pm.



LETTRÉ À NOS CONCITOYENS

Des impôts trop lourds, des dépenses publiques trop élevées.

Le Conseil du Patronat du Québec (C.P.Q.) est une confédération créée, il y a dix ans, par les associations patronales les plus représentatives du Québec. À travers les 128 associations qui le constituent, le Conseil représente les employeurs d'à peu près 80% des salariés du Québec. Est-il nécessaire de préciser que les opinions largement répandues dans le milieu représenté par le C.P.Q., surtout quand il s'agit de la vie économique, sont fondées sur une observation directe des réalités quotidiennes?

Par cette observation attentive, nous sommes conduits à affirmer que le poids trop lourd de la fiscalité provinciale, depuis plusieurs années, est un des facteurs les plus importants qui restreignent la capacité de développement de notre économie. En fait, — nous ne le savons que trop — l'économie du Québec n'a pas été suffisamment dynamique, ces dernières années, pour procurer du travail productif à toute notre main-d'œuvre et pour satisfaire nos aspirations les plus légitimes. (Un effet sensible de cette situation: un taux de chômage supérieur à 10%).

Nous avons multiplié les démarches auprès des gouvernements successifs pour faire valoir ce point de vue et demander que le gouvernement lève graduellement cette hypothèque sur la vie économique que représentent les impôts excessifs. Ce fut peine perdue. Non seulement le gouvernement n'a pas tenu compte de nos remarques, mais encore il a pris une orientation diamétralement opposée. Année après année, donc, les impôts provinciaux du Québec sont devenus un poids de plus en plus lourd, et les conséquences de cette situation nous paraissent de plus en plus désastreuses pour le Québec.

Les discours politiques courants camouflent cette réalité, et notre insistance a été bien souvent

turnée en ridicule. C'est pourquoi, en notre qualité d'organisme apolitique soucieux du développement économique et social du Québec, nous avons décidé de nous adresser cette fois à l'ensemble de nos concitoyens. Une meilleure connaissance de certains faits essentiels à la compréhension de cette question aidera chacun à prendre une position claire, et seule la pression des contribuables peut forcer un gouvernement à limiter sa propension à puiser dans leur porte-monnaie comme s'il était inépuisable.

Des impôts trop lourds pour le contribuable moyen

Contrairement aux demi-vérités répétées constamment sur la place publique, les impôts provinciaux du contribuable moyen n'ont pas été allégés, mais alourdis, depuis 1976. Les impôts ont été alourdis aussi pour le contribuable dont le revenu est égal au salaire industriel moyen. Évidemment, les impôts ont été alourdis de façon encore plus significative pour les contribuables à revenus élevés.

Pour le contribuable moyen, les impôts provinciaux représentaient 8.3% de ses revenus bruts en 1976. Aujourd'hui (1979), ils représentent 10.6%. En 1980, malgré la prétendue indexation, ils représenteront 10.9% (voir note explicative). Le poids relatif des impôts provinciaux pour le contribuable moyen s'est accru de 31% depuis 1976.

S'il s'agit du contribuable dont le revenu provient entièrement d'un salaire, et si ce salaire est égal au salaire industriel moyen, les impôts provinciaux sont passés de 7.7% de son revenu total, en 1976, à 9.3% aujourd'hui.

Le gouvernement, pour prétendre abaisser les impôts de «90% des contribuables», utilise un camou-

flage: il camoufle l'effet de l'inflation. Il réduit les impôts là où le contribuable était, mais les augmente là où il est maintenant.

En fait, quand le revenu brut du contribuable moyen augmente de 10%, son revenu imposable augmente de 15% et, parce que le taux d'imposition change, ses impôts augmentent de 17% et plus. Pour profiter des «réductions» d'impôt, il faudrait que le revenu moyen des contribuables soit toujours le même. Mais les revenus personnels moyens au Québec ont augmenté de 10.5% en 1977, de 10.7% en 1978, et devraient augmenter de 9.1% cette année. Les «largesses» du gouvernement actuel ne sont pas pour le contribuable moyen: elles sont pour celui qui était un contribuable moyen en 1976 et dont les revenus aujourd'hui sont à 25% en dessous de la moyenne.

Pour ce qui est des contribuables dont les revenus sont plus élevés: cadres, professionnels, techniciens, hommes de métier, il n'est pas nécessaire de faire ici une démonstration. Le gouvernement dit avoir élevé leurs impôts. S'il a augmenté les impôts du contribuable moyen, alors qu'il dit les avoir diminués, on peut imaginer ce qu'il en est des augmentations dont il parle!

En cachant l'effet de l'inflation sur des tables d'impôts non indexées, en parlant de réduction d'impôts pour 90% des contribuables qui auraient les mêmes revenus qu'en 1976 alors qu'en réalité les revenus bruts ont augmenté de 25%, le gouvernement cache la réalité!

Un niveau de dépenses publiques sans précédent et excessif

En fait, tout le mal vient des dépenses excessives et sans précédent de ce gouvernement qui doit constamment trouver de nouvelles sources de revenus.

En 1974, 1975 et 1976, le gouvernement du Québec — en partie à cause de l'avenue olympique — a augmenté considérablement le niveau des dépenses budgétaires provinciales. Cette orientation a été durement critiquée, et, au terme de cette période, le verdict des électeurs a été clair: l'équipe gouvernementale de l'époque a été répudiée. L'opposition dénonçait alors le «niveau de dépenses» du gouvernement. C'était, selon ses propres termes, «des dépenses exorbitantes», c'était «une orgie de dépenses».

Or, le gouvernement issu de l'élection de 1976 n'a pas ramené les dépenses provinciales à un «niveau normal», comme nous le souhaitons et l'espérons tous; il les a élevées à un niveau jamais atteint auparavant. Ce qui était «exorbitant» en 1976, comment le qualifier aujourd'hui puisque nous sommes encore plus loin en dehors de «l'orbite»?

Avant 1974, les dépenses provinciales du Québec représentaient moins de 23% de nos revenus bruts (ce qui est probablement déjà un excès). En 1976, l'année des Olympiades, les «dépenses exorbitantes» atteignaient un niveau à peine inférieur à 27%. Mais depuis lors, sous la direction de ce gouvernement même qui condamnait les excès de ses prédécesseurs, les dépenses ont représenté toujours plus de 27% de nos revenus bruts, et, dans l'année en cours, quand les résultats complets seront connus, nous nous trouverons probablement au niveau du 29%.

En 1973, les dépenses du gouvernement du Québec, si on les répartit également entre tous les citoyens, étaient de \$940. En 1976, au terme de «l'orgie», elles avaient atteint \$1719 par tête. Cette année, elles dépasseront les \$2370. Effet de l'inflation? Non. Exprimées en dollars constants (dollars de 1971), les dépenses provinciales par tête étaient de \$810 en 1973, de \$1035 en 1976 et elles atteindront environ \$1155 cette année. «L'orgie de dépenses» continue de plus belle!

Conséquences de cette fiscalité excessive

Les conséquences d'une fiscalité excessive sont tellement nombreuses qu'on n'essaiera pas de les énumérer toutes. Chaque citoyen peut en découvrir par l'observation de son propre environnement. Notons quand même les plus graves.

• Le citoyen ordinaire n'est pas incité à faire l'effort maximum de développement dont il est capable. «À quoi sert de faire du temps supplémentaire?» diront, désabusés, bien des travailleurs dont la compétence est requise pour soutenir la croissance.

• Les demandes d'augmentation de salaires, même justifiées, deviennent difficiles à satisfaire. Pour un dollar d'augmentation réelle de salaire, l'entreprise doit en déboursier deux, parfois plus. Les lois du marché dans une économie de concurrence rendent une telle opération souvent impossible ou désastreuse.

• Les grandes entreprises en souffrent, mais la démagogie consiste alors à dire: «Ce n'est pas grave, elles sont capables de payer». La vérité, c'est que ou bien le prix à payer finit par retomber sur tous les consommateurs, ou bien l'entreprise va exercer ailleurs l'activité trop onéreuse ici. Ces conséquences économiques sont implacables.

• Ce que l'on ne dit pas assez, cependant, c'est que les premières victimes de la fiscalité abusive du Québec, ce sont d'abord les propriétaires des petites et moyennes entreprises d'ici. La marge de manœuvre des PME est, par définition, plus étroite que pour les grandes, et leur survie est plus incertaine.

• À la fiscalité des particuliers, le Québec a ajouté, particulièrement pour les PME, une difficulté spéciale: les impôts sur les successions qui ont augmenté au Québec alors qu'ils dispa-

raissent totalement ailleurs. Les impôts successoraux sont peut-être bien la manière la plus sûre d'empêcher la conservation ici des succès d'une génération pour l'autre génération. Pourquoi inciter l'homme d'affaires d'ici à vendre son entreprise et à partir avec ses capitaux? Pourquoi inciter ses héritiers à quitter le Québec pour retrouver intacts ces capitaux? Chaque génération devrait-elle donc recommencer à zéro?

• La situation de la région de Montréal, qui est le moteur économique du Québec, illustre bien les conséquences d'une politique gouvernementale faite sans égard aux exigences de la vie des entreprises. Départ de centres de décision majeurs, départ d'activités essentielles à l'innovation et au développement, construction dans le secteur industriel et commercial réduite à presque rien, etc... Le refus de prendre en considération sérieusement cette situation ressemble à une démarche suicidaire!

Tout cela est dit trop brièvement. Nous souhaitons que nos concitoyens soient attentifs à tout ce qui se passe dans la vie économique autour d'eux et évitent d'être aveuglés par les camouflages et les demi-vérités officielles.

La pression que peut exercer l'ensemble des contribuables, voilà le seul moyen de forcer le gouvernement: 1) à réduire ses dépenses; 2) à alléger le fardeau de l'ensemble des contribuables.

C.P.Q.
Juillet 1979

NOTES

Les calculs ont été faits pour un contribuable marié ayant deux enfants (8 ans et 16 ans), dont le revenu provient de salaires et dont les dépendants n'ont aucun revenu. Le niveau de revenu tient compte des taux de croissance du revenu personnel au Québec selon les séries statistiques de la Conférence Board. Pour le salaire «moyen», c'est le salaire hebdomadaire moyen pour l'ensemble des industries, multiplié par 52. Les résultats se résument comme suit:

Contribuable moyen

	1976	1977	1978	1979	1980
Revenu total (\$)	12 631	13 957	15 451	16 857 ¹	18 542 ²
Impôt provincial (\$)	1 054	1 283	1 503	1 796	2 016
Impôt en % du revenu	8.3%	9.2%	9.7%	10.6%	10.9%

Contribuable dont le revenu égale le salaire industriel moyen

	1976	1977	1978	1979	1980
Revenu total (\$)	11 544	12 740	13 676	14 769 ¹	15 950 ²
Impôt provincial (\$)	890	1 070	1 140	1 376	1 476
Impôt en % du revenu	7.7%	8.4%	8.3%	9.3%	9.3%

1) Prévision 2) Projection

Avec une fiche de quatre victoires

Les Alouettes ont fait leur nid!

par Laurent Pepin

Victorieux hier soir 21-8 aux dépens des Tiger-Cats de Hamilton à leur dernière partie pré-saison, les Alouettes de Montréal ont clairement démontré qu'ils étaient prêts à entreprendre la saison régulière de la Ligue canadienne de football.

Les joueurs de Joe Scanella ont d'ailleurs été à ce point imposants au cours des parties pré-saison, qu'ils partaient favoris pour remporter le championnat de la section Est lorsqu'ils ouvriront leur saison régulière, à Toronto, mardi prochain.

Pour la première fois depuis

1974, les Alouettes ont remporté cette année les quatre parties pré-saison qu'ils ont disputées, soit contre Ottawa, Saskatchewan, Toronto et, hier devant 27,637 spectateurs au Stade olympique, Hamilton. Les Alouettes ont en outre inscrit deux fois plus de points qu'ils en ont accordés au cours de ces quatre rencontres, soit 106 contre 53.

Une défensive plus que solide et une attaque capable de capitaliser sur les erreurs de l'adversaire seront probablement la force de l'équipe montréalaise cette année. On en a une autre preuve hier soir, alors que des interceptions des seconds Jerry

Frison, au deuxième quart, et Carl Crennel, au quatrième quart, ont conduit à deux touchés des Alouettes. Les autres points de l'équipe ont été le résultat des bottés de Don Sweet, une autre valeur sûre de l'équipe.

Qui sera au poste de quart à Toronto, mardi? La question a évidemment été posée à l'entraîneur-chef Joe Scanella après la partie d'hier, et il n'a pu fournir de réponse.

En prenant sa décision au cours des prochains jours, Scanella aura sous les yeux les statistiques suivantes: lors des parties pré-saison, le vétéran Joe Barnes a affiché un pourcentage de passes complètes

de 46% (18 en 39), gagné 218 verges par la voie des airs, réussi une passe de touché et commis cinq interceptions. Notons que Barnes a joué l'équivalent de deux parties en calendrier pré-saison.

Les chiffres relatifs à la tenue de la recrue Ron Calcagni sont 66% pour les passes réussies (18 en 27), 194 verges de gain par la passe et une interception, tandis que le Canadien Gerry Dattilo a complété 61% des passes qu'il a tentées (11 en 18), ce qui a valu 224 verges de gain à son équipe et deux touchés, en plus de commettre une interception. Calcagni et Dattilo ont joué l'équivalent d'une partie chacun

depuis environ un mois.

Au-delà de ces statistiques, Scannella se souviendra sans doute que Barnes est un quart-arrière « gagnant », les Alouettes ayant seulement perdu deux des 23 parties régulières qu'il a commencées depuis son arrivée à Montréal. Pour cette seule raison, Barnes, qui a d'ailleurs donné des signes de regain de vie hier, mérite sûrement le poste de quart numéro un de l'équipe.

Quoiqu'il en soit, il s'agit là d'un sérieux problème à résoudre pour la direction des Alouettes, problème qui reflète bien la profondeur et la force de l'équipe.

D'ici vendredi, les Alouettes devront retrancher 12 joueurs de la formation qui a affronté Hamilton hier, afin de se conformer à la limite de 15 Américains et 18 Canadiens que peuvent aligner chaque équipe.

Ces 12 joueurs ne seront pas tous congédiés, environ sept ou huit d'entre eux étant quasiment assurés de voir leurs noms inscrits sur la liste des blessés au cours des prochaines heures, histoire de contourner le règlement qui pénalise les Alouettes, une équipe riche du circuit. L'entreprise de simulation des blessures a d'ailleurs commencé hier après le match, une bonne dizaine de joueurs se retrouvant comme par hasard à l'infirmerie.

ÉCHOS — Des présences remarquées au Stade hier soir: d'abord celle de Candy Loving, la playmate du numéro spécial du 25e anniversaire de la revue Playboy, qui a effectué le botté d'ouverture. Celle aussi de Dorothy Stratten, de Vancouver, la playmate du numéro du mois d'août de la même revue, qui, elle, tenait le ballon... On a aussi remarqué la présence de l'ancien brillant porteur de ballon des Alouettes, Pat Abbruzzo.

Chris Speier, hier, il n'a pu éviter, dans le cercle d'attente, le bâton qu'il a lancé vers l'abri Larry Parrish, en première, après avoir été retiré sur trois prises. Les buts remplis. Mason a été atteint à la jambe... Ross Grimsley avait blanchi les Cubs 2-0, le 14 avril, au Stade olympique. Sa fiche contre eux, en carrière, est de sept victoires et deux défaites... Bill Lee (7-5), 3.84 et Scott Sanderson (5-4), 3.26, commenceront les deux derniers matchs de la série, aujourd'hui et demain...

Montréal (2)		Chicago (3)	
Cromart, cg	4 1 1 0	Dalesus, ac	3 0 2 0
RS Scott, 2b	4 0 0 0	Bitmer, fs	1 0 1 1
Dawson, cc	3 0 0 0	Dillard, 2b	0 0 0 0
Perez, 1b	4 0 2 1	Stamora, 2b	3 0 0 0
Carler, c	2 0 1 0	Trapani, fs	1 0 1 1
Valentin, cf	4 1 1 1	Sutter, 1	0 0 0 0
Paris, 3b	4 0 0 0	Melias, fs	1 0 0 0
Mason, ac	4 0 0 0	Buckner, 1b	5 0 1 1
Grimsley, 1	3 0 1 0	Kings, cg	4 0 0 0
Sosa, 1	0 0 0 0	Martin, cc	3 0 1 0
Fryman, 1	1 0 0 0	Vall, cd	4 0 0 0
		Ontiveros, 3b	3 2 2 0
		Font, 1	4 0 1 0
		Krukow, 1	2 0 1 0
		Kohr, fs	0 1 0 0
		Kelleher, ac	0 0 0 0
Total	33 2 6 2	Total	34 3 1 3

Montréal		Chicago	
Grimsley	6 2 3 7 2 2 2 4		
Sosa	0 0 0 0 0 0 0 0		
Fryman	2 1 1 0 2 2		
Chicago		100 100 000-2	
Montréal		000 000 201-3	
E-RS Scott, DR-Montréal 2, LSB-Montréal 7, Chicago 9, 2b-Perez 2, C-Valentin (8).			
CHICAGO		Montréal	
Krukow	7 6 2 2 2 5		
Sutter	0 0 2 0 0 1 2		
Sosa	2 0 0 0 0 0 1		
FI-Grimsley, T-2-40, A-24-978			

Fryman encaisse la défaite

Les Cubs l'emportent en 9e

par Richard Milo

Toute bonne chose a une fin: Woodie Fryman, qui n'avait pas accordé un seul point à l'adversaire à ses 11 dernières présences au monticule, depuis le 5 mai, a finalement fléchi en concédant le point vainqueur non mérité aux Cubs, hier, et les Expos se sont inclinés 3-2, à Chicago.

C'est un simple de Bill Buckner — 293 en carrière —, après deux retraits et les buts remplis qui a procuré la victoire aux Cubs qui avaient égalé le compte 2-2, en septième, en marquant deux points contre Ross Grimsley et Elias Sosa, à qui l'on aurait dû, pour être juste, donner la défaite...

Sosa n'a pas été brillant: deux coups sûrs aux deux seuls frappeurs à lui faire face en relève à Grimsley ont permis aux Cubs d'égaliser le compte et au gérant Dick Williams qu'il valait mieux le remplacer par Fryman pour conserver tout espoir de gagner le match.

Sosa, et aussi Rodney Scott, le deuxième but des Expos qui a ouvert la porte aux Cubs, en neuvième, en relayant incorrectement une balle à double jeu à l'inter Jim Mason. Le jeu aurait mis fin à la manche et Fryman n'aurait pas eu à affronter Buckner.

Mais voilà: la balle ayant roulé jusqu'au champ, les coureurs des Cubs ont donc aisément pris position aux deuxième et au troisième cousins, avec un seul retrait, pour

ainsi inviter Fryman à donner un but sur balles intentionnel à Steve Dillard. Une tactique qui a presque réussi, puisque le frappeur suivant, Sam Mejias, a cogné un faible ballon à André Dawson, bon pour le deuxième retrait, avant que Buckner ne cagne un tir de Fryman, avec deux balles et deux prises.

Le règlement le voulant ainsi, c'est donc Woodie Fryman, et non pas Elias Sosa, ou encore Rodney Scott, qui a été débaillé de la défaite, sa troisième contre deux victoires. Il a commis l'erreur de donner un but sur balles à Steve Ontiveros, en début de manche, avant de retirer Barry Foote sur trois prises, et de forcer Mike Kelleher à rouler une balle jusqu'au deuxième but...

Les Expos avaient pourtant pris l'avance 2-0, en quatrième, à la suite d'un circuit en solo de Ellis Valentine, son huitième de l'année et son 42e point produit, et d'un coup sûr opportun, en première, de Tony Perez contre le débutant Mike Krukow.

Les deux points des Expos ont alors suffi à Ross Grimsley, en quête d'une neuvième victoire en saison, pour museler l'artillerie lourde des Cubs, y compris Dave Kingman qu'il a retiré deux fois sur trois prises.

Pendant six manches et un tiers, faut-il préciser, puisqu'il a rapidement perdu le marbre, en septième, lorsqu'il a manqué de contrôle pour donner un coup sûr à Steve

Ontiveros, à qui il avait lancé trois balles d'affilée contre aucune prise, et à Ken Henderson, lui aussi trois balles d'affilée avant de concéder une passe gratuite.

Le releveur Bruce Sutter (3-2) a remporté la victoire des Cubs qui se sont ainsi rapprochés à six parties des Expos et du premier rang dans l'est, aidé par Sosa et Scott... Sosa, Scott mais aussi un ex-Expo, Larry Bitner, qui a donné le signal du ralliement aux Cubs en frappant le premier des deux coups sûrs d'un point contre Elias Sosa. Scott Thompson a aussi suivi avec un coup sûr d'un point.

Malheureux à Chicago où il prétend qu'on ne l'utilise pas à la mesure de son talent, Bitner ne s'était présenté au marbre que 32 fois, toujours en qualité de frappeur suppléant, avant le match d'hier. Il avait joué 120 parties, l'an dernier, et maintenant une moyenne de .257. Sa moyenne à vie face à Sosa est maintenant de 1.000...

ÉCHOS... Ellis Valentine est unique: qui d'autre, en effet, pouvait échapper, en première, un ballon de routine au champ droit, récupérer la balle et lancer une prise au deuxième but pour retirer Yvan De Jesus, sur les sentiers à la suite d'un simple. Valentine, faut-il préciser, a bon espoir, au fil des ans, de maîtriser la technique du « basket catch » de Willie Mays... Pauvre Jim Mason: appelé à remplacer l'inter

rien Alan Swanston, derrière les Américains.

Gail Ahundaud a empêché la médaille de bronze lors de la première finale de la soirée, dans le 200 mètres libre en 2:03.38, derrière les Américains Cynthia Woodhead, avec un temps mondial de 1:58.43, et Kim Linehan, 2:01.92.

La Québécoise Anne Gagnon a gagné l'autre médaille de bronze dans le 100 mètres brasse en 1:14.38, toujours derrière des Américains, celles-ci étant Tami Pummer, en 1:12.20, et Tracy Caulkins, 1:12.52.

D'autre part, au tremplin, les deux Canadiens inscrits ont terminé loin des meneurs aux trois mètres. Les Ontariens ont en effet pris les sixième et septième place avec respectivement 504.30 points et 485.40 points, épreuve remportée par l'Américain Greg Louganis avec 627.84 points.

jours derrière des Américains, celles-ci étant Tami Pummer, en 1:12.20, et Tracy Caulkins, 1:12.52.

D'autre part, au tremplin, les deux Canadiens inscrits ont terminé loin des meneurs aux trois mètres. Les Ontariens ont en effet pris les sixième et septième place avec respectivement 504.30 points et 485.40 points, épreuve remportée par l'Américain Greg Louganis avec 627.84 points.

Borg-Connors

Une finale avant la lettre

par Pascal Liétout

LONDRES (Reuter) — Pour la première fois depuis le début des simples messieurs, aucune surprise de taille n'a été enregistrée hier au tournoi de tennis de Wimbledon.

La demi-finale du haut du tableau mettra donc prématurément aux prises demain les deux grands rivaux du tennis international, le Suédois Bjorn Borg, auteur d'une écrasante victoire aux dépens du Hollandais Tom Okker, 6-2, 6-1, 6-3, et l'Américain Jimmy Connors, vainqueur convaincant de son étonnant compatriote Bill Scanlon, 6-3, 4-6, 7-6, 6-4.

Dans le bas du tableau, l'Américain Roscoe Tanner, au service dévastateur, a causé une demi-surprise en disposant d'un autre Américain, Tim Gullikson, le tombeur de McEnroe, sur le score de 6-1, 6-4, 6-7, 6-2.

Le « Hollandais volant » Tom Okker est en passe de devenir le phénix des compétitions de haut niveau. Chaque année, à l'approche de Wimbledon, il revient peu à peu en forme. En 1978, il avait atteint les demi-finales et succombé sans discussions devant Borg en 3 sets.

Cette fois, à plus de 35 ans, Okker rentrait à nouveau Borg. Il avait affirmé avant le match que seule la méforme du Suédois pouvait lui permettre de gagner.

De méforme du tenant du titre, il n'en fut pas question. En à peine plus d'une heure, les choses étaient réglées. Borg faisait d'entrée un double « break » et menait 4-0 avec trois jeux blancs à la clé.

La suite fut tout autant dépourvue de suspense et Borg, d'habitude très critique envers lui-même, pouvait dire à l'issue de la rencontre: « J'ai très bien joué, ce fut probablement le plus facile de tous mes quarts de finale ». Il ne trouva personne pour le contredire.

L'Américain Roscoe Tanner n'a pas raté la chance qui s'offrait à lui d'accéder pour la troisième fois de sa carrière en demi-finale à Wimbledon. Sa victoire face à Tim Gullikson, qui l'avait pourtant battu lors de leur précédente rencontre n'a souffert aucune contestation.

Tanner n'est plus seulement ce serveur exceptionnel, capable de remporter un match grâce à cette seule arme. Il a fait d'énormes progrès ces derniers mois et sa palette est désormais beaucoup plus variée. Devant un Gullikson, intimidé de son propre aveu par l'ambiance particulière du central sur lequel il jouait pour la première fois, le joueur de Caroline du Sud a montré que 1979 pourrait bien être son année.

Jimmy Connors n'a guère fait parler de lui depuis ce début de la quinzaine. « Jumbo » a, semble-t-il, compris que c'est sur le court qu'il s'exprime le mieux. Il a fait preuve hier après-midi d'une volonté farouche devant un adversaire que le public londonien a découvert.

Le Texan Bill Scanlon a posé des problèmes au numéro un américain par sa rapidité sur le court, ses volées audacieuses et son sang-froid étonnant de la part d'un compétiteur de vingt-deux ans, peu habitué à des rencontres de ce niveau.

Le succès de Connors, n'en est que plus convaincant et la demi-finale qui l'opposera jeudi à Borg aurait sans conteste mérité de constituer samedi l'ultime duel de ces championnats.

La rencontre des « outsiders », entre l'Américain Pat Dupré et l'Italien Adriano Panatta, n'a pas vraiment tenu ses promesses. Beaucoup d'erreurs étaient commises de part et d'autre au cours d'un match qui est allé finalement jusqu'aux cinq sets en faveur de Dupré.

Canoë-kayak au Lac-Saint-Jean

Les Français dominant

DESBIENS (PC) — Les canoëistes et kayakistes français ont quitté hier la Métabetchouan pour la Rivière-aux-Sables, avec une récolte de cinq médailles d'or, deux d'argent et autant de bronze, comme une médaille d'or, trois d'argent et deux de bronze pour les Allemands de l'ouest, en deuxième place.

Il aura d'abord fallu qu'un protégé soit logé pour permettre au trio français de Luc Verger, Gilles Zok et François Bonnet, d'inscrire la médaille d'or dans l'épreuve de patrouille en canoë-monoplace. Le trio français rééditait ainsi l'exploit réalisé à Spittal en Autriche, au cours des championnats du monde de 1977.

Cette deuxième journée des épreuves de descente sur la Métabetchouan, aura d'autre part permis à l'équipe américaine d'effectuer une première percée à ces championnats du monde de 1979, et ce en patrouille kayak-monoplace pour dames.

Autre médaille d'or pour la France, et ce en patrouille canoë-biplace pour hommes, avec la victoire des équipiers Doux-Bunichon, Foullet-Nadoret et Hayne-Jacquet devant l'Allemagne de l'ouest et la Suisse.

Enfin, en patrouille kayak-monoplace pour hommes, une première médaille d'or au dossier de l'Allemagne de l'ouest. La France et la Grande-

Bretagne ont obtenu la deuxième et troisième place respectivement.

Au classement général des deux jours de compétitions à Desbiens, à la suite des Français et des Allemands de l'ouest on retrouve la Suisse (0-1-2), la Grande-Bretagne (0-1-2), les États-Unis (1-1-0) et la Belgique (1-0-0).

Les XXXèmes championnats du monde de canoë-kayak se transporteront maintenant à Jonquières alors que les épreuves de slalom seront présentées sur la Rivière-aux-Sables à compter de jeudi, avec le « non-stop », et le début des épreuves officielles individuelles, vendredi prochain le 6 juillet.

Hinault deuxième

SAINT-BRIEUC (Reuter) — Bernard Hinault n'a pas réalisé son rêve: gagner une étape du Tour de France dans sa ville de Saint-Brieuc. Hier, dans la sixième étape le Breton a été battu au sprint par un Belge peu connu, Jos Jacobs, et a fini deuxième. Mais il conserve le maillot jaune, et a même doublé son avance désormais de 24 secondes sur le Hollandais Joop Zoetemelk, grâce à un sprint de bonification.

L'étape disputée depuis Angers (242,5 km) a été marquée par la chute du Portugais Joaquim Agostinho, quatrième lundi soir à une minute 24 secondes d'Hinault. Le vétéran portugais (36 ans) a pu remonter sur son vélo mais a terminé avec 52 secondes de retard ce qui le fait rétrograder à la sixième place. Le vainqueur est un coureur de 26 ans n'ayant jamais rem-

porté de grande victoire. Son seul succès notable cette année avait été une victoire d'étape dans le Tour de Suisse. Pas trop déçu par sa deuxième place, Hinault, né il y a 25 ans non loin de Saint-Brieuc, a déclaré tandis que des milliers de personnes se bousculaient pour apercevoir leur héros: « Ce n'est pas si mal après tout. Il y avait tant de coureurs qui voulaient m'empêcher de gagner ici. »



Premier record mondial à Porto-Rico

SAN JUAN (PC) — Un premier record mondial abaisse à la piscine, et un autre égalé au champ de tir, hier, deuxième jour des Jeux panaméricains, tandis que les Américains poursuivent leur orgie de scalpaires d'or.

L'Américaine Cynthia Woodhead a retranché 1-10 de seconde à son propre record mondial au 200 mètres libre, gagnant l'épreuve en 1:58.43 pour la dixième victoire d'affilée des Américains en autant d'épreuves.

Et l'équipe américaine de tir, qui avait pris le deuxième rang derrière les Canadiens, lundi à l'ouverture, a remporté les cinq médailles d'or hier, alors que Lones Higger a égalé un record mondial en fracassant 599 cibles, au match anglais, sur un total possible de 600.

De son côté, le Montréalais Louis Jani, 20 ans, étudiant en biologie, a procuré une troisième médaille d'or au Canada, la première en judo, triomphant du Vénézuélien Alexis Munoz, chez les poids moyens.

D'autre part, le Brésilien Carlos Cunha gagnait de l'or chez les mi-lourds, tandis que l'Argentine Nora Vega remportait le 500 mètres à roulettes. Ce sont-là les seules médailles d'or qui ont échappé à la puissante artillerie américaine, également vainqueur au 3,000 mètres à roulettes et au plongeon masculin, pour un total de 12 victoires hier, et 22 après deux jours de compétition.

L'Argentine a égalé la récolte canadienne, avec trois médailles d'or, contre deux pour le Brésil et une pour Cuba.

Les nageurs canadiens de leur côté, ont en amassé trois d'argent et autant de bronze, tandis que le tireur ontarien Alf Mayer gagnait une autre de bronze au match anglais. Le Canada a terminé quatrième au skeet par équipe avec 541 points, derrière les Américains (566), le Chili (548), et Cuba (547).

C'est un véritable « mur américain » que les nageurs et nageuses canadiens ont affronté depuis le début des Jeux. Les Canadiens ont dû se contenter de l'argent et du bronze. Cheryl Gibson, d'Edmonton, a profité de la disqualification de l'Américaine Kim Carlisle, — qui n'aurait pas touché le bord au 100 mètres dos — pour terminer deuxième en 1:05.17 contre 1:03.33 pour l'Américaine Linda Jezed.

Parmi les autres Canadiens et Canadiennes gagnantes hier, l'Ontarien Bill Sawchuk a pris la deuxième place au 400 mètres quatre nages en 4:30.21, derrière le favori local Jesse Vassallo, (4:21.63) Porto Ricain membre de l'équipe américaine. L'Ontarien Alex Baumann a gagné le bronze en 4:32.42.

La troisième médaille d'argent canadienne a été récoltée au 4x100 mètres libre relais, avec Sawchuk, Peter Szmidt, de Pointe-Claire, l'Albertain Graham Melbourne et l'Onta-

rien Alan Swanston, derrière les Américains.

Gail Ahundaud a empêché la médaille de bronze lors de la première finale de la soirée, dans le 200 mètres libre en 2:03.38, derrière les Américains Cynthia Woodhead, avec un temps mondial de 1:58.43, et Kim Linehan, 2:01.92.

La Québécoise Anne Gagnon a gagné l'autre médaille de bronze dans le 100 mètres brasse en 1:14.38, toujours derrière des Américains, celles-ci étant Tami Pummer, en 1:12.20, et Tracy Caulkins, 1:12.52.

D'autre part, au tremplin, les deux Canadiens inscrits ont terminé loin des meneurs aux trois mètres. Les Ontariens ont en effet pris les sixième et septième place avec respectivement 504.30 points et 485.40 points, épreuve remportée par l'Américain Greg Louganis avec 627.84 points.

Autre médaille d'or pour la France, et ce en patrouille canoë-biplace pour hommes, avec la victoire des équipiers Doux-Bunichon, Foullet-Nadoret et Hayne-Jacquet devant l'Allemagne de l'ouest et la Suisse.

Enfin, en patrouille kayak-monoplace pour hommes, une première médaille d'or au dossier de l'Allemagne de l'ouest. La France et la Grande-

Bretagne ont obtenu la deuxième et troisième place respectivement.

Au classement général des deux jours de compétitions à Desbiens, à la suite des Français et des Allemands de l'ouest on retrouve la Suisse (0-1-2), la Grande-Bretagne (0-1-2), les États-Unis (1-1-0) et la Belgique (1-0-0).

Les XXXèmes championnats du monde de canoë-kayak se transporteront maintenant à Jonquières alors que les épreuves de slalom seront présentées sur la Rivière-aux-Sables à compter de jeudi, avec le « non-stop », et le début des épreuves officielles individuelles, vendredi prochain le 6 juillet.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS

"MITA"

Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04c Une des plus pratiques!

VENTE-LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. 7035 av. du Parc, Mil 270-1141

Stationnement Ouvert samedi de 9h à 12h

Brevets d'Invention MARQUES DE COMMERCE

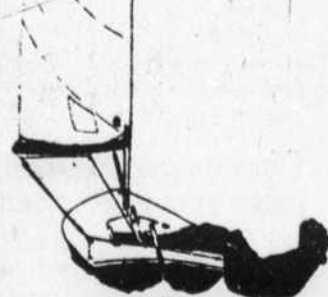
Robic, Robic ET ASSOCIÉS

1514, avenue McGill, Montréal H3G 1X5 394-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Prends la barre!

- COURS DE CROISIÈRE
- INITIATION À LA VOILE
- INITIATION À LA RÉGATE



À seulement 20 minutes du centre-ville

ÉCOLE DE VOILE Stefan Marshall

LOCATION DE BATEAU

CARTE DE MEMBRE

697-3267



VACANCES '79

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: \$4.00

ÉTATS-UNIS: \$5.00

À ces tarifs, ajouter \$1.50 pour chaque semaine supplémentaire.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐
Nom
Adresse actuelle
Adresse de vacances
à compter du
reprise le

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Nicaragua: poussée sandiniste au nord et bataille imminente au sud

MANAGUA (d'après Reuter et AFP) — Tandis que des renforts sandinistes venant du nord se dirigeraient vers Managua, une bataille imminente se préparait hier dans le sud du Nicaragua, près de la frontière avec le Costa-Rica.

D'après des habitants du nord du pays, les sandinistes, descendus des montagnes, ont finalement capturé plusieurs villages mal défendus situés

sur la route de Managua. Les positions militaires de la Garde nationale nicaraguayenne se sont détériorées dans le nord du pays au cours des dernières 48 heures, la ville de Matagalpa (100 km au nord de Managua) étant pratiquement tombée aux mains des sandinistes, apprend-on de source sûre dans la capitale. Sebacó, important carrefour routier, et Chinadega (110 km

au Nord-ouest) de Managua se trouvent dans la même situation, précise-t-on de même source.

À Esteli (150 km au nord) et Leon (90 km au nord), les sandinistes maitres de la plus grande partie de la ville continuent d'assiéger les gardes qui s'y sont retranchés. Si une offensive gouvernementale n'intervient pas rapidement, ces villes pourraient également

tomber, ce qui laisserait les plus importantes cités du nord aux mains des guérilleros.

Dans la capitale, de source militaire loyale au président Anastasio Somoza, on se refuse à commenter cette avance sandiniste. Le porte-parole du gouvernement, M. Rafael Cano a déclaré que les gardes nationaux se préparaient à attaquer Masaya, ville située à 26 km de Managua et

occupée par les sandinistes ainsi que les positions tenues par les maquisards près de la frontière du Costa-Rica.

Après la capture de Masaya et le nettoyage de la région frontalière l'objectif de la Garde nationale sera de déloger les hommes du Front sandiniste de Leon, et de Matagalpa, a indiqué M. Cano.

De son côté, M. Eden Pastora, un des chefs sandinistes, a confirmé à Penas Blancas, une ville frontalière, qu'une offensive gouvernementale contre cette région était imminente.

M. Pastora a indiqué que près de 2.000 soldats gouvernementaux sont engagés dans cette opération destinée à refouler les guérilleros de l'autre côté de la frontière. « Ils ne réussissent pas. Nous utilisons la tactique du marteau et de l'enclume pour les neutraliser », a-t-il ajouté.

Ainsi, la ville de Rivas (à 120 km au sud de Managua), où les sandinistes essaient d'établir un gouvernement provisoire, serait sur le point de tomber, a-t-on appris dans la capitale nicaraguayenne. Des communications téléphoniques avec cette ville ont en effet permis d'établir que les guérilleros sandinistes se trouveraient dans le centre de cette localité. Lundi, l'armée avait reconnu que des combats avaient lieu à Rivas. Depuis, aucune information militaire n'a été communiquée.

Reconfort plus réel, les bâtiments de la 7ème flotte recueilleraient les réfugiés lorsque leurs embarcations seront en perdition.

Bangkok ferme ses portes aux réfugiés indochinois

(D'après l'AFP) — Alors que la Thaïlande a décidé de fermer ses portes aux réfugiés indochinois et que le Vietnam a annoncé qu'il souhaitait participer à la Conférence de Genève sur les réfugiés, les États-Unis sont convaincus que les Vietnamiens s'abstiendront.

Telle est l'opinion d'un haut fonctionnaire américain à l'issue du voyage du secrétaire d'État Cyrus Vance, en Indonésie.

A Hanoi, où l'on précise que jusqu'à présent aucune invitation officielle n'a été reçue, on indique que le gouvernement vietnamien est disposé à débattre des mesures pour mettre en oeuvre l'accord intervenu entre le Vietnam et le Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés « au sujet du départ des Vietnamiens désireux de se rendre à l'étranger » et pour résoudre la situation des « réfugiés bloqués dans les pays du sud-est asiatique ».

Les autorités vietnamiennes ont déjà fait savoir que cette tribune internationale ne devrait pas se transformer en forum anti-vietnamien. Mais, notent les observateurs, les Vietnamiens ne disent pas quand et comment ils jugeront que la Conférence de Genève risque de devenir « hostile » au Vietnam.

« Un afflux massif de réfugiés vietnamiens d'origine chinoise détruirait l'équilibre racial et économique de la Malaisie et pourrait faire de ce pays un nouveau Liban », a déclaré à la presse, mardi, le ministre malaisien, M. Ghazali Shafie.

Les autorités malaisiennes ont décidé de renforcer le blo-

cus au moment où trois navires transportant 1.065 réfugiés ont été interceptés, le plus gros transport depuis un an.

La Thaïlande, pour sa part, a fait savoir qu'elle avait « dépassé sa capacité de prise en charge de personnes déplacées en provenance d'Indochine » et qu'en conséquence elle fermerait ses portes aux réfugiés

d'Indochine.

Cependant, à l'issue des discussions à Bali entre l'association des pays du sud-est asiatique (Malaisie, Singapour, Indonésie, Thaïlande, Philippines) et les États-Unis, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Communauté économique européenne, le secrétaire d'État Cyrus Vance

La Chine a la clause US de la nation la plus favorisée

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont décidé d'accorder à la Chine le bénéfice de la clause dite de la nation la plus favorisée, a annoncé hier le porte-parole du département d'État en précisant que l'accord commercial sino-américain, paré le mois dernier, sera signé prochainement à Pékin.

Le porte-parole a indiqué d'autre part que le gouvernement de Washington n'avait pas encore pris de décision en ce qui concerne l'octroi éventuel à l'Union soviétique du bénéfice de cette clause. Aux termes de la législation en vigueur, le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée ne peut être accordé à un pays qui ne remplit pas certaines exigences sur le plan des libertés individuelles. Le président des États-Unis peut cependant demander au Congrès de passer outre à ces exigences dans le cas où il estime que l'intérêt du pays l'exige.

Les États-Unis, rappellent

les observateurs, se sont jusqu'ici refusés à accorder le bénéfice de cette clause à l'Union soviétique en raison de sa politique restrictive en ce qui concerne l'émigration des Juifs soviétiques.

Au cours des derniers mois toutefois, un plus grand nombre de dissidents ont été autorisés à sortir d'URSS et le gouvernement américain, selon certaines indications, pourrait envisager de proposer au Congrès l'octroi du bénéfice de cette clause à l'URSS en même temps qu'à la Chine. La question avait d'ailleurs été abordée lors des récents entretiens à Vienne entre le président Carter et M. Leonid Brejnev.

La clause dite de la nation la plus favorisée permet au pays bénéficiaire de jouir des tarifs douaniers les plus bas négociés avec d'autres nations par le pays qui l'accorde. En outre, dans le cas des États-Unis, elle ouvre généralement la voie à l'octroi éventuel de crédits officiels à l'exportation, notamment par la Banque Export-Import.

L'ouverture à la Chine de crédits par la Banque Export-Import ne sera toutefois envisageable que lorsque les discussions en cours pour régler le problème des dettes anciennes de la Chine vis-à-vis de cet organisme (26,5 millions de dollars) auront abouti.

Le nouvel accord commercial sino-américain destiné à normaliser les relations commerciales entre les deux pays a été paré à Pékin le 14 mai par Mme Juanita Kreps, secrétaire au Commerce. Il a été suivi, en l'absence d'accord sur ce point, d'une décision unilatérale de la part des États-Unis visant à limiter les importations de textiles chinois sur le marché américain. Cette décision, que Pékin a accepté, avait pour but de faciliter l'acceptation par le Congrès du nouvel accord et de l'octroi à la Chine de la clause de la nation la plus favorisée.

L'ETA placera d'autres bombes aujourd'hui

BARCELONE (Reuter) — L'organisation séparatiste basque ETA a annoncé hier qu'elle ferait exploser plusieurs bombes aujourd'hui dans des stations balnéaires des régions de Gerone (Costa Brava) et de Malaga (Costa del Sol).

Dans un communiqué remis aux organes d'information du pays basque, l'organisation

confirme qu'elle va mettre à exécution sa menace, proférée lundi, en raison de l'absence de réponse des autorités à son ultimatum réclamant l'amélioration des conditions de détention des suspects basques de la prison de Soria, dans le nord de l'Espagne. L'ETA a également demandé que ces détenus soient transférés sous peu dans des prisons du pays basque.

La police espagnole a arrêté plus de 200 membres présumés de l'organisation séparatiste basque au cours du mois de juin, révèle le ministre de l'Intérieur, M. Antonio Ibanez Freire, dans une interview au journal barcelonais La Vanguardia. Il dit « être prêt » à affronter l'offensive des extrémistes.

Les hôteliers de la Costa Brava ne font pas autant d'af-

faire que les années précédentes à la même saison mais tous n'en rendent pas l'ETA responsable. En moins d'une semaine, l'aile politico-militaire de l'ETA a fait exploser une dizaine de bombes dans des stations balnéaires de la Côte méditerranéenne mettant à exécution sa menace de frapper la florissante industrie espagnole du tourisme.

Pourtant, hier, Lloret de

Mar avait son aspect habituel. Les vacanciers bronzaiers sur les plages comme ils le font chaque année. Seuls les hôtels de la région constataient un taux de remplissage inférieur à la normale avec 60 pour cent des lits occupés.

Un agent de voyage de Blancs, près de Lloret de Mar a reconnu que l'activité était en baisse de 40 pour cent par rapport à 1978 mais pour lui, la forte hausse des prix en Espagne est autant à incriminer que la vague d'attentats à l'explosif.

Sur la Costa del Sol pourtant, la situation semble plus préoccupante. Les hôtels ne fonctionnent qu'à 30 pour cent de leur capacité. Lors d'une réunion à Torremolinos, les hôteliers de la région ont décidé de recruter des milices privées et de lancer une campagne internationale pour rassurer les touristes étrangers et les convaincre de ne pas annuler leurs réservations.

Sur la Costa del Sol pourtant, la situation semble plus préoccupante. Les hôtels ne fonctionnent qu'à 30 pour cent de leur capacité. Lors d'une réunion à Torremolinos, les hôteliers de la région ont décidé de recruter des milices privées et de lancer une campagne internationale pour rassurer les touristes étrangers et les convaincre de ne pas annuler leurs réservations.

Carter de moins en moins populaire

WASHINGTON (AFP) — La cote du président Jimmy Carter n'a jamais été aussi basse dans l'opinion publique américaine, et se rapproche dangereusement des niveaux les plus bas atteints par ses prédécesseurs depuis l'invention des sondages d'opinion.

Selon une enquête menée par l'institut de sondages Harris et la chaîne de télévision ABC du 13 au 17 juin, 25 pour cent seulement des personnes interrogées soutiennent le président. Ce chiffre est encore en baisse sur celui du mois de mai, pourtant déjà très bas, avec 29 pour cent seulement de réponses favorables.

Dans l'histoire des sondages

américains, on ne trouve que deux précédents à un niveau d'appréciation aussi bas: en juin 1974, deux mois avant sa démission, l'ancien président Richard Nixon n'avait plus le soutien que de 26 pour cent des personnes interrogées. Mais le record d'impopularité reste celui de l'ancien président Harry Truman qui n'avait obtenu que 23 pour cent de réponses positives en novembre 1951.

C'est surtout la politique économique du président Carter qui est critiquée par les Américains. Quatre-vingts

pour cent des réponses expriment un désaccord, aussi bien avec l'ensemble de cette politique qu'avec son programme anti-inflation.

Les résultats sont meilleurs pour la politique étrangère, 43 pour cent des réponses étant favorables au traité de limitation des armements stratégiques (SALT-2) signé avec l'Union soviétique, et 42 pour cent à la politique étrangère en général.

Ce nouveau sondage recoupe ceux qui montrent la désaffection du Parti dé-

VIENT DE PARAÎTRE

Daniel Bertolino

Au coeur du monde primitif

Album relié, illustré en couleurs et en noir et blanc, 104 p.

En vente dans toutes les librairies \$12.00



AU COEUR DU MONDE PRIMITIF

DANIEL BERTOLINO

avec 30 illustrations de

Renzo Pizzarello

EXCURSION À LA BAIE JAMES

Club Jeunesse a organisé une journée d'excursion à la Baie James les samedis 7, 28 juillet et 18 août. Départs de Dorval à 7 h 30 am par avion Convair 580 opéré par Québecair. 10 hrs: arrivée à «La Grande». — Exposé à l'aide d'une maquette du Complexe La Grande, Phase I. Visite par autocar des installations hydro-électriques et de la ville de Radisson. — dîner et souper offerts par la S.E.B.J. — retour à Dorval à 22 hrs.

(Prix d'excursion:)

\$179.

— \$8. de taxe d'aéroport incluant le trajet aérien et les boissons (bar ouvert dans l'avion), visite guidée des installations et repas gracieusement offerts par la Société d'énergie de la Baie James.

— places limitées —

Réservez maintenant! Aucune limite d'âge.

... et 149 idées de plus, toutes contenues dans «Passeport Club Jeunesse '79», un catalogue gratuit de 96 pages que vous pouvez obtenir aux adresses suivantes:

LES BUREAUX DE CLUB JEUNESSE MONTREAL
5450 Côte des Neiges
Bureau 220
Montréal, Québec
H2T 1Y6
341-4420

Palais du Commerce
1700 BERNI (Métro Berni)
Suite 48
Montréal, Québec
H2L 4E7
296-6888

QUÉBEC
Édifice Poirack, 24ème étage
2600, boul. Laurier, Ste-Foy
Québec G1V 2L1, 853-1024

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

• problèmes familiaux
• problèmes professionnels
NOUS POUVONS VOUS AIDER
Demandez Marcel ou Mike
Discrétion assurée

AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon
834-6793 ou 834-3297

Un 6/36 vaut mieux que deux tu l'auras.

Le 6/36 ne coûte qu'un dollar

6/36

Le «métrique» entre au supermarché

La métrisation dans les supermarchés et les magasins d'alimentation du Québec s'en vient. De fait, elle arrive à grands pas puisque, dès cette semaine, l'implantation du système métrique international, le SI, en langage abrégé, débutera dans la région de Sherbrooke, choisie zone pilote par le groupe de travail chargé de la conversion des balances dans le commerce des aliments de détail.

Cette opération d'envergure, qui s'étalera sur un an et demi avant d'atteindre toutes les régions du Québec, touche, dans un premier temps, quelque 200 détaillants qui joueront ainsi un rôle de pionnier dans ce secteur du commerce.

Pour ne prendre que l'exemple de Steinberg qui a deux supermarchés dans cette zone, toutes les unités de poids pour la viande, la volaille, le poisson, les fruits et les légumes qui apparaîtront dans les annonces de demain et des deux semaines suivantes, seront indiquées, de façon prédominante, en kilogrammes et grammes avec, en dessous, le prix en mesures impériales, livres et onces. La conversion est facile à faire si on retient que dans un kilogramme (kg), il y a 2.204 livres.

Ainsi, à titre d'exemple, on pourra voir dans une annonce la mention «cuisse de poulet, \$3.06 le kg» avec, en dessous, le rappel, «\$1.39 la livre».

Cette conversion, au niveau des annonces d'abord, a pour but de familiariser les consommateurs avec le SI avant la conversion des balances qui se fera à la fin de juillet. Sur la balance, toutefois, on ne trouvera que des unités métriques. Il ne faut surtout pas paniquer parce que c'est beaucoup plus simple que ça en a l'air!

Une charte de conversion et des feuillets d'information seront distribués aux consommateurs dans les magasins. Il y aura également des personnes ressources sur les lieux. Des séances d'entraînement sont prévues pour les employés.

Il est évident qu'au premier coup d'oeil, les prix auront de quoi faire sursauter. Ainsi, par exemple, les filets de sole sans arêtes qui, achetés à la livre, se vendent \$5.37, se vendront dorénavant \$11.84 le kilo. Ce qui apparaît comme énorme à première vue ne l'est pas en réalité puisque le filet de sole coûte toujours le même prix. C'est la façon de calculer qui diffère.

Evidemment, il faudra garder l'oeil ouvert et se promener avec une calculatrice dans les mains car il y aura toujours des commerçants pour profiter de cette période de conversion afin d'augmenter leurs prix en douce. Ça c'est déjà vu, particulièrement dans le cas des



Bien sûr, certains fruits et légumes continueront d'être vendus à l'unité, mais dans le processus de conversion des balances au système métrique, tous ceux qui se vendent à la livre, se vendront désormais au kilo. Ce n'est pas si malin que ça en a l'air. Tout ce qu'il faut retenir, c'est que dans un kilo, il y a 2.204 livres.

contenants de crème glacée!

La connaissance des unités métriques vous aidera à effectuer vos achats plus facilement. N'oubliez pas: un kilogramme, c'est une unité de masse et non de poids. Les rôtis, les biftecks, les côtelettes, les poissons et fruits de mer, la volaille sous toutes ses formes, les fruits et légumes sont vendus au kilogramme.

Un gramme, c'est petit ou léger: les épices et les céréales, pour ne nommer que ces

magasins se «convertiront» en même temps dans une même ville, à l'exception toutefois de Montréal où cela se fera par zones. Dans une première étape, vraisemblablement au début de janvier, l'est et l'ouest de la ville verront leurs balances converties, puis ce sera Laval et le nord de Montréal, suivi par la Rive sud et le bas de la ville et enfin le centre et Verdun.

Le café à la hausse — Les consommateurs peuvent s'attendre à payer leur café plus cher à partir du mois d'août. Cela semble, en effet, inévitable bien que, jusqu'à maintenant, les supermarchés, dans leur ensemble, vendent ces précieux grains au prix ou sous le prix coûtant dans le but de s'attirer la clientèle.

Une nouvelle de l'AP annonçait en effet ces jours derniers que la compagnie General Foods, le plus grand des «rôtisseurs» de café, avait de nouveau haussé de 25 cents la livre le prix de gros du café en grains. Cette nouvelle augmentation, la troisième en huit semaines, est un indice des inquiétudes soulevées par la gelée qui a touché le Brésil dernièrement et qui a fait grimper le prix du café vert sur le marché mondial. Les troubles en Ouganda sont

également une autre source de préoccupation.

La plus grande partie de la production de cette année a déjà été récoltée, mais les caféiers sont prêts à produire pour l'année prochaine. Si le temps froid devait persister au Brésil, nous paierions alors les pots cassés.

L'Association des consommateurs du Québec se voit accorder l'aide de cinq étudiants de niveau collégial et universitaire grâce à un projet Canada Jeunesse qui a pour but d'informer et de conseiller le consommateur pendant la période estivale.

Vous hésitez à acheter un produit, vous ne savez pas quelle marque de commerce choisir ou vous voulez des renseignements sur un article? Vous n'avez qu'à communiquer avec l'Association des consommateurs du Québec en téléphonant à 388-2709, ou en écrivant ou en vous rendant au 45 rue Jarry est, Montréal H2P 1S9.



deux produits, se vendent en grammes. Les tableaux suivants devraient vous aider à effectuer la transition.

1000 g = 1 kg
grammes
100 g est légèrement inférieur à ¼ de livre
250 g est légèrement supérieur à ½ livre
500 g est légèrement supérieur à 1 livre
kilogrammes
1 kg est légèrement supérieur à 2 livres

— huit courgettes zucchini de grosseur moyenne donnent environ 1 kg
Nous présenterons dans cette chronique, au cours des prochaines semaines, d'autres exemples concrets du même genre dans le but de vous aider à vous convertir au métrique car votre région ne sera sûrement pas épargnée.

En effet, toutes les régions du Québec verront, l'une après l'autre, leurs balances converties d'ici 1981. Tous

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

A & P: poulet frais en morceaux, paquet familial (3 quarts avant, 3 quarts arrière, 3 ailes, 3 coues, 3 paquets d'abats), 69 cents; quarts de poulet frais, avant ou arrière, 99 cents; rôtis de premières côtes, \$2.49; bifteck de côtes parées, \$2.99; cuisse de jambon, en tiers ou moitiés de soc, fumé, découenné, sans jarret, Maple Leaf, \$1.39. Fruits et légumes: cantaloup des E.-U., gros, 23, 78 cents chacun; prunes Santa Rosa des E.-U., 78 cents; laitues frisées, 23 cents chacune; radis du Qué., 19 cents le pqt; haricots verts des E.-U., 59 cents.

AVA: poulet frais, éviscéré, cat. A, de 2 à 4 livres, 73 cents; bifteck de palette, \$1.48. Fruits et légumes: fraises du Qué., 45 cents la chopine; cerises Bing de Cal., 85 cents; prunes rouges Santa Rosa des E.-U., gros, 4 x 5, 59 cents.

Cooprix: (prix réguliers considérés comme de bons achats cette semaine): coupe budget de boeuf, \$1.37; rôtis d'extérieur de croupe, \$1.97; boeuf haché mi-maigre, \$1.77. Poisson: filets de morues congelés, \$1.69; truites de mer fraîches, de 2 à 8 livres, \$1.49. Fromages: fromage Oka, \$2.99; fromage Brie canadien, \$3.39. Fruits et légumes: échalotes du Qué., 15 cents le paquet; radis du Qué., 15 cents le paquet; laitues frisées du Qué., 15 cents chacune; fraises du Qué., \$5.85 le cageot; pêches des E.-U., 39 cents.

Dominion: jambon prêt-à-manger, entier, \$1.18; jambon prêt-à-manger, en moitiés, \$1.28; foie de porc congelé, 38 cents; boeuf haché régulier, \$1.58; rôtis de côtes croisées, \$1.88; rôtis de palette \$1.68. Poisson: filets de turbot surgelés, \$1.39; truites arc-en-ciel surgelées, \$2.29; éperlans surgelés, 69 cents. Fruits et légumes: cantaloup, gros, 23, 98 cents chacun; bananes Chiquita, 32 cents; laitues en feuilles du Qué., 3 pour 59 cents; concombres de l'Ont., sans pépins, 68 cents chacun; pommes Granny Smith de l'Afrique du

Sud, 78 cents; choux verts du Qué., 59 cents chacun; oranges Outspan de l'Afrique du Sud, gros, 112, \$1.99 la douzaine.

Hypermarché: rôtis de palette, coupe régulière, \$1.39; bifteck de surlonge, \$2.88; rôtis de côtes croisées, \$1.59; bifteck de côtes, \$2.99; bifteck ou rôtis d'aloyau, \$3.39; boeuf haché régulier, \$1.58; quarts de poulet, portion de la poitrine, \$1.15; quarts de poulet, portion de la cuisse, 95 cents; tranche de veau dans l'épaule, \$1.85. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$1.99. On souligne que le programme de bas prix pour la viande, la volaille et le poisson demeure toujours en vigueur. Fruits et légumes: laitue Iceberg du Qué., gros, 18, 29 cents chacune; radis du Qué., 29 cents le cello d'une livre; prunes Santa Rosa des E.-U., 58 cents; pommes Granny Smith de l'Afrique du Sud, 78 cents; concombres anglais moyens du Canada, 59 cents chacun.

IGA/Boniprix: bifteck de ronde désossée, tranche complète, \$2.38; rôtis d'extérieur de croupe, \$2.38; rôtis de pointe de surlonge, \$2.78; bifteck de surlonge, \$2.88. Poisson: petits saumons roses congelés, de 2 à 5 livres, \$3.18; filets d'aiglefin frais, \$2.28; filets de perche congelés, \$1.78. Fruits et légumes: laitues Iceberg du Qué., gros, 18, 29 pour 57 cents; bleuets des E.-U., \$1.19 la chopine; prunes Santa Rosa de Cal., 59 cents; choux verts du Qué., 39 cents chacun; concombres des E.-U., 23 cents chacun.

Métro: bifteck de ronde, tranche entière, désossée, \$2.28; rôtis de croupe, coupe extérieure, \$2.28; rôtis ou bifteck de pointe de surlonge, \$2.78; bifteck de surlonge, tranche entière \$2.78; bifteck d'aloyau ou côte d'aloyau, bout enlevé, \$3.28; boeuf haché régulier, \$1.58; soc de porc roulé, \$1.79; bacon sans couenne, \$1.19. Poisson: truites arc-en-ciel surgelées, \$2.09. Fruits et légumes: prunes rouges Santa Rosa des E.-U., 55 cents; cerises Bing des E.-U., 79 cents; échalotes du Qué., 2 ppts pour 29 cents; carottes nouvelles des E.-U., 57 cents le cello de 2 livres; pommes vertes Granny Smith de

l'Afrique du Sud, 63 cents.

Provibec: bifteck de ronde, \$2.07; rôtis de croupe, \$2.07; rôtis de pointe de surlonge, \$2.57. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2.07. Fruits et légumes: fraises du Qué., 45 cents la chopine; oranges Sunbelt Valencia des E.-U., gros, 113, \$1.49 la douz.; pêches des E.-U., 43 cents.

Provigain: rôtis de palette, tendon enlevé, \$1.28; rôtis de côtes croisées, \$1.58; boeuf à ragout, \$1.78. Fruits et légumes: fraises du Qué., 45 cents la chopine; prunes rouges Santa Rosa des E.-U., gros, 4 x 5, 59 cents; haricots verts des E.-U., 49 cents.

Richelieu: rôtis de palette, coupe ordinaire, \$1.48; rôtis de côtes croisées, \$1.78; boeuf haché mi-maigre, \$1.58; boeuf à ragout, \$2.28; bifteck de côtes, \$3.18; jambon mignon désossé, Métro Richelieu, \$1.98; bacon sans couenne, Maple Leaf, \$1.48; cuisses de poulet, sans dos, surgelées, en boîtes de 5 lb, \$1.08; poitrines de poulet, sans dos, surgelées, en boîtes de 5 lb, \$1.18. Poisson: truites arc-en-ciel, surgelées, \$2.09. Fruits et légumes: cerises Bing des E.-U., 79 cents; pommes de terre nouvelles des E.-U., \$1.39 le sac de 10 lb; bleuets des E.-U., \$1.19 la chopine; radis frais de culture locale, 2 ppts pour 27 cents; choux verts nouveaux de culture locale, 14 cents.

Steinberg: bifteck de ronde, tranche entière désossée, \$2.48; rôtis de palette, coupe ordinaire, \$1.78; rôtis de côtes croisées, \$1.78; boeuf à ragout désossé, \$2.38; rôtis d'extérieur de croupe, \$2.48; bifteck de surlonge \$2.98; rôtis de pointe de surlonge, \$2.78; boeuf haché régulier, \$1.58; jambon mignon Hygrade, désossé, \$1.99; foie de veau en tranches, produit décongelé, \$1.99. Fruits et légumes: cerises de C.-B., 78 cents; prunes Santa Rosa de Cal., 64 cents; piments verts des E.-U., gros, 58 cents; laitues romaines du Qué., 33 cents chacune; aubergines des E.-U., 48 cents; concombres anglais, gros, moyenne, 68 cents chacun; radis du Qué., 35 cents le cello d'une lb.

La charge policière, rue Bélanger

Le «Comité du 20 juin» veut une enquête publique

Un «Comité du 20 juin» est né à Montréal et la quarantaine de personnes qui ont permis sa fondation, vendredi dernier, ont élu une commission de neuf membres ayant pour tâche immédiate:

1) d'organiser une manifestation le vendredi 6 juillet devant la Cour municipale de Montréal où doivent comparaître ce jour-là «deux des victimes de l'intervention policière» dirigée contre un groupe de Haïtiens, rue Bélanger; 2) exiger le retrait des plaintes formulées contre toutes les «victimes» des incidents du 20 juin et 3) obtenir

des autorités gouvernementales québécoises l'institution d'une enquête publique, avec participation de citoyens indépendants et impartiaux «en vue de faire la lumière» sur les événements du 20 juin et d'identifier et de sanctionner les responsables.

La mise sur pied de ce comité ad hoc a été divulguée hier par un communiqué de la Ligue des droits et libertés qui adhère elle-même au Comité du 20 juin ainsi qu'une quinzaine d'autres groupes ou organismes intéressés à combattre les manifestations de racisme et à promouvoir les

droits fondamentaux des citoyens.

La Ligue des droits et libertés estime, dans son communiqué, que ce qui s'est produit le 20 juin aux abords du parc Sainte-Bernadette «en fait une pratique qui, hélas, n'est pas exceptionnelle dans les rapports entre la police et les membres de la communauté noire de Montréal».

On prie toute personne intéressée à se joindre au Comité du 20 juin ou à y apporter son appui pour contacter la Ligue des droits et libertés au numéro de téléphone (514) 527-8551.

Les canettes à languette détachable interdites en 80

QUÉBEC (PC) — À compter du 31 décembre 1979, les canettes métalliques d'eau gazeuse ou de bière dont la languette est détachable, seront interdites au Québec.

Un accord en ce sens est intervenu entre quatre regroupements de compagnies utilisant de telles canettes et les Services de protection de l'environnement du Québec.

Une copie de l'accord approuvé le 20 juin dernier par le conseil des ministres du Québec, est parvenue à la Presse Canadienne.

L'accord sur les canettes implique, outre les Services de protection de l'environnement, les quatre associations suivantes: l'Association des

embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec, les Brasseurs Cott Ltée, l'Association des brasseurs du Québec et le Glass Container Council of Canada.

En vertu de l'accord, le gouvernement du Québec s'engage à ne pas imposer de taxe sur les contenants métalliques, selon ce qui avait été annoncé dans le discours du budget en mars 1978.

En échange, les producteurs de boissons en canette sont disposés à abolir l'utilisation des languettes détachables sur les contenants de métal.

En mars 1978, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, avait annoncé une taxe de \$0.05 sur les canettes de 16

onces ou moins, et de \$0.10 sur les canettes de plus de 16 onces. La taxe devait rapporter \$20 millions au trésor public et devait avoir des conséquences positives pour la préservation de l'environnement.

Les producteurs de tels contenants avaient alors vigoureusement protesté, évaluant à quelque 500 le nombre d'emplois menacés dans l'industrie de fabrication de canettes. Ces protestations avaient poussé le gouvernement à revenir sur sa décision.

Une étude menée par les Services de protection de l'environnement du Québec évaluait à 7% la proportion de canettes dans les déchets sauvages au Québec.

pour fins gourmets seulement

Spécialités:
— brochettes
— grillades et
fruits de mer

247 rue Principale
St-Sauveur-des-Monts

tél.: 227-2924 LE BOUFFE EN BROCHE



DINER POUR DEUX
INCLUANT UNE BOUTEILLE DE VIN \$32.50

DINER
DE GOURMET
COMPLET

Surf 'n Turf

NOTRE SUCCULENTE BISQUE D'HOMARD
1/2 HOMARD DU NOUVEAU BRUNSWICK
FILET MIGNON SUR LE GRILL. POMMES DE TERRE SAVOYARD
NOTRE FAMEUSE SALADE. COMME DÉSSERT NOTRE FABULEUSE
BAGATTE AU GRAND MARNIER. CAFÉ OU THE

GRILLADIN
COMPLEXE DES JARDINS
BASILLARD 1

NOUS NOUS DISTINGUONS PAR UN RICHE MENU
CONTINENTAL À LA CARTE AINSI QUE TABLE D'HÔTE À PARTIR DE 9.75
STATIONNEMENT GRATUIT APRES 6 PM
RESERVATIONS: 284-1104 284-0297



GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville,
Montréal
Tél.: 282-1837

St-Sauveur
des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275

Fort Lauderdale



un petit restaurant
français qu'il faut
découvrir...

10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

GEORGE'S
STEAK
HOUSE

en spécial
tous les jours

Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café

10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

la maison du bifteck
située au Café du Nord

mer • Dîners d'affaires
• Stationnement gratuit

\$8.95 LA CÔTE DE RÔTI
DE BOEUF AU JUS

552-4882 Fermé le dimanche

chez UBALDO
CUCINA ITALIANA

— Repas complets
à prix raisonnables
— Menus d'hommes d'affaires

6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

CRESCENT
rally club

Disco-Bar
844-4003

Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

1425/23 Crescent
844-4155

Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS ***

La façon idéale d'interrompre sa
journée pour un moment de
répit ou encore, de bien débiter
la soirée.

Dîners d'affaires
à compter de \$3.75

1425/23 Crescent
844-4155

À Magog, une bonne adresse



L'Auberge
de L'Étoile

Près du Mont Orford,
face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Reservations: (819) 843-6521

Un coin de soleil au cœur de Montréal...

El Morocco II
La Cuisine Orientale
par excellence

Fermé vendredi soir

3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)

844-6888

La Lucarne
Restaurant Français

Salons privés sur réservation

Spécialité de poissons frais
selon arrivages

1030 ouest, rue Laurier, Outremont • 279-7355

Beaucoup de gens connaissent le

COUSCOUS...

Très peu en connaissent
la vraie saveur.

la Medina

3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

Spécialités
marocaines
authentiques

ARTISTES ET SPÉCIALIÉS

Moonraker et Escape from Alcatraz prendront l'affiche dès vendredi

MOONRAKER, le tout dernier film de l'agent 007 et le grand espoir commercial de l'été ainsi que *Escape from Alcatraz*, un thriller avec Clint Eastwood, victimes le week-end dernier d'un mouvement de grève perdue de la fonction publique, prendront l'affiche vendredi prochain.

Programmes à travers 13 cinémas de la ville pour la fin de semaine de la Confédération, les copies des deux films n'ont pu être acheminées à destination à cause d'un piquet de grève et sont restées coincées au Bureau de surveillance du

cinéma où elles devaient être estampillées.

Si les propriétaires de salles ont été incommodés par ce contretemps qui a diminué leurs recettes et qui les a obligés à reprogrammer des films qui quittaient l'affiche, ils ont néanmoins profité d'un surplus de publicité dans les journaux relatant l'incident.

La plupart des propriétaires sont d'ailleurs confiants que les centaines de spectateurs, qui sont repartis bredouilles tout au long du week-end, reviendront la semaine prochaine.

Le spectacle du Vieux port: quelques dollars de moins...

Guy Latraverse, président de Kebec Spec et maître d'œuvre du spectacle du Vieux port, contremandé en fin de semaine pour cause d'intempéries, a fait parvenir hier, un communiqué aux médias de la ville afin de démentir la rumeur voulant que les artistes qui devaient se produire dans le Vieux port aient touché des cachets variant entre \$20,000 et \$50,000. «La réalité est tout autre», écrit M. Latraverse. En effet, la totalité des cachets de Robert Char-

bois, Claude Dubois, Diane Dufresne et Nanette Workman n'excédait pas \$24,000. Chacun des artistes aurait touché un cachet identique de \$6,000.

D'autre part, M. Latraverse annonçait qu'il était fort probable que le spectacle soit repris ailleurs, cet été à Montréal. Lors d'une conférence de presse la semaine dernière, Robert Charlebois avait déjà émis la possibilité que le spectacle ait lieu au Parc Jarry si jamais le mauvais temps l'em-

pechait d'avoir lieu au Vieux port.

Aucune confirmation n'est encore parvenue à ce sujet à cause de la disponibilité précaire de trois des quatre artistes, soit de Claude Dubois qui va incessamment s'envoler pour le Festival de Marthon, en France, de Diane Dufresne qui part bientôt pour le Festival de Spa, et de Robert Charlebois qui partira également prochainement pour une tournée de promotion en Europe.

Concours de musique: 125 jeunes se partagent \$50,000 en bourses

TORONTO (PC) — Un pianiste de 22 ans de Calgary, Robert Kortgaard, a été choisi lundi gagnant du grand prix des 20e Concours de musique canadiens, ce qui lui a valu une bourse d'études de \$2,000.

Il était suivi de près par Bernadene Blaha, 21 ans, de Brantford, en Ontario, une pianiste également et qui a reçu une bourse de \$1,000.

125 interprètes venant de 16 villes canadiennes et âgés de huit à 28 ans se sont partagé \$50,000 en bourses d'études. Boursier du Conseil des Arts du Canada, M. Kortgaard étudie actuellement à l'école de musique Juilliard, de New York, de même que Mlle Blaha.

Ex-aequo en troisième place, on retrouve la pianiste Nicole Prêtre, 20 ans, de Montréal, qui s'est méritée une bourse de \$750 et la chanteuse Heather Litwinski, 28 ans, de Toronto, qui a reçu \$1,800 pour la meilleure performance vocale et la meilleure interprétation d'une œuvre canadienne.

Il s'agissait de *Northern Landscape*, de Violet Archer, composé d'après un texte de A. J. M. Smith.

En sixième place, on retrouvait le clarinetiste Christian Amesse, 23 ans, de Montréal.

Autres lauréats du Québec: Daniel Bélisle, de Rimouski, premier à l'orgue chez les 17 ans et moins;

Amira Acre, de Montréal, première au piano chez les 19 ans et moins;

Claude Labelle, de Montréal, meilleur au piano chez les 21 ans et moins;

Sylvia Beaudoin, de Montréal, piano, neuf ans et moins;

Marc-André Hamelin, de Montréal, piano, 18 ans et moins;

Claude Labelle a également été jugé le meilleur dans les catégories du piano et de l'orgue;

Lucie Steiner, de

Montréal, meilleure chanteuse chez les 22 ans et moins;

Jean-Marc Serre, de Montréal, meilleur pour les instruments à vents, chez les 19 ans et moins;

Marie-Celine Labbé, de Québec, vents, 23 ans et moins;

Nadia Francavilla, de Montréal, lauréate pour les instruments à cordes chez les 11 ans et moins;

Léo Grinhaus, de

Montréal, vents, 13 ans et moins;

Elaine Marcell, de Montréal, vents, 15 ans et moins;

Jacques Girouard, de Montréal, vents, 17 ans et moins;

Myriam Pellerin, de Montréal, vents, 19 ans et moins;

Meilleur ensemble: le trio McGill, de Montréal.

La dernière frayeur d'Hollywood: Alien

LOS ANGELES (Reuter) — Malgré le plein été, les Américains s'entassent tout de même dans les salles obscures dans le seul espoir de se faire peur, très peur...

Après avoir constaté le nombre impressionnant de spectateurs qui s'étaient donnés des frissons dans le dos en allant voir «Les dents de la mer», et le nombre tout aussi impressionnant qui s'étaient laissés séduire par les gadgets de «La guerre des étoiles», l'industrie d'Hollywood a estimé que la meilleure recette pour un nouveau succès du même ordre était de mélanger les deux genres.

Ce qui fut dit fut fait et c'est ainsi que le public américain découvre en ce moment «Alien» («L'autre»), film de science-fiction destiné à laisser le spectateur le souffle coupé, complètement épouvé, et résolu à garder la lumière allumée toute la nuit.

A en juger d'après les premiers résultats, la recette était bonne. En dépit des vagues informations selon lesquelles des spectateurs ont quitté la salle en hurlant, se sont évanouis ou se sont retirés précipitamment dans les toilettes,

le film a rapporté en deux semaines, dans 136 salles, 11,6 millions de dollars, soit 1,6 million de plus que les coûts de production.

D'ici la fin du mois, le film sera projeté aux États-Unis dans 500 salles. Il commencera sa carrière au Japon dans deux semaines et partira à la conquête de l'Europe en septembre.

L'histoire d'«Alien» est simple: un vaisseau spatial qui rentre d'une mission de routine prend à son bord une créature d'un autre monde. Apparemment, la seule intention du monstre est de dévorer les sept membres d'équipage, sans oublier l'héroïne au physique particulièrement attirant qui incarne Sigourney Weaver.

LE CINÉMA PARALLÈLE
3652 4140-4141 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME... 20 h
FILM
de Stan Brakhage
22h (adm. \$3.75)
PARLES-MOI D'AMOUR
One Man Show-Plaf
avec Dani Lamour

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS

s'excuse auprès de son aimable clientèle d'avoir annoncé, de bonne foi, qu'elle présenterait à nouveau l'OPÉRA DE PÉKIN qu'elle a amené pour la première fois au Canada en 1960 pour une tournée transcontinentale.

Concerts et Artistes Canadiens inaugurera en septembre sa nouvelle saison, sa trente-septième, en présentant la Compagnie de Danse ENTRE-SIX avec Joyce Cuoco et Youri Vamos, étoiles du Ballet de l'Opéra National de Bavière.

TÉLÉVISION

2 CBFT	10 CFTM
10.10 Ouverture et horaire	11.50 Première édition
12.00 En mouvement	12.00 Fanfan Dédé
13.00 Minute Mouton	12.15 Y'a du soleil
10.45 Les contes de la rive	12.30 Les Sottelpopées
11.00 Magazine express	14.00 Bonjour madame
"Perinatologie" avec Nicole Hébert-Marchand "A votre santé" avec Louise Lambert-Lagacé	14.45 Cinq-Qué
11.30 La compagnie de la mouette bleue	15.00 "Le radio du Mississippi" (A partir de 1975) Film d'aventures réalisé par Bert Totten, avec Ron Howard, Elam, Mary Haggard, Royal D. Donny Most
12.00 Les Pierreaux	16.30 Turan
12.30 Sur des roulettes	18.00 Parle, parle, jase jase
13.00 Les trouvailles de Clémence	18.30 Le 10 vous informe
13.15 Le téléjournal	19.00 Dominique
13.35 Reflet d'un pays	19.30 Les sœurs chéries
Deux hommes d'affaires se racontent. Inv.: MM. Alfred Hamel, ex-maire de St-Félix, président de la compagnie Expéditions et de Québecair, Joseph-Arthur Tremblay, membre fondateur de la chaîne d'alimentation Provigo	20.00 Venez donc nous voir Cette semaine avec les visiteurs: Franco et Michel Berger
14.30 Le temps de vivre	20.30 Monsieur Pointu S.V.P. Inv.: Hugues Aufray
Inv.: Groupe de l'âge d'or de Farnham. Information: "Les problèmes en cours de bail", avec Me Michel Lamarre.	21.30 L'ordon des étoiles
16.00 Amour	Inv.: Fernand Gagnier, Jean Guindon, Jorin, Diane Jutras, et Stephan combe et Serge Laprade.
16.30 Nic et Pie	22.30 Les nouvelles TVA
17.00 L'odyssée sous-marin de l'équipe Cousteau "Le chant des dauphins"	23.00 Amour
18.00 Ce soir	23.10 La couleur du temps
18.25 Nouvelles du sport	23.25 Fermeture
18.30 Propos et confidences	
19.00 Les nouvelles de Villahonga	
19.15 Magazine animé par Jacques Lemieux. Thème: "L'année internationale de l'enfant"	17 RADIO-QUÉBEC
19.30 Dialogue avec le feu Documentaire réalisé par Claude R. Canadon	18.30 La puce à l'oreille. Gaston L'Heureux à l'île Sainte-Hélène. Terre des Hommes
20.00 Bannière 79	19.30 Jacques le croquant: "Métayers des Nations". L'enfance doloescence d'un petit garçon face à justice d'une noblesse abusive
20.10 Au Tiger Stadium de Detroit, les Blue Jays de Toronto rencontrent les Tigers	21.38 Cinéma O.V.F.: "Famille et variations". Films de réelles Danereau produit par 1970/1977.
22.30 Le téléjournal	
23.00 Nouvelles du sport	
23.30 Les jeux panaméricains	
Directement de Porto Rico	
24.00 Portraits de femmes	
"Est-il facile d'être artiste francophone à Toronto?"	
1.00 Téléjournal	

SUR SCÈNE

CENTRE SAIDY BROWMAN	5170 Cite-Ste-Hélène (739-2301) — "Same time, n'est-ce pas" — comédie de Bernard Slade, avec Roger Dalt et Muriel Gold. Tous les soirs 20 h 30. Dim. 19 h 30. Matinées, mar. et jeu. 13 h 30. Relâche ven.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Relâche dim.	LA POLYDRIE, le Ste-Hélène (526-0821) — "Une nuit chez vous" — comédie de Jean de Laet avec Elisabeth Leseur, Jacques Zouvi, Olivette Thibault, Diane Blanchette, Mireille Daoust, Hubert Gagnon et Marcel Girard. Mise en scène: Jean Pauchet. En alternance avec "In one bed and... out the other" de Mawby Green et Ed Feilhaber. Mer. jeu. 19 h 30, 21 h 30. Ven. 18 h 30, 21 h 30. Dim. 19 h 30. Rel
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La fusion de la BCN et de la Banque Provinciale

La Banque Nationale «ouvrira» le premier novembre

par Eric Hanovitch
de la Presse canadienne

La Banque canadienne nationale (BCN) et la Banque provinciale vont fermer leurs portes le 31 octobre. La réouverture aura lieu le lendemain, mais sous une nouvelle raison sociale: la Banque nationale du Canada.

«Les deux établissements se ressemblent beaucoup», a expliqué hier le président du conseil de la BCN, M. Germain Perreault, au cours d'un entretien avec la Presse canadienne.

Tous les cinq ans environ il était question d'une fusion. Pour prendre une décision à ce sujet, il fallait trouver un moment propice à une entente. L'amorce fut le coût élevé du développement des affaires hors du Québec.

Un jour, M. Perreault a parlé d'une fusion à M. Michel



Germain Perreault

Bélanger, président de la Provinciale. Ce dernier a dit oui. Alors, chacun de notre côté nous avons décidé, fort de l'assentiment de nos conseils d'administration respectifs, de procéder à l'opération.

M. Perreault sera le président du conseil de la Banque nationale dont la création a été annoncée vendredi, après deux mois d'entretiens secrets. M. Bélanger, lui, assumera la présidence et la direction en chef. La société installera son siège dans l'immeuble de la BCN qui domine la place d'Armes, dans le Vieux-Montréal.

La BCN et la Provinciale ont l'intention de convoquer leurs actionnaires à une assemblée extraordinaire prévue pour fin août, aux fins de faire approuver la proposition de fusion. L'affaire devrait être conclue le 31 octobre, date à laquelle se termine l'exercice financier des deux sociétés en question.

Tout semble indiquer que le projet de fusion recevra la bénédiction des autorités fédérales et québécoises.

Ensemble, les deux banques ont un actif de \$14 millions: \$8,5 millions pour la BCN, et \$5,5 millions pour la Provinciale. Ce qui les classe au cinquième rang immédiatement derrière la Toronto-Dominion avec \$24 milliards.

«Nous voulons», dit M. Perreault, «bâir une banque plus solide et réduire les frais afin d'offrir de meilleurs services. Nous voulons disposer d'un puissant instrument dans un marché concurrentiel».

Tous les actionnaires sont-ils favorables à la fusion? Evidemment non, ce serait trop beau pour être vrai. Mais 99% des intéressés seraient résolus à marcher dans le coup.

De l'avis de M. Bélanger, il est trop tôt pour dire combien de temps prendra l'unification des opérations des deux maisons. La direction examine en ce moment les choses en détail.

Les deux banques réunies comptent 850 succursales. Certains guichets qui se font concurrence seront fermés. Dans d'autres cas, des succursales dans un même voisinage demeureront ouvertes, mais elles auront à leur tête un seul directeur, du moins provisoirement.

D'après M. Bélanger, compte tenu d'un coefficient de roulement de personnel de 17% par an, on procédera par élimination naturelle. Il n'y aura pas de mises à pied. Les deux banques ont un effectif total de 16,000 employés. Il faudra engager 2,700 nouveaux par an pour rester à flot.

Elles sont en train de procéder à un réexamen de leur ligne de conduite dans tous les domaines, ce qui ne veut pas dire qu'il aura nécessairement des changements.

Certains problèmes devront être réglés. C'est le cas de la

publication du réseau informatique. En outre, la BCN offre à sa clientèle la carte de crédit Visa, alors que la Provinciale offre Master Charge. Sans compter que la Provinciale se trouve avec un projet sur les bras: une tour à Montréal dans laquelle la banque devait installer son nouveau siège.

D'après la proposition de fusion, les actionnaires échangeront leur avoir contre des titres de la nouvelle banque, à raison d'une action contre une autre. Les cours des actions des deux banques sont voisins: la BCN clôturait la semaine dernière à \$15,25, et la Provinciale à \$15,75.

M. Perreault esquisse la tendance: les succursales seront moins nombreuses mais plus grandes. À l'échelle du pays, il y aura une plus grande centralisation, et les bureaux



Michel Bélanger

régionaux prendront plus de décisions.

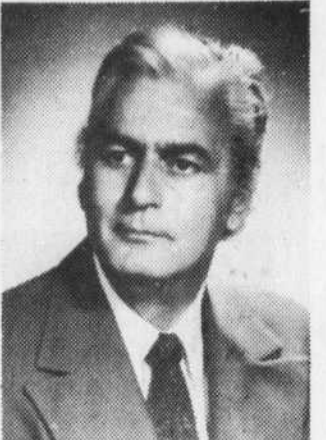
Aucune des deux maisons n'a voulu attendre la dernière minute pour annoncer la nouvelle relative à la fusion, de crainte que le secret ne finisse

par être éventé.

«Nous espérons», dit M. Perreault, «que les principaux éléments de la fusion seront en place d'ici 12 à 18 mois».

Les affaires de la Banque Provinciale débordent déjà largement du Québec. Elle a acquis la Unity Bank de Toronto qui a connu une existence éphémère et, par la suite, une grosse affaire: Laurentide Financial de Vancouver.

De son côté, la Banque Canadienne nationale est associée à la Banque Royale au sein de RoyNat. Elle possède également des intérêts immobiliers. Jusqu'à 1978, la BCN était actionnaire à 10% de la société Euro/Nat, une société de location d'équipements contrôlée à 90% par la Société Générale. Elle s'est départie de cette participation en janvier 1978.

ASSOCIATION
DES CENTRES DE
SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC

Gilles Lacroix

Monsieur Gilles Lacroix, a été élu président de l'Association des Centres de services sociaux du Québec lors de l'assemblée générale annuelle de cette association qui a eu lieu en mai dernier.

L'Association des Centres de services sociaux du Québec, dont le siège social est à Montréal, regroupe les quatorze centres de services sociaux desservant le Québec. Directeur général du Centre de services sociaux du Centre du Québec (Trois-Rivières) depuis 1973, monsieur Lacroix œuvre dans le domaine social depuis plusieurs années. Membre de plusieurs associations provinciales, nationales et internationales, dont l'Association canadienne des écoles de service social, la Commission internationale pour l'étude scientifique de la famille. Monsieur Lacroix est également auteur de nombreuses communications et travaux qui ont été présentés à différentes conférences nationales et provinciales.

L'impact des hausses du brut se fera sentir dans six mois

par Jacques Aboaf

PARIS (AP) — La nouvelle hausse du pétrole brut, plus importante que prévue, va accélérer la crise économique et menace encore plus les taux de croissance, déjà bien faibles.

«Les conséquences réelles des décisions des dernières semaines sur le prix du pétrole

ne seront ressenties que l'année prochaine mais avec une situation très fluctuante, il est encore plus risqué de faire des prévisions solides», déclarait-on dans les milieux proches de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement économique).

La nouvelle hausse a une fois de plus bouleversé les prévisions les plus récentes de l'OCDE et les experts de l'organisation, qui rassemblent 24 pays industrialisés du monde occidental, refont actuellement avec fébrilité leurs calculs. Leurs prochaines prévisions devraient être rendues publiques le 18 juillet prochain.

Avant les décisions de l'OPEP, la semaine dernière à Genève, l'OCDE prévoyait une croissance moyenne de trois pour cent environ pour le premier semestre de 1980, contre 3,3% pour l'ensemble de 1979.

Le taux de croissance des États-Unis, qui influe fortement dans les moyennes calculées par l'OCDE, devrait stagner aux alentours de un pour cent au deuxième trimestre de 1979, puis ne croître que très faiblement.

Les dernières hausses du brut, mis à part leurs conséquences dépressives, devraient augmenter de un

pour cent les taux d'inflation, accroître les rangs des chômeurs et détériorer davantage les balances des paiements des pays importateurs.

Le transfert de ressources vers les pays producteurs devrait se ressentir progressivement dans les ventes et l'emploi du secteur des biens de consommation, déclare-t-on à l'OCDE.

Le chômage au sein de l'OCDE touche actuellement 18 millions de personnes, soit environ 5,5% de la population active.

Le mois dernier, les ministres de l'OCDE avaient laissé entendre que les habitants de leurs pays allaient devoir accepter une baisse de leur niveau de vie pour payer la taxe réclamée par les pays pétroliers.

«Il est impossible d'échapper à la réduction des revenus à cause de la hausse du pétrole importé. Réclamer des augmentations salariales ne fera qu'aggraver l'inflation et le chômage», avaient-ils déclaré à l'issue de leur dernière rencontre.

Il s'agissait, pour les ministres, de conjurer en quelque sorte par avance les revendications salariales qui, savent-ils d'expérience, sont stimulées dès qu'il y a une hausse du prix du pétrole.

Nomination



Bernard Lemaitre-Auger

Monsieur Paul Langlois Président d'Ademco Location Ltée a le plaisir de vous annoncer la nomination de M. Bernard Lemaitre-Auger comme conseiller en location.

Possédant une expérience de 15 ans dans le domaine de l'automobile et au-delà de 6000 clients satisfaits, M. Lemaitre-Auger se fera un plaisir de continuer à servir sa nombreuse clientèle dans le domaine de la location à long terme.

Ademco Location Ltée est une des plus anciennes et des plus importantes compagnies de location d'automobiles et camions opérant au Québec.

NOMINATION
À LA DIRECTION
D'ABITIBI

Charles R. Tittmore

La nomination de M. Charles R. Tittmore au poste de Vice-président exécutif de la Compagnie de Papier Abitibi Ltée a été annoncée par M. Robert C. Gimlin, Président et chef de la direction.

M. Tittmore est aussi Président et chef de la direction de la Compagnie Price Limited. Ses nouvelles responsabilités comprendront l'administration des activités de fabrication et de vente de la compagnie, ayant trait au papier journal, aux papiers fins, aux produits kraft et au bois d'œuvre. M. Tittmore sera aussi responsable des relations industrielles de la compagnie.

par Laurent Pepin

Fiducie Prêt et Revenu, dont l'actif a passé le cap des \$100 millions en 1978, vient de mettre au point un nouveau dépôt garanti, principalement destiné aux investisseurs à moyen et à long terme.

Appelé «Boule de neige 6/25», ce nouveau dépôt, comme son nom l'indique, peut porter sur une période variant entre six et 25 ans, et comporte des intérêts dont le taux est fixé à chaque cinq ans à condition que l'investisseur porte sur une durée supérieure à dix ans.

Le terme boule de neige vient de ce que les intérêts, quoique calculés annuellement, ne sont payés qu'au moment du remboursement total du dépôt et des intérêts. Cela permet à l'investisseur de ne pas payer d'impôt sur son revenu d'intérêt à chaque année, et de capitaliser ceux-ci pour une période pouvant aller jusqu'à 25 ans.

La filiale du Groupe Prêt et Revenu offre donc la possibilité à ses clients de réaliser un gain pouvant atteindre \$2,560.

C'est le cas notamment d'un détenteur d'un certificat de dépôt de \$1,000 portant un intérêt de 10% et dont le taux marginal d'impôt serait de 35%. Au bout de 25 ans, cet investisseur retirerait en revenu d'intérêt \$3,830, après impôts, si ces intérêts sont payés annuellement, contre \$6,390, si ces intérêts sont capitalisés.

Un des objectifs principaux de ce dépôt garanti est de permettre l'accumulation de fonds supplémentaires en vue de la retraite, et ce par l'acquisition de plusieurs certificats de dépôt dont les dates d'échéances peuvent s'échelonner sur plusieurs années. Ainsi, le rentier pourra encaisser un revenu additionnel à une époque où son taux de taxation pourrait être moindre qu'au cours de la période plus active de sa vie.

Si le détenteur de certificats de dépôt veut demander à Fiducie Prêt et Revenu un remboursement du dépôt et des intérêts à chaque cinq ans, la compagnie peut cependant accepter sous certaines conditions de prêter à ce dernier les sommes dont il peut avoir be-

Imasco restructure sa haute direction

Imasco de Montréal a annoncé hier plusieurs changements et quelques nominations au sein de ses filiales. M. Paul Paré devient président du Conseil d'administration d'Imasco, le holding qui contrôle les diverses filiales dont Imperial Tobacco, Unico, Grissol, Taillefer, Viau, Shoppers Drug Mart, UCS (United Cigar Stores autrefois) Arlington Sports, etc.

M. Paré devient également chef de la direction au sein même du holding où il veillera notamment à la planification et à l'orientation générale des opérations et de nouveaux placements.

M. L. Edmond Ricard est nommé président et directeur général d'Imasco et à ce titre responsable des opérations courantes. M. Jean Louis Mercier devient président et chef de la Direction d'Imperial Tobacco remplaçant à ce poste M. Ricard qui demeure néanmoins président du Conseil de la filiale du secteur des tabacs.

Le vice-président à la commercialisation de l'Imperial Tobacco, M. A. Tony Kalhok, devient vice-président à la commercialisation de la division des Produits Associés Imasco. Cette division comprend toutes les activités de distribution de produits pharmaceutiques, de tabacs et de vêtements sous le sigle PAIL et à l'exclusion du secteur alimentaire, qui devient désormais autonome.

C'est M. Yves Hudon qui devient président de la filiale «Les Aliments Imasco» qui regroupe les activités de Taillefer, Grissol, Viau et Unico. M. Hudon demeure également président de Grissol.

Le groupe Imasco a réalisé en 1978/1979 des ventes globa-

les de \$1,6 milliard dans l'ensemble de son réseau y compris les filiales américaines. Les revenus ont été de \$1,16 milliard et les bénéfices de \$56,4 millions en hausse de 31% sur l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires d'Imperial Tobacco a continué de progresser pour atteindre \$741 millions. Celui de la division du commerce au détail s'est gonflé de près de \$50 millions pour atteindre \$249 millions.

Le secteur des produits ali-

mentaires de son côté a diminué d'importance, son chiffre d'affaires passant de \$220 à \$197 millions à la suite de la vente de filiales américaines de la cote ouest en 1978 et de Progresso Foods de New-York à Ogen Corp. contre \$40 millions à la fin de la même année.

Imasco s'est départie récemment de ses actions ordi-

naires de Pop Shoppe of America pour ne conserver qu'un placement de \$11,9 millions en actions privilégiées de la «maison mère» Pop Shoppe international.

John McCreedy

Donald J. Phillips

Le conseil d'administration a élu M. John McCreedy au poste de vice-président du conseil de Inco Limited. Il a aussi élu M. Donald J. Phillips au poste de chef de la direction de Inco Metals Company, une division de Inco Limited qui administre l'exploitation des métaux de première fusion de la Société.

M. McCreedy était auparavant président et chef de la direction de Inco Metals Company et il est administrateur de Inco Limited depuis janvier 1974. Il a aussi été premier vice-président de Inco Limited de mars 1973 jusqu'à avril 1977.

M. McCreedy est entré au service d'Inco en 1949, à Copper Cliff, Ontario, et a occupé différents postes qui entraînaient des responsabilités croissantes dans l'exploitation minière. En 1962, il devint directeur des mines de la division Ontario et en 1967, il fut nommé directeur général de division (Manitoba). Il fut nommé vice-président adjoint de la Société en 1969 et vice-président en 1970. En décembre 1970, il fut aussi nommé directeur général de la division Ontario. Il occupa le poste de président de la division Ontario depuis avril 1972 jusqu'en 1973.

M. Phillips, qui demeure président de Inco Metals, a été président et chef de l'exploitation de Inco Metals Company depuis le 1er avril 1977. Avant d'occuper ce poste, il était président du conseil et chef de la direction de Inco Europe Limited, la filiale de Inco Limited au Royaume-Uni.

M. Phillips entra au service de Inco Europe Limited en 1956, comme technicien en métallurgie. Il fut nommé assistant du directeur des ventes en 1967, directeur des ventes au cours de la même année, et directeur général de la commercialisation en 1969. En 1970, il devint directeur général adjoint; en 1971, directeur général et en 1972, président du conseil et chef de la direction.

Carling O'Keefe Limitée



M. Poul J. Svanholm



Madame Louise B. Vaillancourt



M. Ralph Beatty

Monsieur John C. Lockwood, président du Conseil d'administration de Carling O'Keefe Limitée, annonce que monsieur Poul J. Svanholm, madame Louise B. Vaillancourt et monsieur Ralph L. Beatty font partie du Conseil d'administration de la Compagnie. Monsieur Svanholm est président et chef de la direction des «United Breweries Limited» à Copenhague, Danemark, brasseurs des bières Carlsberg et Tuborg de réputation mondiale. Madame Vaillancourt est membre des Conseils d'administration de Bell Canada, La Banque Canadienne Nationale, le Conseil pour l'Unité Canadienne et nombre d'autres projets communautaires et humanitaires, à Montréal et dans la province de Québec. Monsieur Beatty, vice-président et directeur des finances chez Carling O'Keefe Limitée, est aussi membre du Conseil d'administration de «Star Oil & Gas Ltd». Ces nouveaux membres du Conseil d'administration de Carling O'Keefe Limitée succèdent à messieurs A. Searle Leach, A. Maxwell Henderson et Anthon W. Nielsen qui prennent leur retraite. Nous, de Carling O'Keefe sommes sensibles aux efforts continus qu'ils ont déployés durant des années et voulons profiter de cette occasion pour remercier chacun d'eux du fond du cœur.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE,
LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson,
BELAIR
& ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTREAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 15

CONTREMAÎTRE

Fiberglas Canada Ltée, le plus important manufacturier d'isolant au Canada, recherche une personne pour diriger un groupe de mécaniciens d'entretien à son usine de Candiac.

La personne que nous recherchons possède une formation d'ingénieur préférentiellement en mécanique et a une bonne expérience de travail. De plus, les qualités personnelles et les connaissances pertinentes à un emploi de cette nature sont requises.

Le titulaire de ce poste est responsable auprès du surveillant du département de l'entretien pour l'organisation, la surveillance et l'administration de travaux variés d'entretien préventif ou de réparations tant d'urgences que prévues.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Le Directeur
des ressources humaines
Ce poste est ouvert également
aux hommes et aux femmes.

**FIBERGLAS
CANADA** LTÉE

131, boulevard Montcalm nord
Candiac, Québec J5R 3L7

AVOCAT (E) DEMANDÉ (E)

Une étude d'avocats est à la recherche d'un avocat ou d'une avocate dont le rôle sera de contrôler la valeur juridique de traductions. Il s'agit d'un emploi à temps plein.

Le candidat doit être membre du Barreau du Québec et avoir une excellente maîtrise des langues française et anglaise.

Traitement à discuter selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats peuvent soumettre leur demande et leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Mme D. Goyer
1, Place Ville Marie
suite 700
Montréal, Qué. H3B 1Z7

Représentant technique

Demandés dans la vente de filtres à air, volets, événements d'aération, systèmes d'épuration d'air et cabines insonorisées.

Doit posséder de l'expérience, être bilingue et avoir des contacts avec des ingénieurs-consultants et usagers industriels.

Faire parvenir résumé à:

Don Rae, Ing.
Directeur du marketing



FARR INC

2785 Francis Hughes
Laval, Québec H7L 3J6

REPRÉSENTANT(E) PUBLICITAIRE

Une jeune société editrice d'une revue en pleine expansion est à la recherche d'une personne ambitieuse qui voudrait faire carrière en publicité.

La personne doit avoir une bonne expérience de vente aux entreprises, être bilingue et posséder une automobile.

L'entreprise offre de hautes commissions avec avances.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

DOSSIER 3182
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



Université de Montréal

AGENT DE RECHERCHE

Fonctions:

Effectuer des travaux de recherche sur l'expression génétique chez les prokaryotes.

Qualifications:

Doctorat en biochimie ou en biologie et une (1) année d'expérience.

Expérience en biochimie des protéines et des acides nucléiques et en génétique.

Salaire annuel:

\$16.000.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 juillet 1979 au:

Directeur
Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128, succ. "A"
Montréal, Qué.
H3C 3J7

MÉDECIN INDUSTRIEL

Notre centre médical requiert les services d'un médecin industriel responsable de l'administration du programme de santé de la compagnie.

Membre de l'Ordre des Médecins du Québec et de préférence de l'Association de Médecine Industrielle du Québec, le candidat recherché possède une expérience d'au moins deux années de médecine en industrie. De plus, il aura démontré un intérêt marqué pour le développement et l'innovation dans son secteur d'activité. Sa disponibilité doit être d'environ une journée et demi par semaine.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer avec:

Serge Lalande
Service du personnel



Gaz Métropolitain, inc.

1717 du Havre, Montréal - (514) 527-8455



C.L.S.C. Pierrefonds
requiert les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL (2^e concours)

LE (LA) CANDIDAT (E)

- Est bilingue et communique facilement
- Possède une formation universitaire en Sciences de la santé, ou en Sciences humaines et/ou en administration, ou l'équivalent.
- Possède un minimum de trois (3) années d'expérience dans un poste de direction.

LIEU DE TRAVAIL: ouest de Montréal

LES TÂCHES:

- Il prépare le budget et les programmes d'activités, les soumet au Conseil d'administration, en assure l'interprétation et l'exécution.
- Il supervise le personnel du C.L.S.C.

LE SALAIRE: Classe 18, selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre candidature au plus tard le 27 juillet 1979 à:

Monsieur Jean-Claude Desforges,
Président du Comité de sélection,
C.L.S.C. de Pierrefonds,
15,700 boul. Pierrefonds,
Pierrefonds, H9H 3P6



COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHÉMIN

SOREL-TRACY
DRUMMONDVILLE
SAINT-HYACINTHE

OFFRE D'EMPLOI

Le COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHÉMIN sollicite, pour son campus de Drummondville, des candidatures de professeurs pour remplir, durant l'année scolaire 1979-80, les charges suivantes:

ESTIMATION ET ÉVALUATION FONCIÈRE

— 2 postes à temps complet/année

— 1 poste à la leçon/session

ÉLECTROTECHNIQUE

— 1 poste à la leçon/session

Qualifications requises

Diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans la discipline, bonne connaissance du français écrit et parlé et, de préférence, formation en psycho-pédagogie et expérience de l'enseignement au niveau collégial.

Nous demandons à toutes les personnes intéressées à postuler ces charges de le signaler par écrit au plus tard le 13 juillet 1979 à:

Monsieur Simon DuMouchel
Directeur pédagogique
Campus de Drummondville
415, rue des Écoles
Drummondville J2B 1J3

La Banque Royale Analystes Organiques

Avez-vous des aptitudes pour la mise en application de programmes informatiques?

Dans ce cas, le Service des méthodes de la Banque Royale peut vous offrir un poste intéressant.

Cette offre d'emploi s'adresse aux analystes organiques qui aimeraient participer à l'élaboration de nouveaux systèmes de traitement des prêts et de l'épargne adaptés à la technologie et aux besoins des années 80. Les candidats devront avoir fait leurs preuves dans au moins un des domaines suivants:

- Systèmes d'exploitation VSI, MVS, VM
- Logiciel de télétraitement ACF VTAM, IMS
- Systèmes d'exploitation en direct et en temps réel
- Organes de commande intelligents - IBM 3600,
- Philips PTS 6000
- Elaboration de programmes de dialogue - CMS, TSO
- Contrôle de qualité du logiciel d'application et de base

La Banque Royale offre un excellent programme d'avantages sociaux en plus de salaires très intéressants. La plus grande discrétion est assurée aux candidats qui sont priés d'adresser leur demande à:



Mme A. Salouin
Directrice de l'emploi
La Banque Royale du Canada
C.P. 6001
Montréal, Québec H3C 3A9
Téléphone: 874-2547

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTREAL METROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

NOUS SOMMES À LA RECHERCHE D'AVOCATS POUR NOTRE SERVICE DU CONTENTIEUX

LE POSTE:

Sous l'autorité du Responsable du Contentieux, l'avocat agit en qualité de conseiller juridique auprès des différentes instances de l'établissement et de ses employés.

À ce titre, il effectue des travaux de recherche, d'analyse et d'interprétation des lois et règlements affectant le Centre de services sociaux et émet sur ces matières les opinions demandées.

En qualité de procureur, il représente l'établissement et ses employés devant les différents tribunaux judiciaires ou administratifs, il intervient régulièrement devant le Tribunal de la jeunesse notamment dans le cadre de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse et de la loi de l'adoption.

EXIGENCES:

Le candidat devra:

- être un membre en règle du Barreau du Québec depuis au moins un an,
- avoir une connaissance adéquate des différentes législations touchant le domaine des services sociaux (Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection de la jeunesse, etc.)

TRAITEMENT:

Remunération et avantages sociaux selon les échelles de salaire et la politique en vigueur dans l'établissement.

LIEU DE TRAVAIL:

Montréal

DATE DE CLÔTURE DE CANDIDATURES: le 23 juillet 1979, à 17 00 h.

Ces postes sont ouverts aux femmes et aux hommes.

Les intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à la

PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

CENTRE DE
SERVICES SOCIAUX
DU MONTREAL
METROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10^e étage
Montréal, Qué.

Hewitt

REPRÉSENTANT DES VENTES

Produits marins

Hewitt Equipement Limitée est un chef de file au Québec dans la vente et l'entretien de moteurs et de groupes électrogènes diesel.

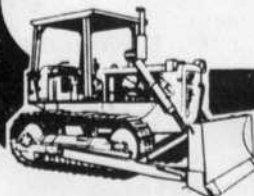
Nous sommes présentement à la recherche d'un Représentant des ventes pour notre gamme de moteurs électrogènes diesel de type marin pour le sud-est du Québec, la Gaspésie et la Côte Nord.

Le titulaire devra posséder une solide formation technique en électricité et mécanique appliquée à l'industrie navale. L'expérience de la vente serait un atout important. Il doit pouvoir communiquer avec facilité en français et en anglais.

Nous offrons en échange un salaire attrayant et un éventail complet d'avantages sociaux en plus d'une voiture fournie et l'occasion d'une carrière intéressante.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Donald Craig
Service des ressources humaines
HEWITT EQUIPEMENT LIMITÉE
B.P. 1200
Station "A"
Pointe-Claire, Québec
H9R 4R6



Secrétaire de direction auprès du directeur régional

FONCTION:

Assiste le directeur dans l'accomplissement des tâches administratives et dans l'entretien de bonnes communications avec les autres professionnels de la firme et les clients.

RESPONSABILITÉS:

- dactylographie
- tient à jour et gère le carnet de rendez-vous
- organise et prépare les réunions
- tient à jour les divers dossiers
- fait la cueillette, le tri et le classement de la documentation
- traduit occasionnellement des lettres

EXIGENCES:

- diplôme d'études post-secondaires (ou équivalent)
- quelques années d'expérience
- bilinguisme écrit et parlé essentiel
- initiative, entretient et discrétion

Le salaire sera fonction des qualifications.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à M. George E. Barker,
630, boul. Dorchester ouest, Montréal, Québec H3B 1W5.

Ce poste est offert aux hommes et aux femmes.

Conseillers
en administration

**Drouin, Paquin
& Associés Ltée**

Partie intégrante de Currie, Coopers & Lybrand Ltée



La Société d'Ingénierie de l'Énergie Atomique, du Canada, Limitée, responsable de la conception et du développement des centrales nucléaires de la filière CANDU, est à la recherche de candidats qualifiés pour combler les postes suivants à son bureau de Montréal.

INGÉNIEURS EN APPROVISIONNEMENT D'ÉQUIPEMENT

Fonctions:

- Assumer l'entière responsabilité du travail d'ingénierie précédant l'adjudication de contrats pour de l'équipement important de centrale nucléaire.
- Préparer ou modifier des spécifications d'équipement et des demandes de prix de l'ingénierie.
- Participer à l'évaluation des soumissions, à la préparation de recommandations d'achat ainsi qu'au travail d'ingénierie après l'adjudication de contrat, au besoin.

Exigences:

- Diplôme en génie d'une université reconnue.
- Minimum de trois années d'expérience en conception ou en approvisionnement d'équipement d'échangeurs de chaleur et/ou de récepteurs sous pression.
- Pouvoir travailler de manière coopérative et agréable avec les employés de la compagnie et ses fournisseurs.

Toutes les personnes doivent être membres d'une association provinciale d'ingénieurs professionnels ou y être admissibles.

La connaissance des langues française et anglaise est essentielle. Les personnes unilingues peuvent toutefois poser leur candidature à condition qu'elles démontrent qu'elles peuvent devenir bilingues et qu'elles veulent devenir bilingues dans un espace de temps maximum de deux ans après leur entrée en fonction.

Ce poste est ouvert également aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées devraient poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae, en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de dossier 79-078M au: Bureau du personnel, L'Énergie Atomique du Canada Limitée, Société d'Ingénierie, 2001 rue University, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 2N2



L'Énergie Atomique
du Canada, Limitée

Atomic Energy
of Canada Limited

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Contrôleur d'usine

Une compagnie industrielle de la région environnante de Montréal recherche un candidat qui sera responsable du développement et du maintien d'un système de prix de revient, de la coordination et du perfectionnement des rapports financiers, de l'installation et de la supervision des comptes. Les financiers internes. De plus, dirigeant les opérations comptables le candidat participera activement à l'implantation dans le domaine budgétaire, dans la planification et l'utilisation efficaces de tous les actifs de la Compagnie.

Les qualifications:

Ce poste intéressera les candidats titulaires d'une certification de C.A. ou de R.I.A., ayant un minimum de cinq (5) années d'expérience au sein de l'entreprise privée et qui maîtrise le français et l'anglais.

La rémunération sera en rapport avec l'expérience et les compétences et sera assortie d'avantages sociaux intéressants.

Adressez-nous votre curriculum vitae détaillé. Discretion assurée.

DOSSIER 3181
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Voir autres
Carrières
et Professions,
en page 14

La Voie maritime Transports * The Seaway Transport Canada

AVISEUR LÉGAL

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, une société fédérale de la couronne, recherche un avocat de droit commun qui agira comme aviseur légal de la société à son siège social d'Ottawa, Ont.

Le candidat choisi conseillera et avisera les gestionnaires de la société sur toute question d'ordre juridique et sera responsable de la direction générale des affaires légales de la société.

Le plan de rémunération est attractif et dépendra de l'expérience et autres qualifications du candidat choisi. Il comprend aussi un programme d'avantages sociaux des plus généreux.

Le candidat sera de préférence bilingue. Un minimum d'années d'expérience est requis.

Ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes.

Les candidats intéressés feront parvenir leur curriculum vitae avant le 13 juillet à:

M. G. M. Boles,
Directeur du Personnel,
Administration de la Voie maritime
du Saint-Laurent,
Tour A,
18e plancher,
Place de Ville,
320 rue Queen,
Ottawa, Ont.
K1R 5A3

HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.

St-Hyacinthe, Québec
requiert les services d'un (e)

CHEF DE SECTION DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Nature de la fonction:

Contrôler les activités relatives à la distribution dans le but de fournir les aliments préparés aux bénéficiaires, au personnel et aux visiteurs de l'établissement.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'études secondaires ainsi qu'une année de spécialisation en administration ou en toute discipline pertinente à la fonction.
- Au moins deux (2) ans d'expérience dans un service de diététique, en distribution alimentaire.
- Une expérience de deux (2) ans en gestion et en supervision de personnel serait un atout appréciable.
- Capacité de "leadership".

Salaire:

Classe V, selon les règles et normes du M.A.S. relativement à la détermination du salaire des cadres.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae, avant ou le plus tard le 20 juillet 1979, au:

Service du personnel
Hôpital Honoré-Mercier Inc.
2750 boul. Laframboise
St-Hyacinthe, Qué. J2S 4Y8

Université de Montréal

Département de science politique

Professeur en administration publique

Fonctions
Enseignement des théories de la décision, politique et administration, processus administratifs, budget et finances publiques. Possibilité d'enseignement en méthodologie.

Exigences
Doctorat en science politique, ou l'équivalent

Traitement

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction
1er janvier 1980.

Date de clôture des candidatures
21 septembre 1979.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae, la liste de leurs publications ainsi que trois lettres de recommandation à:

Bernard Charles Directeur
Département de science politique
Université de Montréal
Case postale 6128, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Avis légaux Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
The Toronto-Dominion Bank



Cité de
Pointe-aux-Trembles

offre d'emploi

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

Fonction:

Sous l'autorité du trésorier, le responsable de la comptabilité voit à l'enregistrement des opérations comptables de la municipalité au moyen de systèmes et de contrôle interne efficaces.

Formation et expérience:

Le candidat doit être membre en règle d'une association reconnue et doit posséder au minimum trois (3) années d'expérience dans le domaine municipal ou dans un domaine connexe.

Traitement:

La personne choisie touchera un salaire en fonction de son expérience de travail et de ses qualifications et bénéficiera des avantages sociaux existant à la municipalité.

Les candidatures:

Les personnes intéressées devront nous faire parvenir leur candidature à l'adresse ci-dessous, avant le 13 juillet 1979.

Cité de la Pointe-aux-Trembles
Service des ressources humaines
11,953, rue Notre-Dame est
Pointe-aux-Trembles (Québec)
H1B 2Y6

Council of Ontario Universities Conseil des Universités de l'Ontario BIBLIOTHÉCAIRE DEMANDÉ

Lieu: Toronto

TELECAT/UNICAT, un réseau de 21 bibliothèques du Québec et de l'Ontario utilisant un système automatisé de support catalogographique, est à la recherche d'un assistant technique/documentaliste pour aider au développement et au maintien des manuels et des guides. Ceux-ci comprennent les manuels de codage, les normes bibliographiques, les procédures de correction, un guide d'utilisation d'un terminal CRT et les descriptions de format. L'appliquant choisi devra travailler avec plusieurs sous-comités du réseau lesquels sont responsables de la documentation. Il devra aussi participer à d'autres activités relatives tel qu'exigé.

Les appliquants sont tenus de posséder un diplôme en bibliothéconomie et ils doivent être familiers avec les systèmes de catalogue automatisés, les procédures de catalogue et de codage, les formats du MARC, les normes bibliographiques internationales et les codes de catalogue. Le choix sera alloué aux personnes ayant une connaissance éprouvée et de l'expérience. On accordera aussi la préférence aux appliquants qui peuvent faire usage courant du français et de l'anglais.

Cette position offre un salaire minimum de \$18,500.00 commensurable avec les qualifications de l'appliquant, sa connaissance et son expérience. L'emploi présente d'excellents bénéfices et 20 jours de vacances par année (jours de semaine de travail).

Les applications doivent être soumises le 15 juillet 1979 au plus tard à:

Conseil des Universités de l'Ontario
UNICAT/TELECAT Consortium Office
130 St. George Street, Suite 8039
Toronto, Ontario M5S 2T4



LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL

REQUIERT LES SERVICES D'UN

SECRÉTAIRE

Concours No 1-7905

Le secrétaire planifie, organise, contrôle et coordonne les activités administratives dévolues par la Commission, le Président-directeur général et la loi constituant la CTRSM.

La personne recherchée possède les qualifications suivantes:

- formation universitaire de préférence, en droit municipal, administratif ou du transport;
- expérience minimum de cinq (5) ans dans un secteur pertinent à la nature du travail;
- personnalité douée du sens de la communication et de l'esprit d'équipe.

Être membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des Notaires serait un atout.

En plus des avantages sociaux habituels, le salaire sera fonction de l'expérience et des qualifications.

Toute personne répondant aux exigences et désireuse de poser sa candidature est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le 16 juillet 1979, à l'adresse suivante:

Service des Relations Industrielles
Commission de Transport de la Rive Sud de Montréal
1000, rue de Sérigny, suite 100
Longueuil, Qué.
J4K 5B1

Avis est donné que: Yves Lagacé, 30, Ste-Anne, Pointe Claire, P.Q., détenteur du permis M508547-001, région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: TRANSPORT SERGE POIRIER INC. 122, De l'Eglise, Ste-Anne de Bellevue, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution: le 3 juillet 1979.
2ème parution: le 4 juillet 1979.
3ème parution: le 5 juillet 1979.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Le 26 juin 1979
The Toronto-Dominion Bank

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 26 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 18 juin 1979 par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à Ceramcan (Québec) Ltd. ont été vendues, assignées et transférées à International Mercantile Factors Ltd. a été enregistré le 21 juin 1979 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2987522.

Le 22 juin 1979
International Mercantile Factors Ltd.

ÉCHOS

Réalisé par Beverly Shaffer, gagnante d'un Oscar l'année dernière, le film *Benoit* produit par l'ONF dans le cadre de la série « Children of Canada » sera présenté sur le réseau de Radio-Canada le 7 juillet prochain à 20 h 30. Un petit Québécois de 11 ans, Benoit Lajeunesse joue brillamment du violon avec l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette mais ne dédaigne pas pour autant, les samedis soirs, faire danser les couples de l'âge d'or de sa région. Benoit lève aussi des poids et haltères, sert la messe, invente des tours au billard, aide un fermier du voisinage à arranger ses séchoirs de tabac, etc. Mais son « fort », c'est le violon, comme il le dit lui-même.

La Ligue canadienne des compositeurs comporte un nouvel exécutif: Victor Davies, Président, William Wallace, vice-président, Louis Applebaum, trésorier et John Weinberg, secrétaire. Les autres membres élus au conseil pour l'année 1979-1980 sont Samuel Dolin, David Grimes, David Jaeger, Peter Paul Koprowski, James Montgomery, Allan Rae, Donald Steven et Claude Vivier. La ligue a été formée en 1951 et offre une bourse d'étude chaque année à un candidat prometteur. Elle a ses quartiers généraux à Toronto.

Le festival de Saint-Rémy de Provence (près d'Avignon) présentera une section consacrée aux musiques du Canada. Paradoxalement, ce sont des musiques très anciennes, celles des Inuits, et très modernes, celles de compositeurs de musique électroacoustique, qui participeront les 19, 20 et 21 juillet à ce festival intitulé *Chants et jeux des Inuits* (Philips, coll. Unesco) qui vient de remporter le prix Charles Cros sera l'objet d'une analyse de la part du chercheur français François Delalande (INA) qui dégagera de ces « jeux de gorge » très particuliers des Inuits du Québec, leurs caractères sonores spécifiques. Par ailleurs, 12 compositeurs québécois de musique électroacoustique présenteront leur œuvre: Bernard Bonnier, Christian Calon, Micheline Colombe-St-Marcoux, Yves Daoust, Denis Lorrain, Philippe Ménard, Jean Piché, Pierre Trochu, Marcelle Deschênes, Michel Gonnelle, Alcidès Lanza et Michel Longtin. Une œuvre collective réalisée par des étudiants du studio de musique électroacoustique de l'Université de Montréal sera également présentée par Louise Gariépy, coordonnatrice du studio. La présentation générale de l'événement sera assurée par Denis Lorrain, compositeur montréalais actuellement enseignant à l'Ircam (Paris).

Le musée d'Art contemporain présente jusqu'au 22 juillet une exposition des œuvres de sa collection sous le thème *Manifestations de l'art minimal*, qui réunit des sculptures, peintures, gravures et dessins d'artistes québécois et américains dont l'approche relève de ce mouvement. Désignant des œuvres à « contenu artistique minimum », c'est en 1952 que le critique américain Richard Wolfheim parlait d'un « minimal art ». Vers la fin des années 50, le mouvement se précise comme une réaction à l'émotivité contenue dans l'expressionnisme abstrait, s'inscrivant ainsi dans le prolongement même du « hard edge ».



MERCI À JEAN XXIII

EN RECONNAISSANCE POUR FAVEUR OBTENUE PAR R.G.

ANNONCES CLASSÉES heures de tombées 10h 30 le jour précédent pour publication le lendemain. Pour publication le lundi, avant 3h 30 le vendredi. (ces heures sont aussi valables pour les annulations et les corrections.) J.N.O.

APARTEMENTS À LOUER QUEEN MARY (4865) appartements spacieux, chauffés, ascenseur, cuisine et réfrigérateur fournis. Pour un 3½: \$230. - 4½: \$280. - 5½: \$330. 737-2322. 12-7-79

METRO Baubien, luxueux appartements, béton insonorisé, 3½, 4½, 6445 Châteaubriand, 272-4219, références exigées. 7-7-79

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

APARTEMENTS À LOUER

A SOUS-LOUER, 1er septembre. Outremont, demi sous-sol, 4½ chauffé, prix intéressant, 272-6229. 5-7-79

C.D.N. Queen Mary. Meublés, très propres et jolis, 1½ \$220. - 2½ \$220. demi sous-sol et \$245. Bail annuel. 457-5513. 11-7-79

C.D.N., rue Isabella, 2½ semi-meublé, chauffé, \$110. tout inclus, 731-1026 après 6 hres. 7-7-79

C.D.N., 3280 Goyer, 3½ — 4½, \$160. plus, immeuble reconstruit en 1978, cuisine, réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge, 731-1026 après 6 hres. 7-7-79

EDOUARD-MONTPETIT, 2715, 4½ grandes pièces, chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, libre immédiatement, loyer \$275. 738-9008, 674-1450. 9-7-79

VAN HORNE, 4½ chauffé, eau chaude, rénové, cuisine, réfrigérateur, \$245. — 3½ sous-sol, rénové, cuisine réfrigérateur, \$160. 521-0163. 4-8-79

AIDES DOMESTIQUES

WESTMOUNT. Aurais besoin d'une bonne personne 55 ans et plus, tantôt remplaçant la cuisinière, qui prépare tout à l'avance, et le reste du temps serait ménagère. 4 adultes professionnels. Logée, nourrie si désiré. \$3.47 l'heure. Après 7 hres P.M. Mme Lachance 521-0828. 7-7-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaîne. 207 est, Beaulieu, tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10192 St-Michel 367-2841. J.N.O.

À VENDRE table d'échec sur pied, 2 bancs menuiserie et lampe de salon 6 pieds, entièrement faite de tour, chêne fin noyer, 387-0302. 7-7-79

EBENISTE pour cause déménagement, vend quelques beaux meubles québécois et de style (tables, console, fauteuils, portes), visites le soir de 7 à 9 hres. 486-4775, 488-5545. 7-7-79

ANTIQUITÉS

Achetez antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morier — 668-3679. J.N.O.

LIT de cuivre, qualité exceptionnelle \$1,550. 2 tables de chevet anciennes \$350. 1 armoire pointes de diamant (copie) \$1,350. vente privée, 481-1545. 7-7-79

ARTICLES À VENDRE

BAIGNOIRE sur pattes, en bonne condition, prix raisonnable, 387-4914. 5-7-79

COUVERTURE argent massif, 8 couverts, 81 pièces, avec ustensiles de service 489-5203. 11-7-79

UHER 4.400 avec micro, état neuf, valeur \$1,100, prix à discuter. 273-4865. 7-7-79

AUTOS À VENDRE

WINNEBAGO 1972 Brave, 21 pieds, tout équipé, 41,000 milles, très propre, jour 1-(800) 363-1215, soir 1-(514) 539-3018. 7-7-79

LINCOLN 1977, town car, Williamsburg édition, 28,000 milles, intérieur cuir, état impeccable, vente privée. 935-2848. J.N.O.

MERCURY GRAND MARQUIS 1978, 20,000 km, toute équipée, air climatisé, V-8 460, \$7,500. 365-2218. 7-7-79

PEUGEOT 504, automatique, 1974, tout ouvrant, radio am-fm, pneus radiaux Michelin, bas millage, très bon état, 671-5637. 5-7-79

ROULETTE UNIK 23 pi. 1975, comme neuve, toute équipée. 381-4088. 7-7-79

BATEAUX À VENDRE

Voilier FIREBALL, 16 pieds, dériveur, classe internationale, avec spinnaker, trapèze, avec remorque, excellente condition, \$1,650. 334-3265 après 5 hres. 6-7-79

BUREAUX À LOUER

CONSEILERS EN FISCALITÉ aiment partager bureau climatisé, entièrement rénové, avec petite firme de C.A., avocats ou notaires. Salle de conférence meublée et ordinateur pour traitement des mots (A.E.S.) disponible sur une base de temps limité. 5 bureaux présentement disponibles, bail court ou long terme. André Latour 845-0291. 9-7-79

PLACE D'ARMES

Longueuil, St-Laurent - Joliette, grande maison disponible pour avocats, notaires, C.A., médecins. Zonage professionnel, possibilité logement. Louerait au vendrait. Pas d'agent. M. Gueymard 651-5202. 5-7-79

PROFESSIONNELS

OUTREMONT, 6½, cachet ancien, 2 étages, 1½ salle de bain, solarium, garage, \$625. Libre 15 juillet, 523-0865. 9-7-79

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

CHALET À LOUER

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités. près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-1680. J.N.O.

DOMAINE STE-AGATHE: vacances-repos. Luxueux Bavares, meublés Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. Piscine chauffée, terrain de jeu. 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

CHALET À VENDRE

ST-DONAT, magnifique chalet au bord du lac Ouareau, très grand terrain, vue splendide, à proximité des 3 centres de ski, du golf. M.L.S. Claude Doyon 430-5545, 435-2067. Des Rosiers, Courtier 5-7-79

ACADÉMIE DE MUSIQUE COUPERIN, tous les instruments (chant), tout âge, cours d'été, aucun examen d'entrée, professeurs diplômés. 661-7866 — 663-3124 Duvernay — Laval. 22-7-79

COURS PRIVÉS

COURS de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquer à 738-1209. 23-7-79

STAGES en art. Teinture végétale, 16 au 20 juillet. Filage 1, 23 au 25 juillet. Filage 11, 25 au 27 juillet. Teinture végétale (grand teint), 30 juillet au 3 août. Batik, 6 au 10 août. Dessin, 12 au 16 août. Informations: J. Coriveau, R.R. 3, Mansonville. Tél.: (514)292-3843. 5-7-79

DEMANDES D'EMPLOI

ETUDIANTE sérieuse bilingue, désire offrir service secretariat, temps partiel/régulier, expérience, références sur demande, 276-9094 soir seulement. 7-7-79

TRADUCTIONS de français-anglais, anglais-français de documents techniques. 376-1035. 6-7-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escroque, 4532 St-Denis. 845-8463, Richard J.N.O.

FERMES À VENDRE

PETITE FERME, 56 arpents, jolie maison avec foyer et garage en pierre des champs, beaucoup d'arbres, étang, baignade, \$70,000. 28 milles du centre-ville. 1-346-9277. 9-7-79

PETITE FERME, 56 arpents, jolie maison avec foyer et garage en pierre des champs, beaucoup d'arbres, étang, baignade, \$70,000. 28 milles du centre-ville. 661 boul. Édouard VII St-Jacques, Cte Laprairie. 19-7-79

GARDERIE

GARDIENNE fiable et affectueuse, pour bébé de 9 mois, à partir du mois d'août, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, secteur Snowdon, après 6 hres. 484-0933. 5-7-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT, cherchons grand duplex à louer, quartier Parc St-Viateur, septembre ou avant, 507-4933, jour 866-3568. 5-7-79

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, bas de duplex chauffé, 5½ pièces et sous-sol, accès électriques, tapis, jardin, garage double, rue Northmount, près université et hôpital Ste-Justine, \$550. par mois, libre 1er septembre ou avant. 739-1640. 5-7-79

STUDIO à louer, meublé et chauffé, rez-de-chaussée, parc Lafontaine, 522-2439, 521-9985. 9-7-79

CÔTE-DES-NEIGES, haut de duplex, 6 pièces chauffé, avec garage, rue Northmount, près université et hôpital Ste-Justine, \$450. par mois, libre 1er septembre, 739-1640. 5-7-79

10½ A LOUER, chauffé, coin St-Hubert et Roy, \$450. 282-0926. 7-7-79

HAUT de duplex, rue McEchran, près de Bernard, 7 pièces, ménage fait, occupation 1er août, partiellement chauffé, poêle et réfrigérateur, emplacement de garage inclus, close escalatoire, bail 2 ans. Jour 288-9204, soir et fin de semaine 688-3150. 5-7-79

OUTREMONT, 6½, cachet ancien, 2 étages, 1½ salle de bain, solarium, garage, \$625. Libre 15 juillet, 523-0865. 9-7-79

NOUS ACCEPTONS

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

CHALET À LOUER

Chalet 4 saisons à louer. Bromont. Entièrement meublé avec toutes commodités. près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-1680. J.N.O.

DOMAINE STE-AGATHE: vacances-repos. Luxueux Bavares, meublés Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. Piscine chauffée, terrain de jeu. 256-6825, (819) 326-5836. J.N.O.

CHALET À VENDRE

ST-DONAT, magnifique chalet au bord du lac Ouareau, très grand terrain, vue splendide, à proximité des 3 centres de ski, du golf. M.L.S. Claude Doyon 430-5545, 435-2067. Des Rosiers, Courtier 5-7-79

ACADÉMIE DE MUSIQUE COUPERIN, tous les instruments (chant), tout âge, cours d'été, aucun examen d'entrée, professeurs diplômés. 661-7866 — 663-3124 Duvernay — Laval. 22-7-79

COURS PRIVÉS

COURS de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquer à 738-1209. 23-7-79

STAGES en art. Teinture végétale, 16 au 20 juillet. Filage 1, 23 au 25 juillet. Filage 11, 25 au 27 juillet. Teinture végétale (grand teint), 30 juillet au 3 août. Batik, 6 au 10 août. Dessin, 12 au 16 août. Informations: J. Coriveau, R.R. 3, Mansonville. Tél.: (514)292-3843. 5-7-79

DEMANDES D'EMPLOI

ETUDIANTE sérieuse bilingue, désire offrir service secretariat, temps partiel/régulier, expérience, références sur demande, 276-9094 soir seulement. 7-7-79

TRADUCTIONS de français-anglais, anglais-français de documents techniques. 376-1035. 6-7-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361 J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escroque, 4532 St-Denis. 845-8463, Richard J.N.O.

FERMES À VENDRE

PETITE FERME, 56 arpents, jolie maison avec foyer et garage en pierre des champs, beaucoup d'arbres, étang, baignade, \$70,000. 28 milles du centre-ville. 1-346-9277. 9-7-79

PETITE FERME, 56 arpents, jolie maison avec foyer et garage en pierre des champs, beaucoup d'arbres, étang, baignade, \$70,000. 28 milles du centre-ville. 661 boul. Édouard VII St-Jacques, Cte Laprairie. 19-7-79

GARDERIE

GARDIENNE fiable et affectueuse, pour bébé de 9 mois, à partir du mois d'août, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, secteur Snowdon, après 6 hres. 484-0933. 5-7-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT, cherchons grand duplex à louer, quartier Parc St-Viateur, septembre ou avant, 507-4933, jour 866-3568. 5-7-79

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, bas de duplex chauffé, 5½ pièces et sous-sol, accès électriques, tapis, jardin, garage double, rue Northmount, près université et hôpital Ste-Justine, \$550. par mois, libre 1er septembre ou avant. 739-1640. 5-7-79

STUDIO à louer, meublé et chauffé, rez-de-chaussée, parc Lafontaine, 522-2439, 521-9985. 9-7-79

CÔTE-DES-NEIGES, haut de duplex, 6 pièces chauffé, avec garage, rue Northmount, près université et hôpital Ste-Justine, \$450. par mois, libre 1er septembre, 739-1640. 5-7-79

10½ A LOUER, chauffé, coin St-Hubert et Roy, \$450. 282-0926. 7-7-79

HAUT de duplex, rue McEchran, près de Bernard, 7 pièces, ménage fait, occupation 1er août, partiellement chauffé, poêle et réfrigérateur, emplacement de garage inclus, close escalatoire, bail 2 ans. Jour 288-9204, soir et fin de semaine 688-3150. 5-7-79

OUTREMONT, 6½, cachet ancien, 2 étages, 1½ salle de bain, solarium, garage, \$625. Libre 15 juillet, 523-0865. 9-7-79

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
• Minimum: 2 parutions

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS